



Nations Unies

Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

**Rapport sur les travaux de ses première
et deuxième sessions ordinaires
et de sa session annuelle de 2008**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2008
Supplément n° 14

Conseil économique et social
Documents officiels
Supplément n° 14

**Conseil d'administration
du Fonds des Nations Unies
pour l'enfance**

**Rapport sur les travaux de ses première
et deuxième sessions ordinaires
et de sa session annuelle de 2008**



Nations Unies • New York, 2008

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Partie I		
Première session ordinaire de 2008		
I. Organisation de la session	1–6	1
A. Élection du Bureau	1	1
B. Allocutions d’ouverture	2–4	1
C. Adoption de l’ordre du jour	5–6	2
II. Travaux du Conseil d’administration	7–87	2
A. Stratégie de protection des enfants de l’UNICEF	7–19	2
B. Le point sur la situation des enfants dans les conflits armés : rapport oral	20–25	4
C. Budget d’appui biennal pour 2008-2009	26–31	6
D. Collecte de fonds et partenariats privés : plan de travail et budget pour 2008 concernant la collecte de fonds privés	32–40	7
E. Politique de l’UNICEF en matière d’évaluation	41–53	8
F. Propositions de coopération au titre des programmes de l’UNICEF	54–66	10
G. Conférence d’annonce de contributions	67–70	12
H. Rapport annuel au Conseil économique et social	71–82	13
I. Questions diverses	83–84	15
J. Déclaration finale de la Directrice générale et du Président	85–87	15
III. Réunion commune des Conseils d’administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)/Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Fonds des Nations Unies pour l’enfance (UNICEF) et du Programme alimentaire mondial (PAM)	88–114	16
A. Progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire	89–95	16
B. Évaluation des projets pilotes « Unis dans l’action »	96–106	17
C. Stratégies de réduction des catastrophes	107–114	20

Partie II		
Session annuelle de 2008		
I.	Organisation de la session.	115–120 22
A.	Ouverture de la session.	115–118 22
B.	Adoption de l'ordre du jour.	119–120 23
II.	Travaux du Conseil d'administration.	121–235 23
A.	Rapport annuel de la Directrice générale : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme.	121–149 23
B.	Stratégies mondiales en matière de collaboration et de partenariats : note de synthèse préliminaire.	150–156 27
C.	Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF.	157–189 29
D.	Évaluation de la mise en œuvre de la politique en matière d'égalité des sexes à l'UNICEF : activités de suivi prévues.	190–200 35
E.	Rapport sur la mise en œuvre de l'Initiative de lutte contre la faim et la dénutrition chez les enfants.	201–211 37
F.	Rapports sur les visites du Conseil d'administration sur le terrain.	212–218 39
G.	Stratégie de l'UNICEF pour la protection de l'enfance.	219–220 40
H.	Déclaration de la Présidente de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF.	221–223 40
I.	Questions diverses.	224–228 41
J.	Clôture de la session.	229–235 42
Partie III		
Deuxième session ordinaire de 2008		
I.	Organisation de la session.	236–241 44
A.	Ouverture de la session.	236–239 44
B.	Adoption de l'ordre du jour.	240–241 45
II.	Travaux du Conseil d'administration.	242–369 45
A.	Programme de travail proposé pour les sessions du Conseil d'administration en 2009.	242–243 45
B.	Rapport sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique à moyen terme pour 2006-2009.	244–257 45
C.	Rapport sur l'application du « système modifié pour l'affectation de ressources ordinaires aux programmes » approuvé par le Conseil d'administration en 1997.	258–265 48
D.	Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF.	266–297 50

E.	Centre de recherche UNICEF Innocenti : rapport d'activité sur le programme de travail pour 2006-2008 et proposition concernant une prorogation d'une année	298-303	56
F.	Réunions récentes du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) : recommandations et décisions intéressant le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)	304-306	57
G.	Plan stratégique à moyen terme : estimation financière pour la période 2008-2011	307-314	58
H.	Application, aux fins de la protection du personnel et des locaux de l'UNICEF, des mesures de sécurité supplémentaires prescrites par l'ONU..	315-317	59
I.	Le financement thématique en tant que moyen d'appuyer le plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF	318-323	60
J.	Division du secteur privé : rapports financiers et comptes de l'exercice terminé le 31 décembre 2007	324-328	61
K.	Rapport sur la fonction d'évaluation et conclusions et recommandations des principales évaluations à l'UNICEF	329-337	61
L.	Vérification interne des comptes	338-347	63
M.	Questions diverses	348-358	64
N.	Décisions concernant les projets de décision en suspens	359	68
O.	Déclarations finales	360-369	68
 Annexe			
	Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2008		70

Partie I

Première session ordinaire de 2008

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 29 janvier au 1^{er} février 2008

I. Organisation de la session

A. Élection du Bureau

1. Le Conseil d'administration a élu S. E. M. Anders Lidén (Suède) Président, et LL. EE. M^{me} Ami Diallo (Mali), M. Hamidon Ali (Malaisie), M. Mihnea Ioan Motoc (Roumanie) et M. Jorge Skinner-Klée (Guatemala) Vice-Présidents.

B. Allocutions d'ouverture

2. Dans son allocution, le Président sortant S. E. M. Javier Loayza Barea a fait ressortir plusieurs questions prioritaires : les politiques d'inclusion de tous les enfants; les efforts de développement au niveau communautaire; les efforts menés conjointement et de façon cohérente par les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires. Il a salué le rôle de premier plan que joue l'UNICEF dans le système des Nations Unies pour améliorer le sort des enfants et noté que le Fonds avait de nombreuses raisons d'être fier de son action en permettant à tous les enfants de réaliser leurs potentialités.

3. Le Président du Conseil d'administration pour 2008 a souligné les résultats obtenus au niveau mondial en ce qui concerne les enfants, notamment la réduction de la mortalité des moins de 5 ans, l'accroissement du taux de scolarisation et la réduction des disparités entre les sexes. Il a prié instamment les membres du Conseil d'administration de contribuer à porter l'apport de l'UNICEF à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement au niveau le plus élevé. Il a encouragé le renforcement de la coopération entre le secrétariat et le Conseil d'administration et a reconnu la contribution essentielle que les comités nationaux de l'UNICEF apportent à la mobilisation de ressources et à la sensibilisation de l'opinion aux activités de l'organisation.

4. Évoquant la tragédie survenue récemment à Alger, la Directrice générale a souligné l'importance de la sûreté et de la sécurité du personnel. Elle a par ailleurs mis en relief les résultats obtenus en faveur des enfants, qui contribuent à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement comme l'UNICEF l'a souligné dans son rapport de 2008 sur *La situation des enfants dans le monde* et son rapport d'évaluation de 2007 intitulé *Progrès accomplis par les enfants : Examen statistique d'un monde digne des enfants*, publié à l'occasion de la cérémonie organisée pour commémorer la session extraordinaire sur les enfants. Elle a souligné la nécessité d'établir des partenariats pour les enfants, de disposer de données crédibles et de collaborer avec d'autres organismes pour améliorer l'efficacité et l'exécution. Elle a ensuite présenté deux nouveaux hauts fonctionnaires nommés récemment : MM. Saad Houry, Directeur général adjoint, et Bernt Aasen, chef de cabinet, auxquels elle a souhaité la bienvenue.

C. Adoption de l'ordre du jour

5. Le Conseil exécutif a adopté l'ordre du jour, le calendrier et l'organisation des travaux de la session (E/ICEF/2008/1).

6. Conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que 47 délégations dotées du statut d'observateur, 5 organes des Nations Unies, 2 organisations intergouvernementales et 4 organisations non gouvernementales avaient présenté des pouvoirs pour la session.

II. Travaux du Conseil d'administration

A. Stratégie de protection des enfants de l'UNICEF

7. Le Chef de la Section de protection de l'enfant a présenté le projet de stratégie de protection des enfants (E/ICEF/2008/5), soulignant que la protection des droits des enfants revenait à protéger leurs droits de l'homme et à promouvoir le développement. La stratégie devait permettre de renforcer les moyens dont disposent les gouvernements pour faire respecter et réaliser le droit des enfants à la protection contre la violence, l'exploitation et les abus et mobiliser les populations, les partenaires et les enfants eux-mêmes afin de renforcer la culture de la protection des enfants dans toutes les sociétés. La stratégie comporte cinq grands domaines d'action, à savoir le renforcement des systèmes nationaux de protection, l'appui au changement social, la promotion de la protection de l'enfance dans les conflits et les catastrophes naturelles et la collecte de données et la gestion des connaissances, ainsi que la mobilisation des agents du changement. Le Chef de la Division a recensé plusieurs problèmes, notamment les lenteurs dans la modification des lois et des pratiques et l'évaluation du coût de la protection des enfants.

8. Les délégations ont bien accueilli la stratégie pour sa clarté, sa concision, son exhaustivité et sa pertinence, et plusieurs d'entre elles ont félicité l'UNICEF pour l'avoir élaborée à la suite d'une large consultation, notamment avec les États Membres et les organisations non gouvernementales. L'accent a été mis sur le rôle de chef de file que joue l'UNICEF dans le domaine de la protection des enfants. Celle-ci étant nécessaire à la survie et au bien-être des enfants ainsi qu'à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, l'UNICEF devrait continuer à redoubler d'efforts dans ce domaine. La stratégie devrait contribuer pleinement à la mise en œuvre du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF pour 2006-2009 et au renforcement des liens avec d'autres domaines d'intervention du Fonds. La protection des enfants devrait être considérée comme un domaine prioritaire dans l'allocation des ressources. Les délégations ont noté qu'il fallait utiliser judicieusement les ressources humaines, afin de renforcer les capacités du personnel de disposer des compétences nécessaires pour répondre à la demande de protection des enfants. En ce qui concerne les problèmes d'effectifs, la communication devait être mieux assurée. Il a également été recommandé de diffuser la stratégie largement et de faire régulièrement le point de la situation au Conseil d'administration.

9. L'incorporation au document des recommandations figurant dans l'étude sur la violence a été bien accueillie. Cependant, il a été noté que la résolution dans laquelle l'Assemblée générale demandait la création d'un poste de Représentant spécial du

Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants n'a pas été directement évoquée dans le document. Les délégations ont appelé à établir une étroite collaboration entre l'UNICEF et le Représentant spécial, lorsqu'il sera nommé.

10. Plusieurs intervenants ont indiqué qu'il fallait peut-être faire davantage ressortir l'égalité des sexes, la vulnérabilité et les besoins particuliers des filles. L'égalité des sexes devrait être prise en considération dans tous les programmes, car la discrimination fondée sur le sexe est l'une des causes fondamentales de la violence. Il faudra pour cela analyser cette question et recueillir des données ventilées par sexe. Certaines délégations ont souligné que les droits en matière de sexualité et de procréation n'avaient pas été mentionnés dans la stratégie, bien qu'ils aient un lien étroit avec les objectifs du Millénaire pour le développement et les problèmes de santé.

11. Il a été également noté que tous les enfants devraient être protégés, notamment les filles, les enfants handicapés mentaux et physiques et les enfants touchés par les conflits armés. Plusieurs délégations ont demandé que la stratégie prenne en considération la situation des enfants sous occupation étrangère. Elles ont également estimé nécessaire d'approfondir la discussion pour les questions soulevées par la Représentante spéciale Graça Machel dans son rapport sur l'examen stratégique, en application de la résolution 62/141 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 2007.

12. L'accent a été mis sur l'importance de la participation et du rôle des enfants en tant que promoteurs des changements sociaux, notamment en ce qui concerne la prise de décisions, le suivi et l'évaluation par les gouvernements. La création de partenariats était essentielle à la mise en œuvre de la stratégie et le rôle de la société civile, du secteur privé et des comités nationaux de l'UNICEF dans la mise en œuvre de la stratégie pourrait être mieux précisé. Il a en outre été demandé d'accorder une plus large place à la coordination avec les gouvernements dans le chapitre consacré aux situations d'urgence.

13. Les autres questions soulevées ont porté sur les incidences des migrations sur les enfants, la justice pour mineurs, l'état de droit, l'importance de l'enregistrement des naissances, le trafic des enfants et ses conséquences sur ceux-ci. Le rôle important que joue la famille notamment en ce qui concerne la protection des enfants contre la violence externe et la nécessité de mettre en œuvre de véritables programmes de formation à l'intention des parents et de promouvoir le placement familial permanent en substitution à l'assistance de longue durée ont été évoqués.

14. Plusieurs intervenants ont souligné que l'UNICEF devait s'inspirer dans son action de la Convention relative aux droits de l'enfant, des objectifs du Millénaire pour le développement et d'*Un monde digne des enfants*, documents adoptés par les États Membres. Si certaines délégations ont approuvé les références de la stratégie à la cohérence du système des Nations Unies et à l'approche groupée dans le domaine humanitaire, d'autres ont noté que la mise en œuvre de la stratégie devrait être conforme aux méthodes actuelles de fonctionnement des mécanismes intergouvernementaux. Les Principes directeurs relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés (Principes de Paris) n'ayant pas un caractère obligatoire, il convenait de les considérer comme tels. Il a également été indiqué qu'il fallait harmoniser certains termes contenus dans la stratégie avec les définitions générales figurant dans les décisions et résolutions pertinentes de l'ONU.

15. Plusieurs délégations et représentants d'organisations intergouvernementales ont souligné la nécessité d'améliorer la protection des enfants lors des urgences humanitaires, notamment les personnes déplacées et les réfugiés.

16. Le Président du Comité des droits de l'enfant, qui a participé à la session du Conseil d'administration, a noté que la Convention relative aux droits de l'enfant devrait être incorporée à la stratégie et que les rapports des États parties devraient être pris en considération. Le Haut-Commissariat pour les réfugiés a demandé à l'UNICEF de jouer un plus grand rôle dans la protection des enfants lors des catastrophes naturelles et reconnu l'existence de cas d'apatridie évoqués dans la stratégie. International Save the Children, SOS Villages d'enfants et le Fonds chrétien pour les enfants ont souscrit à la stratégie.

17. Le Chef de la Section de protection de l'enfant a répondu que l'UNICEF assurait la protection de tous les enfants et que la stratégie ne privilégiait pas tel ou tel groupe. Elle a souligné que l'UNICEF était, au niveau le plus élevé, résolu à mettre en œuvre les recommandations de l'Étude sur la violence à l'encontre des enfants et à travailler avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour la violence à l'encontre des enfants, lorsqu'il sera nommé. Elle a reconnu que pour protéger les enfants, il fallait disposer des ressources humaines et des connaissances nécessaires et élaborer une stratégie institutionnelle de formation pour tout le personnel. L'égalité des sexes, du fait de la place centrale qu'elle occupe dans la protection des enfants, doit être prise en considération dans tous les programmes. Les garçons et les hommes jouent un rôle important dans les changements sociaux. La collecte de données ventilées par sexe est également importante.

18. La Directrice générale a estimé, en conclusion, que la protection des enfants occupait une place centrale dans les activités de l'UNICEF et souligné l'importance de la prévention. L'inclusion, pour la première fois, de la protection des enfants, dans la collecte de données dans le cadre des enquêtes par grappes à indicateurs multiples a été un pas important dans la mesure où elle a permis d'obtenir des données fiables dans ce domaine.

19. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2008/1 (voir annexe).

B. Le point sur la situation des enfants dans les conflits armés : rapport oral

20. La Directrice générale adjointe, M^{me} Hilde Frafjord Johnson, a souligné l'importance de cette question et les résultats obtenus ces dix dernières années, en particulier en 2007. M. Manuel Fontaine, Conseiller principal de la Section de protection de l'enfant, a fait le point sur la situation des enfants dans les conflits armés. Il a souligné les étapes importantes franchies en 2007, qui ont eu des répercussions sur cette question et mis en relief le rôle clef que l'UNICEF a joué dans les trois principales initiatives suivantes : a) la Conférence de Paris, « Libérons les enfants de la guerre » et les documents issus de cette initiative; b) l'Examen stratégique du rapport Machel (« Machel+10 »); et c) les progrès accomplis en ce qui concerne la mise en place du mécanisme de surveillance et de communication de l'information prévu dans la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité. Il a examiné plusieurs conséquences de ces initiatives pour l'organisation et noté que l'UNICEF continuera de protéger les enfants dans les conflits armés.

21. M^{me} Radhika Coomaraswamy, Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, a évoqué la complémentarité des efforts du Bureau du Représentant spécial et de l'UNICEF, en appelant particulièrement l'attention sur leur collaboration en ce qui concerne les mécanismes de surveillance et de communication de l'information et l'Examen stratégique du rapport Machel. Elle a appelé l'attention sur le prochain débat public que le Conseil de sécurité consacrerait aux enfants et aux conflits armés le 12 février 2008 et souligné la nécessité de mettre un terme à la violence sexiste. Elle a souscrit à l'idée d'inclure une annexe à cette question dans le rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés.

22. Plusieurs délégations ont salué l'UNICEF et le Bureau du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés pour leur détermination et leur action et souscrit à l'idée de la protection des enfants dans le cadre de diverses initiatives. Les délégations ont reconnu que des progrès avaient été accomplis en ce qui concerne l'élaboration de normes et de règles tels que les Engagements de Paris, comme il ressort du rapport Machel *Children and Conflict in a Changing World* (Les enfants et les conflits dans un monde en mutation rapide). Plusieurs orateurs ont souscrit à ce processus, notamment les réunions de travail bisannuelles sur le suivi et encouragé d'autres gouvernements à adopter les Engagements de Paris. Plusieurs délégations ont demandé que la priorité soit donnée à la mise en œuvre des normes et règles. Un orateur s'est demandé si celles-ci étaient efficaces et si les mécanismes de surveillance et de communication de l'information prévus dans la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité permettaient de lutter véritablement contre les violations, notamment la violence sexiste. Un certain nombre de délégations se sont inquiétées de ce que les Principes de Paris n'étaient pas contraignants et n'avaient pas encore été adoptés par l'Organisation des Nations Unies.

23. Les autres questions soulevées ont porté surtout sur le renforcement des systèmes nationaux; la mise en place des capacités, en particulier pour la surveillance et la communication de l'information; la nécessité d'intensifier les efforts de consolidation et de rétablissement de la paix; l'élimination de la violence sexiste et la facilitation de la réinsertion. Quelques délégations ont préconisé l'établissement de liens de partenariat avec les autres organismes des Nations Unies et le secteur privé, ainsi que l'amélioration des mécanismes de collaboration. Un intervenant a demandé que l'Examen stratégique du rapport Machel soit l'occasion de plus larges consultations et de débats approfondis sur les recommandations proposées et les questions soulevées dans le rapport du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés (Assemblée générale, rapport A/62/228) de 2007 comme cela avait été indiqué dans la résolution 62/141 de l'Assemblée générale.

24. Nombre de délégations ont noté avec préoccupation que malgré les progrès accomplis, de nombreuses lacunes subsistaient au niveau de la protection. La question de l'insuffisance des ressources et des financements à court terme a été également soulevée. Les délégations ont demandé d'être informées de la situation et réaffirmé que la protection des enfants dans les zones de conflit devait être une question prioritaire.

25. Les participants ont répondu que le partenariat était une question importante et que l'UNICEF devait collaborer avec de nombreuses organisations nationales et internationales, notamment la Banque mondiale. Tous les enfants doivent être

protégés et l'UNICEF accordera toute l'attention nécessaire aux violations commises à leur encontre. L'application des normes et règles exige l'adoption de diverses mesures, des négociations politiques et une volonté politique, en particulier, de la part des États et d'autres acteurs, ainsi que des initiatives. Un plus grand nombre de pays doivent souscrire aux Principes de Paris, qui ont été élaborés à l'intention des spécialistes sur la base de pratiques opérationnelles optimales. Il est également établi que les problèmes sont nombreux, notamment les violations persistantes, particulièrement de la part d'acteurs non étatiques.

C. Budget d'appui biennal pour 2008-2009

26. Le Conseil d'administration était saisi du budget d'appui biennal pour l'exercice 2008-2009 (E/ICEF/2008/AB/L.1) et du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (E/ICEF/2008/AB/L.2). Le budget a été présenté par le Directeur général, M. Omar Abdi, et le Contrôleur, qui ont souligné que le format et l'approche de la budgétisation axée sur les résultats avaient été élaborés conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), à l'issue de plusieurs consultations avec le Conseil d'administration. Seul changement notable, la présentation ne se fonde plus sur les lieux d'affectation et les ressources, mais sur les résultats. Cette budgétisation est un travail de longue haleine, qui requiert la collaboration de toutes les parties intéressées, l'accent étant mis en particulier sur l'élaboration d'indicateurs et de cibles « intelligents » au cours de la période biennale 2010-2011. Pour fournir des informations sur les principaux indicateurs de performance, il faudra tenir d'autres consultations, réaménager et améliorer la présentation du budget axée sur les résultats.

27. Le Directeur général adjoint a expliqué les efforts faits pour prendre en considération les coûts de la sécurité sur le terrain. Par conséquent, les dépenses communes de sécurité ont été maintenues au même niveau que pendant l'exercice biennal 2006-2007, soit à 26,2 millions de dollars. Cependant, à la suite des événements d'Alger, l'UNICEF a été obligé d'envisager l'adoption de mesures exceptionnelles en consultation avec le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies. Il s'adressera éventuellement au Conseil d'administration au cours de la période biennale pour obtenir des crédits supplémentaires.

28. Dans l'ensemble, les délégations ont félicité le secrétariat des améliorations apportées à la présentation du budget et des séances d'information officielles sur le budget organisées avant la tenue de la session. Elles ont cependant regretté que les membres du Conseil d'administration n'aient pas eu l'occasion de faire des observations sur les versions précédentes du document de présentation du budget. Le budget d'appui biennal présentant un intérêt stratégique pour le Conseil d'administration, il a été demandé à l'UNICEF de veiller à consulter les membres du Conseil suffisamment à l'avance. Plusieurs délégations se sont félicitées des progrès accomplis s'agissant de la budgétisation et de la gestion axée sur les résultats et demandé au Fonds de continuer à harmoniser et à améliorer la méthode d'établissement de budget axé sur les résultats en étroite collaboration avec d'autres fonds et programmes des Nations Unies. Plusieurs délégations ont également demandé que l'UNICEF fournisse des estimations budgétaires par catégorie de dépenses pour les principaux objectifs de dépenses en annexe au prochain document sur le budget d'appui biennal. Le Fonds a en outre été invité à présenter le prochain

budget d'appui biennal pour 2010-2011 à la deuxième session ordinaire de 2009 du Conseil d'administration.

29. Les délégations se sont félicitées de la diminution progressive du budget d'appui biennal en proportion des ressources (de 14,2 % en 2006-2007 à 11,9 % en 2008-2009) et encouragé l'UNICEF à poursuivre ses efforts dans ce domaine.

30. Certaines délégations se sont inquiétées du fait que le pourcentage des autres ressources ait augmenté dans des proportions plus grandes que les recouvrements de coûts, ce qui créait le risque de voir les ressources ordinaires subventionner des projets financés sur les autres ressources. Le secrétariat a précisé que la méthode de recouvrement des coûts qu'appliquaient l'UNICEF et la plupart des organismes de l'ONU se fondait sur les dépenses additionnelles, comme indiqué dans la politique de recouvrement des coûts approuvée par le Conseil d'administration (E/ICEF/2003/AB/L.1 et E/ICEF/2006/AB/L.4). Cette méthode a permis de faire la différence entre les dépenses d'appui et les coûts fixes – au Siège, dans les bureaux régionaux et nationaux – et les coûts variables qui dépendent du volume des activités du programme. Compte tenu des dépenses supplémentaires, le taux de recouvrement de base de 7 % approuvé par le Conseil d'administration en juin 2006 (décision 2006/7) a été jugé approprié à l'époque. Le Contrôleur a également indiqué que la politique de recouvrement de coûts était réexaminée actuellement au niveau de tout le système des Nations Unies sous les auspices du Comité de haut niveau sur la gestion en collaboration avec l'UNICEF et que le Conseil d'administration serait informé des progrès accomplis et des résultats de l'étude.

31. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2008/2 (voir annexe).

D. Collecte de fonds et partenariats privés : plan de travail et budget pour 2008 concernant la collecte de fonds privés

32. Après l'introduction faite par la Directrice générale adjointe, M^{me} Hilde Frafjord Johnson, le Directeur du programme « Collecte de fonds et partenariats privés » a présenté son rapport (E/ICEF/2008/AB.L.3). Plusieurs délégations ont félicité le Directeur du programme et les comités nationaux de l'UNICEF pour les résultats encourageants qu'ils ont obtenus et remercié le Directeur pour avoir tout mis en œuvre afin de restructurer le programme.

33. Plusieurs délégations ont noté qu'après l'adoption de la nouvelle structure, le programme sera financé par deux sources : les budgets de compensation et d'appui. Les délégations ont estimé qu'une analyse globale des dépenses du programme permettrait au Conseil d'administration de mieux évaluer les performances et les résultats d'ensemble.

34. Une délégation a fait observer que dans le passé, les ventes effectives de cartes et de produits avaient été inférieures aux prévisions. Une question a été également posée concernant l'évaluation en cours des ventes de cartes et produits, et si ses résultats seraient communiqués au Conseil d'administration.

35. Une question a été également posée concernant la mise en œuvre des normes comptables internationales de comptabilité pour le secteur public et leurs incidences sur les comités nationaux. L'importance du contrôle et de la responsabilité a été

soulignée, car les vérificateurs des comptes ont constaté des lacunes dans la gestion des recettes. Une question a également été posée concernant la gestion future des risques économiques et des conditions difficiles du marché.

36. Dans sa réponse, la Directrice générale adjointe a noté l'importance que l'organisation attachait à la gouvernance et au contrôle, et souligné qu'un conseiller financier avait été nommé au Bureau de la Directrice générale et que des normes comptables internationales pour le secteur public étaient mises en place.

37. Le Directeur du programme « Collecte de fonds et partenariats privés » a estimé que pour faciliter l'évaluation financière des activités du programme, une analyse globale serait présentée au Conseil d'administration. L'UNICEF était fermement résolu à ce que l'utilisation des ressources soit justifiée et contrôlée. Le Conseil d'administration a été informé que même si certaines mesures avaient déjà été mises en œuvre à la suite des observations des vérificateurs des comptes, les ressources budgétaires disponibles permettaient de mieux faire dans ce domaine important. La situation économique et les dépenses seront suivies de près, pour réduire autant que possible les risques financiers du programme.

38. Le Directeur a reconnu que les ventes de cartes et de produits posaient problème. Il a estimé que les chiffres seraient arrêtés au cours du premier trimestre de 2008 et qu'un rapport serait transmis au Bureau de la Directrice générale.

39. En ce qui concerne les normes comptables internationales pour le secteur public et les comités nationaux, le Directeur a noté que les travaux se poursuivaient et qu'un grand nombre d'incidences potentielles avaient été recensées. Il a précisé que les comités nationaux avaient participé à la mise en œuvre de ces normes et continueraient d'y participer.

40. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2008/3 (voir annexe).

E. Politique de l'UNICEF en matière d'évaluation

41. Le Directeur général adjoint, Omar Abdi, et le Directeur de l'évaluation ont présenté le rapport (E/ICEF/2008/4). Après s'être félicités du caractère exhaustif de la politique, les délégations ont indiqué que la politique d'évaluation était une étape importante vers l'amélioration de la fonction d'évaluation à l'UNICEF. Une politique efficace et bien définie permettrait d'établir des évaluations crédibles et indépendantes, ce qui était particulièrement important dans un contexte marqué par la décentralisation des rôles et des responsabilités, mais aussi de mesurer et d'améliorer les performances à tous les niveaux. La réponse apportée par l'administration à l'examen par les pairs de 2007 a été considérée comme la voie à suivre et l'UNICEF a déjà obtenu des résultats remarquables dans l'élaboration d'un système d'évaluation cohérent.

42. Il a aussi été reconnu que la fonction d'évaluation était un élément important des mécanismes de contrôle tels que la vérification des comptes, les inspections et les enquêtes, dans la mesure où elle permettait d'éclairer et de guider la prise de décisions et de diffuser une culture de l'apprentissage et du perfectionnement à tous les niveaux de l'organisation. On a également estimé que cette politique aurait pu clairement établir un lien plus étroit avec la vérification des comptes, en tant que moyen d'améliorer l'efficacité du programme, et que les principes directeurs auraient pu insister plus sur la responsabilité et le contrôle.

43. Tout en se félicitant de la cohérence de la politique proposée avec les normes et règles d'évaluation du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation, l'UNICEF a été instamment invité à faire preuve de rigueur et de dynamisme dans la mise en œuvre de ces principes dans toute l'organisation. Cette politique a également été saluée car elle exigeait des évaluateurs d'avoir des notions en matière de droits de l'homme et d'analyse des disparités liées au sexe.

44. Plusieurs délégations ont proposé de renforcer les réponses apportées par l'administration aux évaluations à tous les niveaux dans une directive interne, pour améliorer l'acquisition de connaissances et les performances. De même, il a été suggéré que l'UNICEF mette en place un système de contrôle efficace pour suivre la mise en œuvre des réponses apportées par l'administration et fournir les informations qui serviraient de base aux rapports périodiques destinés aux hauts responsables et au Conseil d'administration.

45. En ce qui concerne le financement de 3 à 5 % de l'évaluation, on a noté que cet objectif ne devrait pas empêcher la réalisation des programmes et projets prévus, ni être une charge extrêmement lourde pour les États Membres. L'UNICEF a été prié de voir s'il n'était pas préférable de réexaminer cette directive publiée il y a plus de 14 ans pour que le programme bénéficie d'un appui approprié et bien équilibré. Certaines délégations ont également demandé quels étaient la proportion de dépenses consacrées aux évaluations, études et travaux de recherche et les critères de détermination des priorités. Plusieurs délégations ont approuvé le principe d'une planification appropriée des évaluations de programmes, de thèmes conjoints et de projets et encouragé l'UNICEF à adopter une approche qui permette d'évaluer tous les programmes au cours d'un cycle de cinq ans. Elles se sont inquiétées de ce que l'évaluation des politiques et programmes stratégiques continue d'être tributaire, dans une certaine mesure, de financements provenant d'autres sources de l'organisation et non pas de l'allocation de ressources de base au Bureau d'évaluation. Cela permettrait d'élaborer, de mettre en œuvre et d'examiner un plan de travail relatif à l'évaluation crédible et pertinent, approuvé par les hauts fonctionnaires et appuyé par le Conseil d'administration, et d'assurer l'indépendance, la crédibilité et la qualité nécessaires.

46. Le Directeur de l'évaluation a répondu qu'une meilleure planification de l'évaluation permettrait d'obtenir un financement approprié. En ce qui concerne les critères utilisés pour choisir les évaluations, le Plan stratégique à moyen terme a orienté la sélection au niveau mondial, et les évaluations retenues ont été soumises au Conseil d'administration. Au niveau national, le plan intégré de suivi et d'évaluation fixait les priorités en fonction de l'objectif stratégique du programme de coopération et en consultation avec les autorités et partenaires nationaux. Au niveau régional, la stratégie régionale et le plan avaient éclairé le choix des évaluations retenues par les équipes régionales de gestion.

47. Les délégations se sont félicitées de l'engagement pris d'aider les pays à évaluer leurs propres programmes, de contribuer au développement des capacités nationales d'évaluation et de renforcer et d'accroître les capacités d'évaluation de l'UNICEF aux niveaux régional et national. Les mesures prises pour renforcer la « culture de l'évaluation » et créer le Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'Asie et le Pacifique ont été accueillies avec satisfaction.

48. L'organisation menant ses activités en amont, l'UNICEF a été encouragé à élaborer et adopter de nouveaux instruments d'appréciation et d'évaluation de sa contribution.

49. En tant qu'organisation en apprentissage permanent, l'UNICEF a été invité à anticiper les événements et à veiller à ce que les résultats de l'évaluation – ainsi que les réponses apportées par l'administration – soient accessibles et largement diffusées aux pays, aux experts, aux hauts fonctionnaires de l'UNICEF et au Conseil d'administration. Le Directeur de l'évaluation a rappelé aux délégations que, depuis juin 2002, l'UNICEF publiait systématiquement tous les rapports d'évaluation, ce qui avait été indiqué dans la politique proposée.

50. Les délégations ont souligné qu'il importait de mettre en œuvre la politique effectivement dans toute l'organisation. L'attachement au principe de l'évaluation devait se concrétiser et devenir partie intégrante de la culture de l'UNICEF à tous les échelons. Les délégations ont indiqué également qu'elles comptaient recevoir des informations faisant le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la politique d'évaluation. L'UNICEF a été encouragé à mettre en place un cadre d'évaluation des performances comprenant les résultats, les indicateurs, les ressources et les responsabilités afin de superviser la mise en œuvre de la politique et d'en déterminer les résultats et les succès. Cette politique devrait également améliorer la qualité des rapports régionaux sur les examens à mi-parcours et les principales évaluations.

51. Certaines délégations ont fait remarquer que le processus d'élaboration de la politique d'évaluation aurait pu faire une plus large place à la consultation.

52. La politique aurait pu être plus conforme à celle des autres organisations sœurs, ce qui aurait facilité l'initiative Unité d'action des Nations Unies aux niveaux mondial et national. L'UNICEF a été invité à tenir compte du fait que le Conseil d'administration s'est intéressé à la mise en œuvre des politiques et aux futurs examens à cet égard et a formulé de nombreuses observations à ce propos. Le Directeur général adjoint a répondu qu'une directive relative au système d'évaluation tenant compte également des éléments incorporés dans la décision serait publiée. Certaines délégations ont demandé que la politique fasse l'objet d'un examen à la deuxième session ordinaire de 2009.

53. Le Conseil exécutif a adopté la décision 2008/4 (voir annexe).

F. Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF

Approbation des descriptifs de programme de pays révisés

54. Le Président a dit que, conformément aux décisions 2002/4 et 2006/19, le Conseil d'administration avait fait des observations sur les projets de descriptif de programme de pays et approuvé l'ensemble des budgets indicatifs de 14 programmes de pays à sa deuxième session ordinaire de 2007. Ces descriptifs ont été ensuite révisés en tenant compte, selon le cas, des observations faites par les délégations au cours de cette session et un tableau récapitulatif des résultats a été joint en annexe au document. Les descriptifs de programme de pays ont été affichés sur le site Web de l'UNICEF pendant les six semaines suivant l'examen des projets lors de la deuxième session ordinaire. Les descriptifs de programme de pays

devaient être approuvés par le Conseil d'administration lors de la session actuelle selon la procédure d'approbation accélérée, à moins que cinq membres n'informent par écrit le secrétariat de leur intention de saisir le Conseil d'un programme de pays. Le secrétariat n'ayant reçu aucune demande en ce sens, les programmes de pays suivants ont été approuvés : Colombie, Costa Rica, Guinée équatoriale, Lesotho, Libéria, Madagascar, Mexique, Népal, Nicaragua, Programme multipays des îles de l'océan Pacifique, République démocratique du Congo, Rwanda, Somalie et Togo.

55. À la suite de l'adoption des projets de descriptif de programme de pays, le représentant de la Colombie a dit que le nouveau programme de pays était conforme aux principales priorités de son gouvernement tels que la politique de la petite enfance, l'amélioration des services nationaux de protection et de prévention et la justice pour mineurs. Se référant à l'évolution récente de l'allocation de ressources à la Colombie et aux pays à revenu intermédiaire, il a instamment prié l'UNICEF et le Conseil d'administration d'avoir à l'esprit les grands défis que ces pays doivent relever pour éliminer les disparités, ce qui passe peut-être par la réévaluation des mécanismes d'allocation des ressources.

56. Le représentant du Nicaragua a estimé que le programme de pays prenait en considération les priorités nationales relatives à la lutte contre la pauvreté et à la promotion du développement social. Le programme a été élaboré en coopération avec le Gouvernement, les donateurs et la société civile.

57. Le représentant du Mexique a fait remarquer que le programme de pays était conforme aux priorités nationales, en particulier en ce qui concerne l'éducation et la protection des enfants contre la violence et l'exploitation.

Recommandation concernant l'affectation aux programmes de pays approuvés de fonds supplémentaires prélevés sur les ressources ordinaires

58. La recommandation (E/ICEF/2008/P/L.2) a été présentée par le Directeur de la Division des programmes.

59. Une délégation s'est demandé si la modification des critères relatifs à l'affectation de fonds prélevés sur les ressources ordinaires n'allait pas pénaliser les pays d'Amérique latine et ceux à revenus moyens dont la coopération technique avec l'UNICEF permettait d'exécuter des politiques à long terme concourant à la réduction des inégalités sociales dont souffrent les enfants. Elle a souhaité que les consultations avec les États Membres se déroulent dans la transparence et qu'en aucun cas les éventuelles modifications des règles régissant l'affectation de ressources de base ne compromettent l'universalité de l'action de l'UNICEF.

60. Une autre délégation a appelé l'UNICEF à être plus ambitieux, universel et représentatif dans son action. La décision prise récemment de réduire les montants versés à certains États Membres au titre des ressources ordinaires pourrait freiner l'application des programmes de pays et entraver la réalisation des objectifs. Avant de réduire le montant des financements prélevés sur les ressources de base, l'UNICEF devait analyser l'impact qu'une telle décision aurait sur les pays en question et consulter dûment les États Membres, mais aussi tenir compte des difficultés que ces pays devaient surmonter pour pouvoir s'acquitter de tous les engagements pris au niveau international.

61. Répondant à ces délégations, le Directeur de la Division des programmes a précisé que les approches convenues en matière d'affectation de fonds au titre des ressources ordinaires n'avaient pas changé; l'application des critères approuvés par le Conseil d'administration avait permis de corriger les déséquilibres antérieurs. La redéfinition de l'allocation des ressources suivant les critères approuvés par le Conseil d'administration ne signifiait pas que l'UNICEF allait se retirer de certains pays. Les pays progressant vers la réalisation de certains objectifs assignés, une discussion sur l'avenir des programmes dans ces pays aura lieu avant qu'une proposition ne soit présentée au Conseil d'administration. Il est important de prendre en compte le montant total des ressources : les modifications en question visent les ressources ordinaires mais il y a également d'autres ressources dont il faut tenir compte. Le Directeur de la Division des programmes a réaffirmé l'engagement pris par l'UNICEF d'aider les pays à formuler et appliquer des politiques visant à lutter contre les inégalités dans le présent et à l'avenir.

62. Le Conseil d'administration a approuvé la décision 2008/5 (voir annexe).

Recommandations relatives au relèvement du plafond des autres ressources affectées à des programmes de pays approuvés

63. Le Directeur de la Division des programmes a présenté le rapport (E/ICEF/2008/P/L.3), qui a été adopté sans commentaire.

64. Le Conseil d'administration a approuvé la décision 2008/6 (voir l'annexe).

Programmes multinationaux

65. Le Directeur de la Division des programmes a présenté le rapport (E/ICEF/2008/P/L.1 et E/ICEF/2008/P/L.1/Corr.1), qui a été adopté sans commentaire.

66. Le Conseil d'administration a approuvé la décision 2008/7 (voir annexe).

G. Conférence d'annonce de contributions

67. Ouvrant la neuvième conférence d'annonce de contributions, la Directrice générale s'est réjouie de la participation des gouvernements, des comités nationaux pour l'UNICEF et du secteur privé, qu'elle a remerciés d'appuyer l'UNICEF. Elle a fait remarquer que la capacité de l'UNICEF à travailler efficacement avec les gouvernements et ses autres partenaires était proportionnelle aux contributions des donateurs.

68. Les contributions globales des gouvernements à l'UNICEF sont passées de 725 millions de dollars en 2000 à 1 milliard 735 millions de dollars en 2007. Pour ce qui est des ressources ordinaires, les chiffres préliminaires indiquent qu'en 2007, les gouvernements donateurs ont versé 538 millions de dollars à l'UNICEF, contre 465 millions de dollars en 2006.

69. En comptant les annonces de contributions faites en novembre 2007 pendant la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions et celles qui ont été faites en-dehors de telles conférences, l'UNICEF a reçu de 48 gouvernements des annonces de contributions au budget ordinaire de 2008 représentant un montant de

383,8 millions de dollars (contre 260,3 millions de dollars en 2007). Cela constituait 69 % de l'objectif financier du plan à moyen terme, soit 554 millions de dollars.

70. Vingt donateurs (Allemagne, Australie, Autriche, Bhoutan, Chine, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, Hongrie, Irlande, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Portugal, République de Corée, Suède, Suisse, Thaïlande et Turquie) ont majoré leur annonce de contribution en monnaie locale. Les pays suivants ont recommencé à annoncer leur contribution : Chypre, Djibouti, Équateur, Lesotho, Malawi, Maldives, République démocratique populaire lao, République islamique d'Iran, République populaire démocratique de Corée et Uruguay. Plusieurs donateurs importants n'ont pas été en mesure de faire une annonce de contribution en raison d'une incompatibilité entre les exercices budgétaires.

H. Rapport annuel au Conseil économique et social

71. La Directrice chargée des questions concernant la gouvernance, les Nations Unies et les affaires multilatérales a présenté le rapport annuel au Conseil économique et social (E/ICEF/2008/3). Elle a également présenté un rapport sur les activités du Corps commun d'inspection présentant un intérêt pour l'UNICEF (E/ICEF/2008/6).

72. Les délégations se sont félicitées du rapport annuel, qu'elles ont trouvé complet et objectif. Elles ont remercié l'UNICEF de son travail assidu et pris note des progrès réalisés dans plusieurs domaines, dont les résultats du développement, le renforcement des partenariats entre les secteurs privé et public, la cohérence accrue de l'action du système des Nations Unies et la coopération Sud-Sud. Une délégation a souligné qu'elle continuait d'attendre des bilans approfondis et réguliers sur l'action de l'UNICEF, y compris sur les progrès réalisés et les obstacles rencontrés. Plusieurs délégations ont pris note avec une satisfaction particulière de la poursuite des mesures prises par le personnel de l'UNICEF aux échelons national et régional, ainsi qu'au Siège, pour répondre aux situations d'urgence de petite et de grande ampleur.

73. Des préoccupations ont été exprimées au sujet du montant des financements versés au budget de base de l'UNICEF. Si les contributions thématiques ont moins souvent une affectation déterminée que les autres sources de financement traditionnelles, elles constituent cependant une modalité de financement complémentaire qui ne saurait remplacer les ressources de base. Plusieurs délégations ont demandé aux membres du Conseil d'administration d'augmenter les fonds de base et de garantir des ressources prévisibles, condition d'une exécution efficace des programmes de l'UNICEF. La prévisibilité des financements et un engagement financier à long terme permettent de se concentrer plus systématiquement sur les programmes et d'éviter certaines diversions. Un orateur a demandé des précisions sur la manière dont l'UNICEF établit un ordre de priorité lors de l'allocation de fonds non affectés à des fins spécifiques ou non réservés, qui sont destinés à faire face aux crises humanitaires.

74. Plusieurs délégations ont souligné qu'une programmation cohérente et efficace était nécessaire à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015, qui reste une priorité absolue. Une délégation a mis en lumière les travaux qu'il reste à accomplir dans le domaine de l'éducation et encouragé toutes les parties intéressées, dont les pays donateurs, à aider l'UNICEF à remplir sa

mission dans les délais fixés et avec efficacité. Une autre délégation a souligné qu'il fallait aider les gouvernements et renforcer les partenariats avec les principales parties prenantes, notamment la Banque mondiale, afin de promouvoir les objectifs relatifs aux enfants et à les réaliser. L'UNICEF devrait faire preuve de créativité et renforcer son aptitude à travailler avec tous les partenaires pouvant l'aider à accélérer l'amélioration de la condition des enfants.

75. Plusieurs délégations ont donné leur avis au sujet de l'action de l'UNICEF dans le cadre de l'examen triennal global de sa politique, en soulignant l'importance du renforcement des capacités sous la direction des pays et du recours aux compétences nationales en vue du renforcement des capacités.

76. Abordant le problème des changements climatiques, un orateur s'est félicité des efforts entrepris par l'UNICEF et des activités prévues, notamment l'élaboration d'une stratégie afin de promouvoir un environnement sain pour les enfants. Prenant note de la relation étroite qui existe entre les changements climatiques et la prévention des catastrophes, il a encouragé l'UNICEF à élaborer une stratégie commune ou un ensemble de mesures afin de lutter contre ces deux phénomènes.

77. Deux délégations ont pris note de la récente amélioration de la cohérence des activités des fonds et programmes des Nations Unies et du soutien actif fourni par l'UNICEF aux initiatives répondant au slogan « Unis dans l'action ». Elles ont souligné qu'il était important de poursuivre la simplification des procédures et la réduction des coûts de transaction pour rendre le système des Nations Unies plus efficace. Une meilleure cohérence dans tous les domaines de la programmation aurait des effets bénéfiques dans tous les domaines d'activité, notamment sur le plan opérationnel et du financement.

78. Évoquant l'insuffisance des apports de fonds consécutifs à certaines situations d'urgence, une délégation a noté que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) avait pris des mesures énergiques pour régler les problèmes de financement. Toutefois, en l'absence de définitions communes de la terminologie humanitaire de base, il était difficile de parvenir à une conception identique des besoins en situation d'urgence. Une autre délégation a proposé deux méthodes de réduction des coûts de transaction : passer d'une approche accordant la priorité aux projets à une approche plus intégrée, axée sur les programmes et limiter le pourcentage que les organismes des Nations Unies sont autorisés à conserver lorsqu'ils transfèrent aux organisations non gouvernementales des fonds destinés à financer l'exécution de projets.

79. Plusieurs délégations se sont félicitées des mesures prises par l'UNICEF pour tenir compte plus systématiquement de la situation des femmes et ont jugé essentiel de faire en sorte que les filles et les garçons exercent effectivement leurs droits sur un pied d'égalité et soient protégés, également en toute égalité, de toutes les formes de violence. Pour renforcer le processus de prise en compte de la question de l'égalité des sexes, l'UNICEF devrait centrer son attention sur la collecte de données ventilées par sexe. Il était également appelé à accorder une plus grande importance à la qualité des données et à leur collecte grâce à des méthodes respectueuses des droits de l'homme et de l'égalité des sexes, qui sont indispensables dans le cadre d'une planification des programmes axée sur les résultats. Deux délégations se sont félicitées du nombre de femmes occupant des postes aux échelons supérieurs de l'UNICEF et ont espéré que cette tendance à la hausse serait maintenue.

80. Un orateur a pris note des progrès réalisés dans le domaine de la coopération Sud-Sud et a souligné que, pour promouvoir cette collaboration, l'UNICEF avait besoin de ressources prévisibles.

81. Deux délégations ont salué l'effort fourni par l'UNICEF et son action en faveur des droits des enfants, reconnus lors du débat plénier commémoratif de haut niveau sur la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants qui s'est tenu en décembre 2007.

82. Le Conseil d'administration a pris note du rapport, qui sera soumis pour examen, en même temps qu'un résumé des observations faites pendant le débat, au Conseil économique et social, lors de sa session de fond de 2008. Il a également pris note du rapport du Corps commun d'inspection.

I. Questions diverses

83. Le Directeur général adjoint, Saad Houry, a donné un bref aperçu du déroulement de l'examen à mi-parcours du plan stratégique à moyen terme, qui sera présenté lors de la seconde session ordinaire de 2008.

84. Lors d'une manifestation spéciale, il a été rendu hommage à la Première Dame du Panama, M^{me} Vivian Fernández de Torrijos, qui œuvre pour la défense des droits fondamentaux et de la dignité des enfants handicapés et de leurs familles.

J. Déclaration finale de la Directrice générale et du Président

85. La Directrice générale a annoncé le départ à la retraite du Contrôleur, Terry Brown, du Directeur du Bureau de l'évaluation, Jean Quesnel, et du Directeur de la Division des programmes, Alan Court, qu'elle a remerciés d'avoir passé de nombreuses années au service de l'UNICEF. Elle a également annoncé la nomination de Nicholas Alipui au poste de directeur de la Division des programmes et de Louis-Georges Arsenault au poste de directeur des programmes d'urgence.

86. Considérant que l'évaluation des travaux menés par l'UNICEF était d'une importance cruciale, la Directrice générale a indiqué que l'UNICEF renforçait ses activités de contrôle et d'évaluation et intégrait à ses programmes des objectifs, des points de référence et des calendriers relatifs à l'évaluation. Elle a réaffirmé la place centrale de la protection de l'enfance dans les activités de l'UNICEF, qui poursuivrait son action visant à défendre les droits des enfants et à les protéger de la violence et de l'exploitation. Elle a également remercié tous ceux qui avaient offert des contributions de leur appui et de la confiance qu'ils accordent à l'UNICEF. La Directrice générale a estimé qu'il fallait poursuivre, avec le Conseil d'administration, l'examen des incidences de la décision relative à la date d'adoption du budget d'appui biennal (décision 2008/2).

87. Pour clore la session, le Président a souligné l'importance des travaux accomplis, notamment l'adoption du budget d'appui biennal pour 2008-2009 et de la politique de l'UNICEF en matière d'évaluation. Il s'est félicité du climat favorable qui avait permis d'obtenir un consensus et s'est dit certain qu'un accord serait atteint sur la stratégie pour la protection de l'enfance. Enfin, le Président a souligné

qu'il importait de maintenir le caractère apolitique des sessions et de se concentrer sur les travaux inscrits à l'ordre du jour.

III. Réunion commune des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)/Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Programme alimentaire mondial (PAM)

88. Initialement publié sous forme d'un additif au rapport du Conseil d'administration de l'UNICEF sur les travaux de sa première session ordinaire de 2008, le présent chapitre récapitule les débats qui ont eu lieu durant la réunion commune des Conseils d'administration de l'UNICEF, du PNUD/FNUAP et du PAM tenue du 29 janvier au 1^{er} février 2008. Le texte a été établi par les secrétariats des fonds et programmes et approuvés par les présidents des trois conseils d'administration.

A. Progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire

89. Le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a invité le Directeur général adjoint à présenter le document de travail et à ouvrir le débat au nom de l'UNICEF, du PNUD, du FNUAP et du PAM. Le Directeur général adjoint a souligné que d'après les données récentes, les progrès avaient été inégaux et déclaré qu'il fallait prendre conscience du fait que le temps pressait si on voulait que les objectifs du Millénaire pour le développement soient atteints.

90. Le Coordonnateur du Département technique du Plan stratégique pour la réduction de la pauvreté du Ministère de l'économie, de l'industrie et du commerce du Gouvernement malien et le Coordonnateur résident des Nations Unies au Malawi ont fait part de l'expérience de leurs pays respectifs s'agissant de la transposition des progrès à une plus grande échelle et de l'accélération de ces progrès sous le contrôle des autorités nationales.

91. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs délégations ont pris note des progrès réalisés mais se sont déclarées préoccupées par le fait que plusieurs pays, notamment en Afrique subsaharienne, n'étaient pas sur la bonne voie.

92. Des délégations ont fait les recommandations suivantes en vue d'accélérer le progrès : souligner le rôle directeur des gouvernements et la prise en main du programme par le pays, renforcer l'appui des organismes multilatéraux en transposant leurs efforts à une plus grande échelle; adopter davantage d'approches participatives de manière à ce que les groupes marginalisés profitent de cette transposition; veiller à ce que du personnel des Nations Unies soit disponible pour appuyer les efforts nationaux; nouer des relations avec le secteur privé et les organisations non gouvernementales; encourager la coopération Sud-Sud s'agissant du partage et de l'application des pratiques optimales. Il fallait appeler davantage l'attention sur l'allègement de la dette des pays pauvres, demander aux pays donateurs de tenir leurs engagements en matière d'aide, équilibrer les relations commerciales, éliminer l'inégalité des sexes et mettre fin à la détérioration de l'environnement.

93. Plusieurs délégations ont recommandé que l'action soit davantage centrée sur les pays les moins avancés, d'autant plus que les changements démographiques, la croissance économique, la création d'emplois, la sécurité et la fermeté de la réponse internationale face aux conflits et aux changements climatiques étaient de nature à influencer les progrès. Il ne fallait pas classer les pays seulement en fonction de leurs revenus si l'on voulait être à même de privilégier la réduction des disparités, surtout dans les pays à revenu intermédiaire. Elles ont également recommandé une évaluation plus globale des progrès de la réalisation de l'Objectif 8, y compris des fonds privés et nouveaux donateurs.

94. En réponse, les personnalités présentes ont décrit les efforts déployés sur le plan national en vue de surmonter les obstacles à la réalisation des objectifs, notamment l'adoption de programmes plus complets de réduction de la pauvreté, la lutte contre la corruption et le renforcement des capacités. Certaines ont suggéré que l'on accorde davantage d'attention à la migration de personnel qualifié depuis les pays à faible revenu vers les pays industrialisés, à la conservation des acquis en matière de production alimentaire, et à la qualité de l'enseignement. Il fallait que l'appui international soit plus prévisible, de façon à permettre aux pays bénéficiaires de mieux planifier. L'ONU devrait, de manière cohérente, placer les objectifs du Millénaire pour le développement au centre de son action, veiller à ce que les pays reçoivent un appui de qualité et préconiser l'octroi de ressources supplémentaires aux gouvernements qui se montraient déterminés à atteindre les Objectifs.

95. Le Directeur général adjoint de l'UNICEF a recommandé que l'accent soit mis sur les changements d'orientations, sur la collecte, l'analyse et la diffusion de données, notamment concernant les disparités, et sur les groupes démographiques exclus et touchés par les conflits. Même au-delà de 2015, les efforts d'accélération doivent être notamment axés sur les problèmes associés à l'assainissement, à la qualité de l'éducation et à l'enregistrement des naissances.

B. Évaluation des projets pilotes « Unis dans l'action »

Première partie

96. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a invité la Directrice exécutive du FNUAP à présenter au nom des quatre organismes le point relatif à l'Évaluation des projets pilotes « Unis dans l'action ». La Directrice exécutive a souligné que la session était consacrée à l'écoute des vues des États Membres, notamment des participants à ces projets. Soulignant les principaux points du bilan dressé, elle a fait observer que, selon l'information en retour, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement constituait le fondement du programme « Unis dans l'action » et découlait de priorités nationales en matière de développement. La programmation et les programmes conjoints avaient reçu des évaluations favorables. Par ailleurs, l'alignement stratégique de l'appui apporté par l'ONU au développement national réduirait les doubles emplois et les coûts de transaction et on ne pouvait que se féliciter de la direction générale de l'initiative.

97. La Ministre albanaise de l'intégration a fait observer que la capacité d'aligner l'action des organismes des Nations Unies en Albanie sur l'unique priorité nationale, à savoir l'adhésion à l'Union européenne, avait été l'un des principaux résultats obtenus à ce jour. Elle a mis l'accent sur l'importance du rôle directeur de l'État dans la sélection des organismes qui – au vu de leurs avantages comparatifs –

auraient un rôle primordial à jouer dans l'avancement des objectifs nationaux. Elle a souligné que l'impression globale de son gouvernement avait été très positive concernant le modèle « Unis dans l'action ».

98. Le Secrétaire général du Ministère rwandais des finances et de la planification économique a souligné que son gouvernement avait trouvé le projet pilote constructif. Selon lui, il importait de maintenir des liens étroits entre les instruments de planification nationale et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour garantir la solidité du programme des Nations Unies dans le pays et il a relevé que l'initiative pilote était directement liée aux engagements souscrits dans la Déclaration de Paris.

99. Les délégations de la République-Unie de Tanzanie, du Mozambique, de l'Uruguay, et du Viet Nam (pays participant aux projets pilotes) ont fait valoir qu'il était essentiel, pour que l'initiative soit couronnée de succès, que le pays la prenne en main et la dirige. Elles ont souligné que chaque pays était singulier et qu'il n'existait pas de solutions toutes faites. Elles ont fait montre d'un optimisme prudent à l'égard de la cohérence accrue au sein de l'ONU et du renforcement des liens entre les priorités nationales et les programmes de l'Organisation. Elles ont constaté que la formule « Unis dans l'action » exigeait une forte concentration de main-d'œuvre et qu'il était trop tôt pour en évaluer l'incidence sur le développement.

100. Le débat qui a suivi a fait ressortir notamment qu'il fallait : se montrer patient étant donné qu'il était trop tôt pour évaluer l'incidence des projets pilotes; assurer la prévisibilité de l'aide fournie par les donateurs; renforcer les capacités des partenaires, domaine d'intervention qui restait essentiel pour l'ONU et donner un rôle directeur plus important aux coordonnateurs résidents, tout en maintenant la neutralité et en ne perdant pas de vue l'ensemble du système.

101. Certaines délégations se sont interrogées sur le « fonds unique » et se sont dites inquiètes que des fonds destinés à financer les activités de base puissent être mélangés. Les participants ont précisé que les « fonds pour la cohérence » dans les projets pilotes ne comprenaient pas de fonds destinés à financer les activités de base, mais seulement des ressources de cofinancement. Certains ont fait valoir que les gouvernements conservaient la capacité de financer des activités spécifiques à tel ou tel organisme mais que ces activités devaient s'inscrire dans le cadre de la planification conjointe de l'Équipe de pays des Nations Unies. Il importait de mettre l'accent sur le fond et sur les résultats, plutôt que sur les processus.

Deuxième partie

102. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a invité l'Administrateur du PNUD à ouvrir, au nom des quatre organismes, la deuxième partie du débat sur les projets pilotes « Unis dans l'action ». L'Administrateur a évoqué les paramètres suprêmement importants que sont la souplesse et l'appropriation du programme par le pays, faisant observer que chaque projet pilote était adapté à un contexte national précis selon les directives de l'examen triennal des activités opérationnelles. Il a souligné que les projets pilotes montraient que le système des Nations Unies tout entier pouvait s'aligner de plus près sur les priorités nationales et que la programmation conjointe était une composante essentielle, centrée sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

103. Ont ensuite pris la parole pour rendre compte de l'expérience acquise à la faveur des projets pilotes, le Coordonnateur résident en Albanie, le Représentant de l'UNICEF au Rwanda, le Directeur général adjoint du Programme alimentaire mondial et le Sous-Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

104. Les représentants de l'Organisation mondiale de la Santé et du Programme des Nations Unies pour l'environnement ont reconnu que les projets pilotes pouvaient contribuer utilement à accroître la cohérence et l'efficacité et présentaient la caractéristique d'être propres à chaque pays et déterminés par la demande. Ils ont fait observer que les directives du nouveau Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement étaient plus ouvertes et plus adaptées au modèle « Unis dans l'action », tout en préconisant la prudence au moment d'intégrer dans un plan unique des accords existants ayant fait l'objet de négociations détaillées. Ils ont souligné la valeur des partenariats au sein du système des Nations Unies, convenant qu'il fallait renforcer le système des coordonnateurs résidents en veillant à ce que ces derniers soient dotés des plus hautes compétences en matière de direction et de gestion et en précisant clairement la hiérarchie des responsabilités.

105. Les membres des délégations ont salué le succès des projets pilotes pour ce qui était d'assurer un meilleur alignement sur les priorités nationales et une cohérence accrue au sein du système des Nations Unies, et fait remarquer que toutes les équipes de pays des Nations Unies avaient un rôle à jouer dans l'optimisation du système de coordonnateurs résidents. Ils ont souligné qu'il fallait adopter une approche nationale souple et adaptée au contexte lors de la transposition à une plus grande échelle des efforts déployés pour atteindre les objectifs convenus sur le plan international. Les délégations ont également dit qu'il fallait réinvestir dans les programmes les économies réalisées et réduire la charge administrative et le fardeau que représentait l'établissement de rapports. Bon nombre d'entre eux ont convenu qu'il y avait lieu d'établir un bilan avant de procéder à une évaluation en bonne et due forme et certains ont demandé que l'évaluation soit fondée sur des critères établis conjointement par l'ensemble des États Membres et porte notamment sur des questions telles que la charge financière que représentait l'amélioration de la cohérence.

106. Plusieurs délégations ont lancé une mise en garde contre l'adoption trop rapide d'un modèle précis « Unis dans l'action », réaffirmant que la cohérence était un moyen d'améliorer l'efficacité de l'action plutôt qu'une fin en soi et que d'autres solutions continuaient de faire l'objet d'une évaluation dans d'autres enceintes internationales. Elles ont souligné que l'effort de cohérence devait être dirigé par le pays et affirmé que les ressources ne devaient pas être réaffectées sur la base des premiers résultats des projets pilotes, mais continuer d'être réparties en fonction de formules et de principes convenus de manière multilatérale. Certains ont évoqué des considérations liées à la sécurité et la logistique, intrinsèques au modèle de « bureau unique ». Plusieurs ont demandé à l'équipe de direction au siège d'appuyer les projets pilotes en favorisant des communications claires, d'harmoniser les pratiques, et de faciliter et d'accélérer la prise de décisions au niveau national. Plusieurs ont demandé aux donateurs de fournir, en temps utile, un financement adéquat et prévisible.

C. Stratégies de réduction des catastrophes

107. Le Président du Conseil d'administration du PAM a présenté le point et a exposé les principaux thèmes de la session. La réduction des risques de catastrophe était un sujet idéal pour la réunion commune des conseils d'administration car elle touchait à la fois au développement et aux interventions d'urgence. La réunion commune permettait de se familiariser avec le principe et le vocabulaire de la réduction des risques de catastrophe et de mieux comprendre pourquoi elle devait être intégrée dans les politiques et programmes des Nations Unies.

108. La Directrice générale adjointe du PAM a évoqué la question au nom des quatre organismes. Elle a souligné dans ses remarques l'adaptation et la nécessité d'atténuer les risques des catastrophes naturelles ainsi que d'améliorer la capacité de récupération de ceux qui risquaient d'être touchés le plus durement. Il était donc urgent de collaborer activement à la réduction des risques de catastrophe. Les organismes des Nations Unies pouvaient faire davantage pour atténuer les risques et améliorer la capacité de récupération en collaborant dans le cadre du Cadre d'action de Hyogo. Il fallait renforcer les liens entre les efforts humanitaires et l'action en faveur du développement afin de réduire l'incidence des catastrophes sur les communautés vulnérables.

109. La Directrice de la protection civile du Gouvernement haïtien a présenté les stratégies de réduction des risques de catastrophes du point de vue national. Elle a décrit la vulnérabilité d'Haïti face aux risques naturels et la situation économique et sociale du pays et exposé ensuite la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe, ainsi que le cadre de collaboration avec les donateurs et le système des Nations Unies en vue de son application.

110. La Directrice adjointe de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC) a décrit le mécanisme de coordination visant à appuyer le Cadre d'action de Hyogo. Elle a recommandé que l'on s'appuie sur les structures existantes telles que le Cadre d'action de Hyogo et la SIPC pour aborder la question de la réduction des risques de catastrophe et établir des liens avec le développement et les changements climatiques. Elle a également présenté le Programme de travail conjoint avec les organismes des Nations Unies et les mécanismes de financement existants.

111. Les délégations se sont montrées très intéressées par le document de travail et se sont déclarées favorables à l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les politiques et programmes des quatre organismes. Elles ont insisté sur la nécessité de lier la réduction des risques de catastrophe à l'adaptation aux changements climatiques; certaines ont souligné que la réduction des risques de catastrophe pouvait réduire le coût du relèvement.

112. Les délégations ont rendu hommage aux quatre organismes pour leurs importantes contributions à une plus grande cohérence de l'action de l'ONU à l'échelle nationale, en faisant observer que le développement et les interventions d'urgence ne pouvaient pas être perçus comme des questions distinctes et elles ont souligné que la SIPC était le principal mécanisme d'application du Cadre d'action de Hyogo. Elles ont dit également que le Groupe des Nations Unies pour le développement devait augmenter systématiquement son appui aux États Membres pour la réduction des risques de catastrophe.

113. Les délégations ont exhorté les quatre organismes à se concentrer sur leurs mandats et à collaborer avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et la SIPC afin de définir le rôle de chacun. Il fallait qu'ils soient unis dans l'action et cohérents, conformément à leurs mandats respectifs. Certaines se sont demandé comment faire pour mieux relier les interventions d'urgence et les activités de développement, étant donné le rôle primordial du PNUD au tout premier stade du relèvement. Les participants ont également insisté sur l'importance du partage de l'information. Une délégation s'est interrogée sur les mécanismes de financement à mettre en place pour faciliter l'adaptation aux changements climatiques.

114. Dans les réponses aux questions et aux observations, le groupe de personnalités a fait valoir que le document de travail était d'ordre général, qu'il visait à aider les quatre organismes à commencer à travailler ensemble à la réduction des risques de catastrophe et qu'il ne cherchait aucunement à laisser entendre que l'un ou l'autre devait aller au-delà de son mandat. Les membres du groupe étaient bien conscients du triple défi que représentaient l'établissement de liens entre les secours et le développement, le travail en partenariat et la nécessité de se laisser guider par les stratégies nationales qui accordaient la priorité à la réduction des risques de catastrophe.

Partie II

Session annuelle de 2008

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 3 au 5 juin 2008

I. Organisation de la session

A. Ouverture de la session

115. Le Président a souhaité la bienvenue aux deux nouveaux Vice-Présidents du Bureau du Conseil d'administration : M. Gert Rosenthal (Guatemala) et M. Simona Miculescu (Roumanie), qui remplacent M. Jorge Skinner-Klée (Guatemala) et M. Mihnea Ioan Motoc (Roumanie). Il a exprimé sa sympathie et son soutien aux victimes du récent cyclone au Myanmar et du tremblement de terre dans la province de Sichuan (Chine) et, dans ce contexte, il a souligné le rôle crucial joué par l'UNICEF dans la distribution des secours ainsi que l'importance de garantir le droit des enfants à la protection dans les situations de catastrophe naturelle. Il a également souligné le rôle crucial joué par l'UNICEF face à la crise alimentaire mondiale et à la sous-alimentation dans le monde.

116. Abordant le point de l'ordre du jour consacré au rapport annuel de la Directrice générale, le Président a évoqué les résultats significatifs obtenus par l'UNICEF et ses partenaires, notamment le fait que le nombre annuel mondial de décès parmi les enfants de moins de 5 ans soit passé pour la première fois sous la barre des 10 millions, avec 9,7 millions de décès. Il a aussi évoqué certains problèmes persistants, notamment du côté de la distribution de traitements antirétroviraux aux femmes et aux enfants séropositifs et de l'aide aux orphelins du VIH/sida. Soulignant l'importance de l'égalité des sexes dans toutes les branches du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF, il a dit attendre avec intérêt le prochain débat sur la participation du Conseil d'administration au suivi des conclusions de l'Évaluation de la mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes à l'UNICEF. Il a appelé l'attention des membres du Conseil sur plusieurs autres points de l'ordre du jour, notamment les points consacrés à l'Initiative de lutte contre la faim et la dénutrition des enfants et à la Stratégie mondiale de collaboration et de partenariat, et souligné que le travail en partenariat s'imposait de plus en plus pour réaliser les engagements formulés dans la Déclaration du Millénaire ainsi que les objectifs du Millénaire pour le développement. Dans ce contexte, il a salué l'œuvre remarquable accomplie par les comités nationaux pour l'UNICEF.

117. Dans son allocution liminaire, la Directrice générale a fait le point de l'aide fournie par l'UNICEF aux victimes du cyclone au Myanmar et du tremblement de terre en Chine. Ces deux événements avaient mis en évidence la nécessité d'accorder une attention particulière aux catastrophes naturelles et à la capacité des États d'y faire face. Elle a décrit quelques secteurs prometteurs dans les activités menées par l'UNICEF au Libéria et en Sierra Leone – deux pays en sortie de conflit –, notamment ceux du rattrapage scolaire et de l'alimentation des enfants. L'alimentation était d'ailleurs au cœur des préoccupations de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, où la Directrice générale a lancé, au nom de l'UNICEF, le premier rapport sur *La situation des enfants en*

Afrique, qui est axé sur la survie de l'enfant. La Conférence de Tokyo était saisie de plusieurs autres questions importantes pour l'UNICEF, parmi lesquelles les suivantes : les difficultés auxquelles se heurte la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; la mobilisation des communautés locales et le renforcement de leurs capacités; les systèmes sanitaires intégrés à base communautaire; l'éducation comme clef de la réduction de la pauvreté; la fiabilité des dispositifs de collecte, d'évaluation et de suivi des données; et la situation des jeunes et le rôle des femmes.

118. Les enfants, notamment ceux de moins de 2 ans, sont l'une des catégories de la population les plus vulnérables à la hausse des prix alimentaires et des prix de l'énergie, deux problèmes qui ont particulièrement retenu l'attention des participants à la Conférence de Tokyo. L'UNICEF, qui fait partie de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire créée par le Secrétaire général de l'ONU, s'efforce, en collaboration avec ses partenaires, de trouver des solutions à la crise, notamment dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la faim et la dénutrition chez les enfants.

B. Adoption de l'ordre du jour

119. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour, le calendrier et l'organisation des travaux de la session (E/ICEF/2008/9/Rev.1). Une délégation a demandé que le Secrétariat fasse, pendant la session, un exposé sur les actions que l'UNICEF avait menées en réponse au cyclone au Myanmar et au tremblement de terre en Chine.

120. Conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que 38 délégations dotées du statut d'observateur avaient présenté leurs pouvoirs.

II. Travaux du Conseil d'administration

A. Rapport annuel de la Directrice générale : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme

121. Le rapport (E/ICEF/2008/10) a été présenté par la Directrice générale, qui a rendu compte des principaux résultats obtenus en 2007 dans chacun des cinq domaines d'intervention du plan stratégique à moyen terme. Elle a aussi attiré l'attention sur le compendium de données qui complète le rapport annuel (sur le site Web de l'UNICEF seulement) et qui contient les informations les plus récentes ainsi que les tendances sur l'année par rapport aux multiples cibles et indicateurs permettant de mesurer la performance de l'UNICEF.

122. Les délégations ont félicité l'UNICEF des progrès significatifs accomplis dans les cinq domaines d'intervention du plan, y compris les situations humanitaires. Elles ont relevé que l'effort constant de mise en cohérence des actions tendant à atteindre les cibles du plan stratégique à moyen terme et les objectifs du Millénaire pour le développement confortait le rôle du plan stratégique à moyen terme au service des droits de l'enfant.

123. De nombreuses délégations ont salué les progrès accomplis au service de la survie de l'enfant, en particulier la réduction notable de la mortalité liée à la rougeole ainsi que le recul historique du nombre annuel de décès d'enfants de moins de 5 ans en dessous de la barre des 10 millions. Par contre, elles ont déclaré qu'il fallait accélérer les progrès dans les secteurs d'intervention suivants : santé de l'enfant, de la mère et du nouveau-né; distribution d'eau potable et assainissement; éradication de la poliomyélite; et lutte contre le paludisme.

124. L'UNICEF a été félicité pour les progrès accomplis dans plusieurs domaines : a) collaboration avec les communautés et les autorités infranationales pour la prestation de services de base; b) éducation de base, avec notamment l'ouverture d'écoles adaptées aux besoins des enfants et l'adoption de normes de qualité en matière éducative; c) élargissement des partenariats visant à améliorer les services d'assainissement; d) mise en place de systèmes nationaux de protection de l'enfance; et e) amélioration des pratiques familiales et communautaires de soins.

125. La menace que la crise alimentaire mondiale fait peser sur les progrès en matière de survie et de développement de l'enfant a été évoquée par de nombreuses délégations. Celles-ci ont salué l'active participation de l'UNICEF aux travaux de l'Équipe spéciale de haut niveau du Secrétaire général sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, participation qui s'attache à garantir que les besoins des enfants seront satisfaits tant à court qu'à long terme.

126. Plusieurs délégations ont dit qu'il faudrait étudier les effets des migrations sur les enfants et que l'UNICEF devrait communiquer des informations plus détaillées sur les questions suivantes : les moyens d'assurer un enseignement de qualité aux enfants non scolarisés; les problèmes à surmonter pour éradiquer la poliomyélite; le renforcement de la justice pour mineurs; l'incorporation des enseignements tirés de l'expérience dans le processus de programmation de l'UNICEF; le renforcement des capacités des partenaires nationaux; et l'opportunité d'étendre à d'autres régions du monde que l'Afrique la Stratégie accélérée pour la survie et le développement de l'enfant. Plusieurs délégations ont demandé que les tableaux de résultats du plan stratégique à moyen terme soient étendus à tous les indicateurs.

127. S'agissant du VIH/sida, plusieurs délégations ont salué plusieurs des résultats obtenus, notamment l'incorporation d'un enseignement sur le VIH/sida dans les programmes scolaires. Toutefois, certaines délégations se sont dites préoccupées par la sous-estimation apparente de la part des fonds du programme consacrée à la lutte contre le VIH et le sida, et l'une d'elles a recommandé que des améliorations soient apportées au système de comptabilisation des dépenses dans ce domaine.

128. Plusieurs délégations ont dit apprécier le renforcement de la capacité d'intervention de l'UNICEF dans les crises humanitaires et le rôle directeur qu'il joue dans les collectifs humanitaires aux niveaux national et mondial. Par contre, certaines délégations se sont dites préoccupées par les difficultés rencontrées dans la réalisation de l'objectif fixé par le plan stratégique à moyen terme pour le recrutement de personnel pour les situations d'urgence.

129. Des orateurs ont salué l'importance que l'UNICEF accorde aux droits de l'homme dans l'élaboration de ses programmes, ainsi que le fait que les enfants les plus vulnérables et leur famille se trouvent de plus en plus au cœur de son action.

130. Plusieurs délégations ont demandé à l'UNICEF de continuer à renforcer ses activités dans les pays à revenu intermédiaire, notamment pour les aider à combler

des inégalités croissantes. On a notamment recommandé que l'UNICEF noue des alliances plus étroites avec le secteur privé dans ces pays et s'emploie à susciter dans les entreprises un sens plus aigu de leurs responsabilités sociales.

131. L'UNICEF a été invité à généraliser ses partenariats stratégiques afin de pouvoir obtenir partout dans le monde des résultats durables au service des enfants. On a fait observer que la réalisation des objectifs du plan d'action « Un monde digne des enfants » et des objectifs du Millénaire pour le développement dépendait étroitement de ces partenariats stratégiques.

132. De nombreuses délégations ont affirmé l'impératif d'intégration de l'égalité des sexes dans toutes les activités de l'UNICEF et recommandé que ses politiques et programmes tiennent compte des recommandations formulées dans le rapport faisant suite à l'Évaluation de la mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes.

133. De nombreux intervenants ont remercié l'UNICEF d'avoir lancé des consultations sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique à moyen terme, qui sera abordé à la deuxième session ordinaire de 2008. Deux délégations ont préconisé de reconduire le plan stratégique à moyen terme jusqu'à 2011 afin d'aligner le cycle de planification de l'UNICEF avec ceux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ainsi qu'avec le calendrier de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement à l'horizon 2015. On a fait valoir que l'examen à mi-parcours serait une bonne occasion de réfléchir aux moyens d'accélérer la réalisation des objectifs et de positionner l'UNICEF par rapport à des questions nouvelles comme les changements climatiques, l'urbanisation et les migrations.

134. Un certain nombre de délégations ont rendu hommage aux efforts déployés par l'UNICEF pour renforcer la responsabilité et l'efficacité. Plusieurs intervenants ont félicité la Directrice générale d'avoir fait procéder à une étude d'organisation et dit attendre avec intérêt le débat sur les progrès accomplis dans la mise en place des 10 initiatives qui y sont proposées pour améliorer l'efficacité du Fonds. L'UNICEF a été invité à renforcer encore ses stratégies de gestion axées sur les résultats et à résoudre les problèmes de recrutement évoqués dans le rapport annuel.

135. Tout en prenant acte des efforts qui ont été déployés pour axer le rapport annuel sur les résultats, certaines délégations ont invité l'UNICEF à améliorer encore ce rapport en accordant une attention plus particulière aux produits, à l'impact et à l'emploi des ressources. Faisant observer que le compendium de données contenait une grande partie des informations requises sur les résultats, plusieurs délégations ont demandé qu'il soit incorporé au rapport annuel, éventuellement sous forme d'annexe.

136. Les délégations ont marqué leur satisfaction du fait que l'UNICEF continue de s'orienter vers un travail d'amont au niveau des politiques, de son implication toujours plus grande dans des approches sectorielles, du soutien qu'il apporte à des budgets et à des stratégies de réduction de la pauvreté adaptés aux besoins des enfants et de sa collaboration avec les autres organismes des Nations Unies dans les pays où il intervient.

137. Les délégations ont apprécié l'engagement de l'UNICEF à participer à l'Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Plusieurs délégations ont relevé les difficultés auxquelles se heurte le programme « Unis dans l'action », notamment pour ce qui

est d'harmoniser la réglementation, les cycles de planification, les normes d'établissement de rapports, les règles de passation des marchés et les pratiques commerciales des différents organismes des Nations Unies. Elles ont affirmé que les économies qui pourraient résulter d'une plus grande cohérence de l'action du système des Nations Unies devraient être réinvesties dans les programmes. Les orateurs ont préconisé un renforcement du rôle du Coordonateur résident et souligné que la mise en œuvre dans un pays donné de tel ou tel élément de la réforme d'ensemble devait dépendre des besoins propres de ce pays. On a aussi recommandé que l'UNICEF continue d'harmoniser ses systèmes avec ceux des autres organismes des Nations Unies au niveau mondial.

138. De nombreuses délégations ont dit s'inquiéter de la part décroissante qu'occupent les ressources ordinaires dans le total des ressources et craindre qu'une prédominance des ressources autres que les ressources ordinaires n'aboutisse à une fragmentation de la programmation.

139. Après avoir remercié les membres du Comité exécutif de leurs observations et de leurs questions, la Directrice générale a exprimé sa gratitude à l'égard des États qui font progresser les droits des enfants. Elle a rappelé l'adhésion de l'UNICEF au principe de la gestion axée sur les résultats, et que les résultats obtenus sont mis en évidence dans le compendium de données. Elle a aussi fait observer qu'il est de plus en plus difficile d'attribuer tel ou tel résultat à tel ou tel organisme puisque ces résultats sont le fruit d'un large partenariat entre les organismes concernés; elle a souligné que l'UNICEF se sert des objectifs du Millénaire pour le développement et des cibles visées par le plan stratégique à moyen terme pour mesurer l'efficacité de son action. Elle a déclaré que les évaluations aident à repérer ce qui marche et ce qui ne marche pas et annoncé que l'UNICEF travaillait à se doter d'une base de recherche plus solide, notamment dans le cadre du Centre de recherche Innocenti. Plusieurs projets pilotes d'enquêtes à mener en partenariat avaient été exécutés au cours de l'année et seraient poursuivis.

140. La Directrice générale a souligné encore que l'UNICEF continuerait de privilégier fortement l'action humanitaire et l'action de développement. En ce qui concerne le fait que le Fonds n'avait pas atteint les objectifs de recrutement pour les situations d'urgence que lui assigne le plan stratégique à moyen terme, elle a fait observer que les chiffres publiés ne traduisaient pas la réalité des progrès que l'UNICEF avait faits dans le déploiement de personnels vers des pays et des régions touchés par des catastrophes en faisant jouer sa capacité de montée en puissance (« surge capacity ») ainsi que d'autres arrangements. En ce qui concerne le recrutement général, elle a rappelé que certains postes avaient été bloqués temporairement en anticipation de divers changements qui devaient être apportés au budget d'appui, comme il était expliqué dans le rapport.

141. Affirmant que l'égalité des sexes et les questions connexes se trouvent au cœur du développement, la Directrice générale a cité des exemples prometteurs de l'action menée par l'UNICEF sur le terrain face aux violences sexuelles et à d'autres problèmes touchant les femmes. Elle a annoncé la nomination prochaine au Siège d'un responsable chargé d'assurer le suivi des recommandations issues de l'évaluation de la mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes de l'UNICEF.

142. Elle a déclaré que l'UNICEF continuerait d'élargir ses partenariats et de multiplier ses collaborations stratégiques au service des enfants.

143. Répondant aux observations formulées sur la crise alimentaire mondiale, la Directrice générale a affirmé que la réponse à apporter à cette crise et à son impact sur l'alimentation des enfants était considérée comme prioritaire. L'UNICEF était étroitement associé à l'action menée dans ce domaine par le Secrétaire général à l'échelle du système des Nations Unies et continuerait de travailler en étroite collaboration avec les pays dans le cadre de projets d'enrichissement des aliments, de distribution d'aliments thérapeutiques aux enfants souffrant de malnutrition grave, de supplémentation en micronutriments et de promotion de l'allaitement maternel exclusif.

144. L'UNICEF continuait de soutenir l'éradication de la poliomyélite en étroite collaboration avec les responsables des pays touchés.

145. L'UNICEF continuait d'adhérer à l'objectif d'unité dans l'action assigné aux organismes des Nations Unies, cet objectif étant une priorité des pays hôtes; il participait, dans le cadre du Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat du système des Nations Unies, à l'effort d'harmonisation de la réglementation des différents organismes du système. La Directrice générale a noté que l'UNICEF devait participer plus activement aux approches sectorielles qui avaient fait leurs preuves.

146. La Directrice générale a expliqué comment les dépenses consacrées au VIH et au sida avaient été comptabilisées et affirmé que l'UNICEF continuerait de suivre de près ces dépenses à l'avenir.

147. S'agissant de la demande formulée par certaines délégations à l'effet d'incorporer le compendium de données dans le rapport annuel, elle a répondu que cela ne serait pas possible en raison du fait que l'ONU limitait strictement le nombre de pages de ses documents; le compendium continuerait par conséquent de n'être publié que sur le site Web de l'UNICEF.

148. Pour conclure, la Directrice générale a réaffirmé que l'UNICEF poursuivrait ses efforts en vue de faire baisser la mortalité infantile, notamment en accélérant la mise en œuvre de ses stratégies au service de la survie de l'enfant en Afrique et au-delà. Elle a exprimé la gratitude de l'UNICEF à l'égard des pays et partenaires qui collaborent à son action et dit que l'UNICEF continuerait à travailler à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

149. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2008/11 (voir annexe).

B. Stratégies mondiales en matière de collaboration et de partenariats : note de synthèse préliminaire

150. Le Directeur du bureau responsable de la collecte de fonds et des partenariats privés a présenté une « ébauche conceptuelle de stratégie mondiale de relations et de partenariats de collaboration » (E/ICEF/2008/12). Il a expliqué que l'élaboration de cette stratégie mondiale répondait au double souci de définir clairement, pour l'ensemble de l'UNICEF, le concept de collaboration et de partenariat, et de répondre aux nouveaux impératifs d'un monde en développement qui connaissent une évolution accélérée. Il fallait mettre en place les dispositifs nécessaires pour guider l'UNICEF dans ses relations stratégiques avec les États, le secteur privé et la société civile ainsi qu'avec ses partenaires du système des Nations Unies et des institutions financières internationales. Il importait de mobiliser toutes les parties

prenantes afin d'obtenir de meilleurs résultats au service des enfants et de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Le Directeur a assuré au Conseil d'administration que la préparation de la stratégie, qui devait être prête à temps pour la session annuelle de 2009, comprendrait des consultations régulières avec les parties prenantes internes et externes ainsi qu'avec les partenaires multilatéraux, les organisations de la société civile, les partenaires du secteur privé et les membres du Conseil d'administration.

151. Les délégations ont remercié l'UNICEF de sa note de synthèse préliminaire (ou ébauche conceptuelle), dont elles ont généralement apprécié la concision et le contenu, et se sont engagées à continuer de soutenir le travail accompli par l'UNICEF avec ses partenaires. Plusieurs délégations ont insisté pour que la future stratégie mondiale renforce le cœur de métier de l'UNICEF, améliore l'exécution de son programme et permette d'agir réellement sur les dispositifs et les partenariats existants. Certaines délégations ont demandé que des liens plus étroits soient établis entre la future stratégie mondiale de collaboration et de partenariats et les autres stratégies de l'UNICEF (notamment la campagne « Unis pour les enfants », « Unis contre le sida ») ainsi que le plan stratégique à moyen terme et son examen à mi-parcours.

152. Alors que certaines délégations trouvaient que la note de synthèse préliminaire (ébauche conceptuelle) constituait une solide base de départ, d'autres auraient voulu qu'elle soit plus complète et contienne un récapitulatif des partenariats existants, comme l'avait demandé le Conseil d'administration.

153. Le représentant du Groupe permanent des Comités nationaux pour l'UNICEF a pris la parole pour évoquer la contribution des comités nationaux aux ressources de l'UNICEF (environ un tiers du revenu total du Fonds), à la promotion des activités de l'UNICEF dans le monde et à l'établissement de relations de confiance avec les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les autres partenaires. Il a déclaré que le Groupe permanent entendait participer étroitement à l'élaboration de la stratégie mondiale de collaboration et de partenariat.

154. Plusieurs délégations ont fait observer que si la note de synthèse (ébauche conceptuelle) affirmait effectivement l'importance des partenariats, elle n'expliquait pas comment les partenariats existants fonctionnaient, pourquoi certains fonctionnaient mieux que d'autres, quels enseignements avaient été tirés de leur expérience et comment on entendait incorporer ces enseignements dans l'élaboration de la future stratégie mondiale. Le Secrétariat a répondu que plusieurs études de partenariats existants étaient en cours. Parmi ces études, il a cité l'évaluation des partenariats programmatiques mondiaux et l'examen des partenariats avec le secteur privé. Les principales conclusions de ces études seraient intégrées dans la stratégie mondiale.

155. On a aussi fait observer que la note de synthèse (ébauche conceptuelle) ne classait pas expressément les relations avec les Comités nationaux pour l'UNICEF et les gouvernements parmi les « partenariats », alors que même ces relations étaient cruciales pour le renforcement des capacités et pour la réalisation des résultats voulus pour les enfants. Le Secrétariat a répondu que les comités nationaux étaient considérés comme faisant partie intégrante de l'UNICEF et non comme des partenaires extérieurs. D'autre part, si l'on voulait inclure les rapports directs de l'UNICEF avec les gouvernements dans la stratégie mondiale, celle-ci finirait par

couvrir un champ trop large et risquerait de faire double emploi avec le plan stratégique à moyen terme.

156. L'UNICEF a été prié d'organiser des consultations avec le Conseil d'administration à l'automne 2008 et au printemps 2009 pour faire le point avec lui de l'état d'avancement de la stratégie mondiale et pour examiner plus à fond les questions pendantes.

C. Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF

a) Projets de descriptif de programme de pays

157. Le Directeur des programmes a fait un exposé d'ensemble sur les neuf descriptifs de programme de pays dont était saisi le Conseil d'administration.

Afrique centrale et Afrique de l'Ouest

158. Le Directeur régional pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest a présenté les projets de descriptif de programme de pays pour le Bénin, la République du Congo, le Niger et le Nigéria (documents E/ICEF/2008/P/L.4 et Corr.1 à E/ICEF/2008/P/L.7 et Corr.1). Le projet de descriptif de programme de pays du Niger a été présenté en association avec le rapport de la visite effectuée par des membres du Conseil exécutif dans ce pays.

159. Le représentant du **Bénin** a remercié l'UNICEF de son soutien et demandé des précisions sur plusieurs passages du projet de descriptif concernant « les facteurs qui risquent de compromettre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ». Parmi ces facteurs, il a noté la sous-représentation des enfants dans les politiques gouvernementales et l'ampleur du trafic d'enfants. Le représentant du Bénin a souligné la nécessité de dégager des financements plus importants au titre des ressources ordinaires, surtout par rapport aux autres ressources.

160. Intervenant également sur le projet de descriptif de pays pour le Bénin, une délégation a estimé que les objectifs retenus étaient trop ambitieux pour une période de seulement quatre ans et demandé un complément d'information sur les stratégies prévues par l'UNICEF pour atteindre ces objectifs et sur les catégories de la population couvertes par le programme. Des compléments d'information ont aussi été demandés sur les partenariats existant au Bénin, notamment avec le secteur privé. En ce qui concerne le trafic d'enfants, on a invité l'UNICEF à concentrer ses efforts sur les régions du pays où ce problème est le plus aigu. Pour ce qui est de l'éducation, l'action de l'UNICEF devrait sortir du cadre strictement scolaire pour chercher à atteindre les enfants non scolarisés.

161. Le représentant du **Niger** a souligné la volonté de son gouvernement d'assurer le bien-être des enfants et de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Il a rappelé que le Conseil d'administration s'était rendu au Niger au cours de l'année et avait pu mesurer l'énormité des problèmes auxquels les enfants de son pays étaient encore confrontés, notamment pour ce qui est de la survie, de l'accès aux services de base et de la mortalité maternelle. Malgré les succès remarquables obtenus par le Niger dans la réduction de la mortalité infantile, la lutte contre le VIH/sida et la lutte contre le paludisme, ce pays avait toujours besoin d'un

soutien massif de la part de ses partenaires. Le représentant du Niger a salué l'action de l'UNICEF et de tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux de ce pays.

162. Un intervenant a salué l'action de l'UNICEF au Niger, notamment pour ce qui est de réduire la malnutrition et de promouvoir l'éducation des femmes, tout en regrettant que le programme ne soit pas plus ambitieux dans la lutte contre la malnutrition aiguë. Il a encouragé l'UNICEF à mieux coordonner son action avec ses partenaires.

163. La Ministre de la condition féminine et du développement social du **Nigéria** a dit que la coopération de l'UNICEF était appréciée de son gouvernement. Elle a mis en relief plusieurs succès obtenus récemment par son gouvernement avec l'appui de l'UNICEF sur le quadruple plan de l'élaboration des politiques (avec notamment l'adoption d'une loi relative aux droits de l'enfant, d'une politique nationale de l'enfant et de directives nationales relatives à la création et à l'administration des orphelinats), du renforcement des capacités des institutions nationales chargées de la protection de l'enfance, de l'enregistrement des naissances et de la lutte contre le VIH/sida. Elle a décrit les priorités de son gouvernement dans les domaines de la survie de l'enfant, de l'éducation et de la réduction de la pauvreté.

164. Deux délégations ont souligné l'importance de parvenir à une éradication complète de la poliomyélite et déclaré que leur gouvernement soutenait les campagnes d'éradication menées dans les pays où cette maladie est endémique. Une délégation a évoqué la menace que constitue pour les pays voisins l'augmentation du nombre des cas de poliomyélite constatée au Nigéria.

165. Le Directeur régional a répondu aux observations formulées par les intervenants sur les projets de descriptif de pays à l'examen. Il a expliqué qu'au Bénin le volet du programme consacré à l'éducation couvrait les enfants non scolarisés par le biais de programmes éducatifs spéciaux et que les ressources ordinaires étaient réparties selon une formule approuvée par le Conseil d'administration. Au Niger, il fallait absolument réduire des taux de malnutrition très élevés. Au Nigéria et dans les autres pays atteints, l'UNICEF était engagé à fond dans l'éradication de la poliomyélite.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

166. La Directrice régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a présenté le projet de descriptif de programme de pays pour le Soudan pour 2009-2012 (E/ICEF/2008/P/L.12 et Corr.1), qui répondait au souci de faciliter la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que l'exécution du plan stratégique quinquennal du Gouvernement d'unité nationale et du plan budgétaire triennal du Gouvernement du Sud-Soudan.

167. Le représentant de la **République du Soudan** a dit que son gouvernement appréciait la coopération de l'UNICEF et que le programme de pays soutenait les actions engagées par le Soudan pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Il a remercié les pays donateurs de l'appui qu'ils fournissaient à ce programme; sans leur appui, les plans de relèvement et de reconstruction du Soudan ne pourraient en effet pas être exécutés. Il a noté avec satisfaction que le descriptif de programme de pays avait fait l'objet d'une étroite collaboration entre l'UNICEF, le Ministère de la coopération internationale et les partenaires du Sud. En réponse à certains commentaires formulés pendant la discussion du descriptif de programme,

le représentant du Soudan a déclaré que les interventions tendant à politiser le programme de pays étaient inacceptables.

168. Plusieurs délégations ont salué l'action menée par l'UNICEF au Soudan pour améliorer la situation des enfants dans le domaine de la santé, de l'éducation et de la protection et exprimé leur satisfaction des efforts déployés pour aligner le cycle du programme sur les plans nationaux. Elles ont estimé que le programme était cohérent et les objectifs réalisables.

169. Une délégation a noté qu'un programme aussi considérable supposait le déploiement de moyens internes importants et devait être axé sur la consolidation de la paix, les changements climatiques, l'égalité des sexes, l'accès à l'eau et l'alimentation. Il importait aussi de garantir une approche intégrée des organismes du système des Nations Unies, notamment par rapport à la protection de l'enfance.

170. Une autre délégation a signalé à l'UNICEF des contradictions dans ses données statistiques concernant les taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans. Elle a demandé des précisions sur la question du financement des transferts sociaux et proposé son aide dans ce domaine. Bien que des progrès substantiels aient été accomplis dans le domaine de l'éducation, il importait d'analyser de manière plus approfondie des questions comme celles de l'accès à l'éducation, la qualité de l'enseignement, la rétention scolaire, le décrochage et la déscolarisation et, enfin, l'éducation des filles. On a invité l'UNICEF à faire figurer dans la matrice de résultats les grands indicateurs de progrès qualitatifs plutôt que les indicateurs de progrès quantitatifs.

171. Une délégation a demandé une analyse plus poussée de la situation au Soudan, notamment en ce qui concerne de nouvelles sources d'approvisionnement en eau. On a dit qu'il importait de tenir compte des problèmes spécifiques des différentes régions dans l'exécution du programme. On a souligné qu'il fallait créer des capacités, renforcer les dispositifs de suivi et d'évaluation, mettre au point des indicateurs de qualité et de résultats et procéder à une réflexion plus poussée sur la pauvreté et les droits des enfants. Il fallait aussi mettre en place une base de données plus complète et axée sur les objectifs de développement. Les stratégies de protection de l'enfance faisaient partie intégrante de l'action de l'UNICEF au Soudan.

172. Dans sa réponse, la Directrice régionale a souligné l'importance du renforcement des capacités, qui était une priorité de l'UNICEF, ainsi que celle de l'éducation et de la rétention scolaire des filles. Pour ce qui est d'améliorer la situation des enfants et de leur famille, l'UNICEF s'orientait vers une approche systémique plutôt que vers des interventions spécifiques impliquant des transferts sociaux. S'agissant des statistiques évoquées par une délégation, la Directrice générale avait l'intention de consulter le bureau de pays et de répondre ensuite individuellement aux délégations. Elle a souligné que l'UNICEF était stratégiquement équipé pour faire le travail de terrain requis en coordination avec ses partenaires et que son souci de faire fructifier les dividendes de la paix était visible dans tous ses secteurs d'intervention, notamment la santé, l'éducation et la protection de l'enfance.

Amériques et Caraïbes

173. Le Directeur régional pour les Amériques et les Caraïbes a présenté les projets de descriptif de programme de pays de courte durée pour l'Équateur

(E/ICEF/2008/P/L.8) et le Guatemala (E/ICEF/2008/P/L.9 et Corr.1). Dans les deux cas, les prorogations du programme avaient été sollicitées pour donner aux nouveaux gouvernements des deux pays concernés le temps de discuter plus à fond de leurs priorités et de leurs stratégies avec les équipes de pays des Nations Unies.

174. Le représentant du **Guatemala** a exprimé la gratitude de son gouvernement pour la coopération accordée par l'UNICEF, qui a permis d'améliorer la situation des enfants sur plusieurs plans, notamment grâce à l'adoption des mesures juridiques et institutionnelles nécessaires au fonctionnement des dispositifs de protection de l'enfance et au soutien apporté à l'enseignement interculturel bilingue. Il a souligné la volonté de son gouvernement de s'attaquer aux problèmes de développement que sont la malnutrition chronique et la pauvreté de l'importante population autochtone guatémaltèque et de faire appliquer la récente loi relative à l'adoption. Il s'est inquiété de la réduction des ressources ordinaires prévues dans le projet de descriptif de programme de pays pour le Guatemala et en a demandé la raison.

175. Le Directeur régional et plusieurs délégations ont évoqué fermement la nécessité d'orienter l'action de l'UNICEF vers les populations autochtones. Ces délégations ont encouragé l'UNICEF à continuer d'accorder un degré élevé de priorité aux populations autochtones dans le prochain descriptif de programme de pays portant sur un cycle de programmation complet, notamment en appuyant l'enseignement bilingue en maya et en espagnol. Plusieurs délégations ont aussi fait valoir qu'il importait que l'UNICEF apporte rapidement son concours à la mise en œuvre de la nouvelle loi guatémaltèque relative à l'adoption.

176. Le Directeur régional a aussi évoqué le problème de la malnutrition chronique dans la région, la malnutrition chronique étant un indicateur fondamental de la faim. Ce problème a été mis en évidence par plusieurs organismes des Nations Unies dans un rapport récent sur les objectifs du Millénaire pour le développement dans le domaine sanitaire en Amérique latine et dans les Caraïbes. Un intervenant a mis en relief l'importance du rôle joué par l'UNICEF dans l'application de mesures nationales d'urgence contre la malnutrition. Un autre orateur a invité l'UNICEF à intervenir plus énergiquement face à la violence contre les enfants.

177. La représentante de l'**Équateur** a salué le soutien et la coopération apportés par l'UNICEF à son pays. Elle a souligné la volonté de son gouvernement d'augmenter les investissements sociaux; de financer le nouveau plan national de développement à même les recettes pétrolières du pays; de poursuivre l'exécution de son programme de subventions aux enfants et aux femmes vulnérables; et d'appuyer l'UNICEF dans ses rapports avec le Conseil national de l'enfance. Elle a demandé pour quelle raison le montant prévu des ressources ordinaires avait été réduit de 10 % dans le projet de descriptif de programme de pays pour l'Équateur.

178. Dans sa réponse, le Directeur régional a rappelé que le financement par prélèvement sur les ressources ordinaires était une question qui se posait au niveau mondial et qu'il convenait par conséquent de l'appréhender dans ce contexte.

Asie du Sud

179. Le Directeur régional pour l'Asie du Sud a présenté les projets de descriptif de programme de pays pour l'Afghanistan (E/ICEF/2008/P/L.10 et Corr.1) et le Pakistan (E/ICEF/2008/P/L.11).

180. Le représentant de l'**Afghanistan** s'est félicité de la décision de prolonger d'une année le programme de pays 2006-2008 afin d'aligner les cycles programmatiques appuyés par l'ONU sur la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan. Il a remercié l'UNICEF de son fidèle soutien et préconisé une augmentation des crédits affectés à la protection de l'enfance, considérant qu'il était éminemment prioritaire de protéger les enfants contre la violence, l'exploitation et les abus de toute nature. La crise alimentaire constituait une autre priorité qui exigeait une aide accrue de l'UNICEF pour la préparation aux situations d'urgence et pour l'alimentation scolaire. Il a affirmé que l'insécurité provoquée par le regain d'activité terroriste, en particulier dans le sud et l'est du pays, était le principal obstacle à surmonter pour améliorer les conditions de vie des femmes et des enfants. Pour renforcer l'impact de l'aide internationale, il fallait mieux exploiter les synergies et coordonner les activités des organismes du système des Nations Unies.

181. Plusieurs délégations ont fait observer que le budget considérable et les nombreuses composantes du programme de pays, qui couvrent presque tous les volets de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan, montraient bien que l'UNICEF était un partenaire de développement essentiel de ce pays. Des précisions ont été demandées sur l'aide apportée par l'UNICEF pour l'établissement des rapports de l'Afghanistan sur les droits de l'enfant. Plusieurs délégations ont déclaré que l'UNICEF devait travailler en étroite collaboration avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan pour protéger les enfants touchés par le conflit. Elles ont recommandé que l'UNICEF accroisse les crédits affectés à la protection de l'enfance, concentre ses efforts en matière d'éducation sur les provinces difficiles d'accès et continue d'apporter son concours à un large éventail de programmes, y compris dans les provinces instables. Dans la préparation de la prochaine phase du programme de pays, l'UNICEF devrait continuer à promouvoir l'égalité des sexes dans tous ses domaines d'intervention, notamment en ventilant par sexe les données qu'il collecte.

182. Une délégation a souligné l'importance qu'il convenait d'accorder aux secours d'urgence et au soutien humanitaire, notamment pour répondre aux besoins des enfants et des femmes touchés par la violence, en particulier la violence sexiste. Elle a demandé des informations sur ce qui était fait pour garantir que la réponse du programme de pays au rapport de 2007 sur l'action humanitaire soit mise en cohérence avec la préparation en cours du Plan d'action humanitaire commun.

183. Le représentant du **Pakistan** a confirmé que le projet de descriptif de programme de pays avait été mis au point en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies et les partenaires de développement. Le Pakistan avait proposé d'être l'un des huit pays pilotes pour l'application des recommandations du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies. La décision de reconduire jusqu'en 2010 le Plan-cadre d'aide au développement des Nations Unies pour le Pakistan pour la période 2004-2008 afin de l'aligner sur les cycles de planification nationaux avait rendu nécessaire l'élaboration du programme de courte durée à l'examen. Le représentant du Pakistan a expliqué que les stratégies de ce programme établissaient un lien entre les volets éducation et santé et les mesures de protection de l'enfance et de protection sociale, ainsi qu'avec le renforcement du dialogue sur les politiques et des activités de sensibilisation. Cela correspondait à un changement du modèle choisi par le Pakistan, qui était passé d'une approche privilégiant la prestation de services à une approche privilégiant une sensibilisation et un dialogue sur les politiques plus

approfondis avec les principales parties prenantes, dans l'espoir d'obtenir de meilleurs résultats.

184. Commentant le projet de descriptif de programme de pays pour le Pakistan, une délégation a affirmé que l'UNICEF jouait un rôle majeur dans l'exécution du projet pilote « Unité d'action des Nations Unies » et demandé au Siège de l'UNICEF de faire preuve de souplesse et d'accorder l'appui voulu à ce projet.

185. Dans sa réponse, le Directeur régional a déclaré que les informations contenues dans le rapport sur l'action humanitaire et le montant des crédits demandés dans l'appel d'urgence en faveur du Pakistan avaient informé la préparation du Plan d'action humanitaire commun. Il a exprimé son appui aux recommandations tendant à renforcer les capacités nationales et l'état de préparation aux situations d'urgence et à mieux harmoniser l'action des partenaires du Pakistan. L'UNICEF travaillait en étroite collaboration avec les ministères et les partenaires concernés pour leur faciliter l'établissement des rapports destinés au Comité des droits de l'enfant. L'UNICEF était en train de mettre à l'essai plusieurs stratégies d'accès aux populations vulnérables et agissait en étroite collaboration avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, notamment pour tout ce qui concerne la protection de l'enfance. Un large éventail de programmes visait à améliorer la condition féminine.

186. Le Directeur régional a mis en relief le rôle considérable joué par le Gouvernement pakistanais dans la réponse aux situations d'urgence au Pakistan et ailleurs, avec l'appui technique de l'UNICEF. L'UNICEF soutenait à fond le très important projet pilote « Unité d'action des Nations Unies » au Pakistan et s'attachait à le faire avancer. Le Directeur régional a accueilli favorablement les observations de la délégation qui avait demandé à l'UNICEF de faire preuve de souplesse et d'accorder l'appui voulu à ce projet.

Approbation des projets de descriptif de programme de pays

187. Par sa décision 2008/8, le Conseil d'administration a approuvé le budget indicatif global des programmes de coopération des pays dont le descriptif portait sur le cycle de programmation complet, et approuvé dans leur intégralité les descriptifs de programme de pays de courte durée (voir la décision 2008/8 dans l'annexe du présent rapport).

188. Le Président a informé le Conseil d'administration que les projets de descriptif de programme de pays portant sur un cycle de programmation complet seraient révisés compte tenu des observations formulées pendant leur examen et affichés sur le site web de l'UNICEF dans un délai de cinq semaines suivant la session. Les projets de descriptif de programme de pays ainsi révisés seraient approuvés par le Conseil selon la procédure d'approbation tacite à la deuxième session ordinaire de 2008, sauf si cinq membres au moins avaient informé le secrétariat par écrit, avant la session, qu'ils souhaitaient saisir le Conseil d'un programme de pays donné.

189. Dans une déclaration faite au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Questions diverses », plusieurs délégations ont évoqué la décision 2006/19 du Conseil d'administration et dit que, selon leur interprétation de cette décision, l'UNICEF était censé communiquer au Conseil une liste des projets de descriptif de programme de pays dont l'examen devait être reporté à sa deuxième session, avec

les raisons justifiant ce report. Ces délégations ont demandé à l'UNICEF de veiller à communiquer ladite liste au Conseil d'administration avant sa session annuelle.

D. Évaluation de la mise en œuvre de la politique en matière d'égalité des sexes à l'UNICEF : activités de suivi prévues

190. La Directrice adjointe pour l'égalité des sexes, les droits et l'engagement civique (Division des politiques et pratiques) a présenté les principaux résultats de la récente évaluation de la mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes à l'UNICEF ainsi que le plan de suivi de l'organisation, tel qu'il est énoncé dans le document du Conseil d'administration E/ICEF/2008/CRP.12.

191. La Directrice adjointe a indiqué que l'évaluation a fait ressortir quelques-uns des principaux atouts de l'UNICEF en matière de promotion de l'égalité des sexes, y compris de nombreuses pratiques exemplaires, qui s'appuyaient sur l'attachement des responsables et de l'ensemble du personnel de l'UNICEF aux droits de l'homme et à la justice sociale. L'UNICEF a fait montre de plusieurs lacunes et insuffisances dans la mise en œuvre du principe de l'égalité des sexes, à savoir : capacités limitées en matière de personnel; faiblesse des structures de responsabilisation; application sporadique de la politique en matière d'égalité des sexes; niveau d'engagement insuffisant des hauts responsables; confusion dans l'esprit du personnel entre la politique en matière d'égalité des sexes et de parité sur le lieu de travail, d'une part, et la recherche de résultats favorisant l'égalité des sexes dans les programmes, d'autre part. D'autres organismes et partenaires des Nations Unies présentent des lacunes similaires. L'UNICEF avait toutefois la possibilité de jouer un rôle de premier plan en matière d'égalité des sexes. Il menait une action en trois phases à court et à long terme, et élaborait un plan d'action en matière d'égalité des sexes.

192. Les délégations ont accueilli avec satisfaction l'évaluation et ses principales conclusions et recommandations, et elles se sont félicitées de l'ouverture et de la transparence dont l'UNICEF a fait preuve en ce qui concerne les résultats. Elles se sont accordées à penser que l'égalité des sexes était primordiale pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il a été souligné que l'autonomisation des femmes avait une forte incidence sur la santé et le bien-être des enfants.

193. Les délégations ont salué les résultats positifs déjà obtenus par l'UNICEF ainsi que les bonnes pratiques déjà adoptées en matière d'égalité des sexes. Elles ont formulé plusieurs suggestions pour la suite à donner aux conclusions et recommandations de l'évaluation : intégrer une perspective soucieuse de l'égalité des sexes dans tous les aspects des activités de l'UNICEF; réviser la politique en matière d'égalité des sexes de 1994 et tenir des consultations avec les membres du Conseil d'administration au cours du processus; réviser périodiquement les politiques en matière d'égalité des sexes, par exemple tous les 5 ou 10 ans; mettre au point des normes et outils conceptuels; formuler des objectifs clairs, fixer des mesures concrètes assorties d'échéances précises et mettre en place un système dynamique de responsabilisation; suivre et contrôler les allocations de ressources et les dépenses permettant d'obtenir des résultats en matière d'égalité des sexes dans le cadre de la gestion axée sur les résultats; suivre et évaluer les progrès; rendre compte dans le rapport annuel du Directeur général des résultats des progrès accomplis; développer

les capacités du personnel en matière de promotion de l'égalité des sexes et de la parité, en considérant ce facteur comme une compétence essentielle, et recruter de nouveaux experts aux niveaux mondial, régional et national; encourager un engagement plus ferme de la part des hauts responsables; renforcer les partenariats à tous les niveaux au sein et à l'extérieur du système des Nations Unies.

194. Les délégations ont souligné également qu'en matière d'égalité des sexes, il importait d'accorder une grande attention aux contextes particuliers et culturels des pays au stade de l'analyse de ces questions, ainsi qu'aux stades de l'élaboration d'un plan d'action en la matière et de la révision de la politique en vigueur.

195. Il était généralement admis que l'UNICEF pouvait jouer un rôle de tout premier plan en matière d'égalité des sexes, compte tenu de la forte présence de l'organisation sur le terrain, de son approche fondée sur les droits et des partenariats qu'elle noue. À cet égard, on s'est félicité de l'action de l'UNICEF visant à favoriser au sein des équipes de pays des Nations Unies l'adoption d'une approche commune de la question de l'égalité des sexes. La mi-parcours du plan stratégique à moyen terme 2006-2009 offrait une excellente occasion d'intervenir dans ce sens.

196. En réponse, la Directrice générale a réaffirmé son attachement personnel inaltérable à l'égalité des sexes, dont elle a souligné l'importance pour la réalisation d'un développement durable. Elle a également souligné le lien inextricable qui existait entre l'autonomisation des femmes et le bien-être des enfants. Citant des exemples de travaux en cours en matière d'égalité des sexes, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la violence sexuelle et sexiste, elle a insisté sur la nécessité de renforcer ces activités.

197. La Directrice adjointe pour l'égalité des sexes, les droits et l'engagement civique a expliqué que le processus de consultations avec les délégations et les partenaires était exposé dans la partie concernant les mesures au titre de la phase II. Elle a souligné l'importance des partenariats et la nécessité pour l'UNICEF de tirer des enseignements des bonnes pratiques de ses partenaires, indiquant qu'à cet égard, le Fonds travaillait déjà avec d'autres institutions pour échanger des données d'expérience en matière de promotion de l'égalité des sexes.

198. La Directrice adjointe a convenu que d'autres efforts s'imposaient pour adapter la programmation de l'égalité des sexes aux contextes particuliers, notamment culturels, des pays; elle a évoqué les directives régissant l'établissement des rapports d'analyse de la situation pour l'identification des disparités entre les sexes et les causes de ces disparités. Elle a également convenu que la mi-parcours du plan stratégique à moyen terme offrait à l'UNICEF une excellente occasion d'intervenir. Notant qu'il n'était actuellement pas possible de reconfigurer les systèmes financiers de l'UNICEF pour suivre les dépenses consacrées à l'égalité des sexes, elle a dit qu'il serait plus utile d'axer les efforts sur le suivi des résultats et elle a souligné que la proposition tendant à mettre au point des outils et normes conceptuels serait sérieusement examinée.

199. Dans sa décision 2008/10, le Conseil d'administration a prié l'UNICEF de lui présenter, à sa première session ordinaire de 2009, la réponse de l'administration à toutes les recommandations issues de l'évaluation, notamment les mesures prévues et leur calendrier de mise en œuvre.

200. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2008/10 (voir annexe).

E. Rapport sur la mise en œuvre de l'Initiative de lutte contre la faim et la dénutrition chez les enfants

201. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport (E/ICEF/2008/11), qui a été présenté par le Directeur de la Division des programmes. Celui-ci a résumé les faits nouveaux intervenus dans la mise en œuvre de l'Initiative de lutte contre la faim et la dénutrition chez les enfants, notamment la mise en place, au début de 2008, au Programme alimentaire mondial (PAM) à Rome, d'un secrétariat commun comprenant trois hauts fonctionnaires qui représentaient respectivement l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le PAM et l'UNICEF. Ce dernier avait affecté un montant de 300 000 dollars provenant de ses ressources ordinaires au fonctionnement de ce secrétariat.

202. Le secrétariat de l'Initiative avait établi un cadre de coordination de la formulation des stratégies et programmes, et élaboré du matériel de communication. Il avait entrepris de coordonner les interventions interinstitutions au niveau des pays. Une analyse de l'efficacité des programmes nationaux existants avait commencé dans un certain nombre de pays.

203. Dans le cadre de l'appui aux programmes nationaux, quatre domaines d'action principaux avaient été identifiés aux fins de promotion et de développement. Pour faire face à la flambée des prix des denrées alimentaires, l'Initiative montrera la voie à suivre pour veiller à ce que la priorité soit accordée aux enfants et aux femmes les plus vulnérables. Outre la coordination de l'appui aux programmes de pays, elle continuera de renforcer les capacités nationales pour détecter et gérer la malnutrition des enfants de 0 à 5 ans, et s'emploiera à étendre le recours à des aliments thérapeutiques prêts à l'emploi. L'UNICEF avait récemment publié, à l'intention des bureaux de pays, des directives techniques pour l'utilisation de ces aliments thérapeutiques, tels que Plumpy'nut®.

204. Plusieurs délégations ont exprimé leur appui à la participation de l'UNICEF à cette initiative, soulignant combien il importait de faire face au problème de la faim et de la dénutrition chez les enfants afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. L'Initiative de lutte contre la faim et la dénutrition chez les enfants était également considérée comme un domaine important de coopération entre divers organismes des Nations Unies. Plusieurs facteurs entravaient la mise en œuvre des initiatives visant à réduire la faim et la dénutrition, notamment les inégalités en matière de répartition des revenus, l'incidence négative de la production de biocarburants sur les denrées alimentaires, et la dégradation de l'environnement.

205. Outre les délégations des pays, le représentant de Rotary International a indiqué que son organisation appuyait l'Initiative. Les deux groupes de ressources de Rotary opérant à l'échelle mondiale, l'un s'occupant de l'eau et de l'assainissement et l'autre des problèmes de santé, travailleront à cette initiative.

206. De nombreuses délégations ont indiqué qu'elles étaient conscientes qu'il importait de remédier à la flambée des prix des produits alimentaires et à la crise de la sécurité alimentaire. Il a été demandé à l'UNICEF de fournir plus d'informations sur ses plans pour faire face à la crise alimentaire, notamment des détails sur la façon dont serait assurée la complémentarité avec les initiatives et activités existantes; la manière dont les interventions seraient ciblées et les priorités établies; les modalités de suivi des situations au niveau national. Il importait de mettre l'accent sur les questions relatives à l'égalité des sexes et la vulnérabilité des

femmes, ainsi que sur le renforcement des capacités dans les pays en développement à la fois par la coopération Nord-Sud et par la coopération Sud-Sud. En Amérique latine, du fait de l'augmentation des prix des produits alimentaires, un grand nombre de personnes sombreront dans la pauvreté.

207. Il a été souligné que les États devaient investir dans les activités rurales et agricoles; promouvoir les denrées alimentaires locales et les solutions locales; évaluer l'incidence des normes commerciales internationales, des accords dans ce domaine et des subventions sur la crise alimentaire. Plusieurs délégations ont demandé des informations sur la collaboration entre l'UNICEF et d'autres institutions internationales dans le domaine de la fortification alimentaire pour traiter les anémies et les déficiences micronutritionnelles.

208. Certaines délégations se sont déclarées préoccupées par le fait que l'Initiative de lutte contre la faim et la dénutrition chez les enfants pourrait devenir une initiative centralisée qui risquerait de compromettre l'action au niveau des pays. Pour contrer cette possibilité, il importait de consulter les gouvernements nationaux sur les questions prioritaires et utiliser les analyses et études des pays sur l'efficacité des programmes de pays existants. L'Initiative devrait appuyer des approches intégrées qui seraient pilotées par les pays eux-mêmes pour améliorer l'état nutritionnel des enfants.

209. Plusieurs délégations ont reconnu que les femmes et les enfants étaient les plus vulnérables à la dénutrition et qu'il était essentiel d'atteindre les enfants de moins de 2 ans, cette tranche d'âge étant critique sur le plan nutritionnel. Les programmes devraient accorder la priorité à ces groupes, en particulier aux femmes, non seulement pour améliorer la situation des enfants mais aussi pour soutenir l'égalité des sexes, l'un des mandats fondamentaux de l'UNICEF.

210. Une délégation a suggéré que, face à la crise alimentaire, les programmes d'alimentation scolaire soient renforcés, ce qui contribuerait par ailleurs à accroître les taux d'inscription et de fréquentation scolaires.

211. Le secrétariat a pris note des observations et répondu aux questions des délégations. Il a noté en particulier plusieurs recommandations, à savoir la nécessité d'améliorer la nutrition des enfants au cours de leurs premières années d'existence; l'utilité des programmes alimentaires scolaires, qui complètent également les revenus de ménages et la nourriture disponible; l'importance des analyses et évaluations effectuées au niveau des pays afin de déterminer les meilleures interventions qu'il faudrait financer dans le cadre des stratégies visant à assurer la survie, la croissance et le développement des jeunes enfants, ainsi que la nécessité d'une action internationale dirigée par les pays. Il a été noté que l'UNICEF, en tant que membre de l'équipe spéciale du Secrétaire général sur la crise alimentaire, continuerait de surveiller la situation et d'y réagir. Il a été noté par ailleurs que les mesures prises seraient également renforcées au niveau des pays : tous les bureaux de pays de l'UNICEF s'employaient à analyser la situation et avaient commencé à renforcer les activités qu'ils menaient au niveau des programmes et des politiques pour appuyer les programmes et les efforts nationaux.

F. Rapports sur les visites du Conseil d'administration sur le terrain

a) Rapport sur la mission de visite effectuée par des membres du Bureau du Conseil d'administration de l'UNICEF en République démocratique populaire lao du 9 au 16 février 2008

212. Le Conseil d'administration était saisi du rapport sur la mission de visite (E/ICEF/2008/13) qui a été présenté par le Président du Bureau du Conseil d'administration, après la projection d'un film de courte durée réalisé au cours de la mission. Saluant le programme – qu'il a qualifié d'excellent – exécuté dans le pays, le Président du Bureau s'est félicité que le Gouvernement accorde une attention prioritaire aux enfants. Il a déclaré que cet appui était essentiel dans un pays où près du quart de la population vivait avec moins d'un dollar par jour. Il a souligné l'action que menaient l'UNICEF et ses partenaires dans le domaine de l'éducation, en particulier pour les filles et pour les enfants des communautés difficiles d'accès, et il a décrit le travail efficace effectué en matière de promotion d'écoles adaptées aux besoins des enfants et de programmes d'alimentation scolaire au profit des enfants et de leur famille.

213. Le Représentant de la République démocratique populaire lao auprès de l'ONU s'est félicité de la visite. Il a fait l'éloge du programme de coopération de l'UNICEF avec son pays pour 2007-2011, ajoutant que les partenariats étaient essentiels pour en assurer le succès.

b) Rapport sur la visite commune en Haïti des membres des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial, 1^{er}-9 mars 2008

214. Le rapport (DP-FPA/2008/CRP.1-E/ICEF/2008/CRP.11) a été présenté par le Représentant permanent de la République de Serbie auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Pavle Jevremović, membre du Conseil d'administration de l'UNICEF.

215. M. Jevremović a évoqué les nombreux enjeux auxquels devait faire face Haïti, un État fragile aux institutions faibles, et il a souligné la contribution « remarquable » de l'UNICEF à la mission intégrée complexe des Nations Unies dans ce pays.

216. M^{me} Anna Ovcharenko, représentante de la Fédération de Russie et Rapporteuse de la mission de visite de 20 membres, a ensuite présenté le rapport qui portait essentiellement sur les questions se posant à l'échelle du système des Nations Unies.

217. Le représentant d'Haïti a remercié l'UNICEF pour le soutien qu'il apportait à son pays dans les domaines de la protection des enfants, de l'approvisionnement des écoles en eau potable, de l'égalité des sexes et de l'éducation, en particulier l'éducation des enfants handicapés.

c) Rapport sur la visite effectuée au Niger par des membres du Conseil d'administration de l'UNICEF du 29 mars au 4 avril 2008

218. Après la projection d'un film de courte durée sur la visite effectuée au Niger par des membres du Conseil d'administration, le Représentant permanent de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Robert Hill, a présenté le rapport (E/ICEF/2008/15) en sa qualité de chef de la délégation. Le rapport a été présenté à l'occasion de l'examen du projet de descriptif de programme de pays du Niger pour 2009-2013. Remerciant le Gouvernement nigérien pour l'appui et l'accès fournis à tous les niveaux, M. Hill a dit que le pays était conscient des enjeux extraordinaires auxquels il était face, qui allaient de la malnutrition aux faibles niveaux d'éducation. Il a dit que la délégation était très impressionnée par l'efficacité avec laquelle l'UNICEF menait ses opérations, en particulier la façon dont le Fonds travaillait avec d'autres organisations, y compris les organismes des Nations Unies, et le Gouvernement nigérien. L'équipe de l'UNICEF avait un vrai sens de sa mission et son action était appréciée par le Gouvernement et par la communauté dans son ensemble. M. Hill a souligné l'appui que l'UNICEF et ses partenaires apportaient à la décentralisation; à la fourniture de services de qualité dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'approvisionnement en eau, de la nutrition et de la protection de l'enfance; au renforcement des capacités; à la recherche d'une solution au problème du mariage précoce, qui est lié à la question plus générale de l'éducation et des pratiques traditionnelles néfastes.

G. Stratégie de l'UNICEF pour la protection de l'enfance

219. Le Conseil d'administration était saisi de la Stratégie de l'UNICEF pour la protection de l'enfance (E/ICEF/2008/5/Rev.1) destinée à appuyer le plan stratégique à moyen terme. Il a adopté la Stratégie dans sa décision 2008/12 (voir annexe).

220. À la suite de l'adoption de la Stratégie, une délégation a fait deux observations à ce sujet : a) au paragraphe 43 du document, on faisait clairement la distinction entre les situations d'urgence et d'autres types de violations des principes de la protection de l'enfance et, de ce fait, la liste des catégories de violations mentionnées n'était pas la même que celle figurant dans la section consacrée aux situations d'urgence; b) il importait de souligner que le document de référence mentionné au paragraphe 60 n'avait pas encore été publié. La délégation souhaiterait faire des observations sur ce document une fois qu'il serait publié.

H. Déclaration de la Présidente de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF

221. La Présidente de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF a dit que la sécurité et la sûreté du personnel étaient le principal sujet de préoccupation des membres du personnel dans le monde entier, en particulier à la suite du bombardement des locaux de l'ONU à Alger en décembre 2007. Elle a indiqué que l'Association avait soulevé plusieurs questions de sécurité : la sécurité des locaux des Nations Unies; une protection efficace du personnel recruté sur le plan local; le soutien antistress pour le personnel; une protection supplémentaire pour le personnel travaillant dans les zones à haut risque ou dans les situations hautement politisées;

l'assurance que la sécurité du personnel féminin travaillant dans des pays où les droits des femmes étaient moins respectés serait assurée.

222. La Présidente a également exprimé d'autres préoccupations : la diminution du pouvoir d'achat du personnel, ce qui exigeait l'application d'autres méthodes de réévaluation des traitements et des prestations, et la nécessité d'assurer le perfectionnement du personnel, l'accent étant mis sur l'équilibre des sexes et les administrateurs recrutés sur le plan national.

223. La Présidente a cité les relations positives que l'administration de l'UNICEF a établies avec les associations du personnel de l'organisation comme un exemple de pratique optimale à conserver.

I. Questions diverses

Point de l'action de l'UNICEF à la suite des catastrophes naturelles survenues au Myanmar et en Chine

224. Le Directeur régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique a fait le point de l'action de l'UNICEF à la suite des catastrophes naturelles survenues au Myanmar et en Chine en 2008 et a notamment présenté les informations ci-après. Le cyclone qui avait dévasté le Myanmar en mai 2008 avait touché près de 2,5 millions de personnes, dont près de 200 000 enfants de moins de 5 ans. Comme convenu dans le cadre de l'organisation des secours du système des Nations Unies, l'UNICEF avait assuré la direction de la coordination de l'assistance humanitaire pour les questions concernant la nutrition, la protection de l'enfance, et l'eau, l'assainissement et l'hygiène, et, conjointement avec Save the Children (Royaume-Uni), pour l'éducation. Il avait participé au lancement de l'appel accéléré interinstitutions et sa part des ressources demandées à ce titre s'élevait à 25 millions de dollars. Il participait également à une évaluation des besoins avec le Gouvernement du Myanmar et d'autres parties.

225. Ce rapport a été suivi d'un exposé faisant le point de l'action de l'UNICEF à la suite du tremblement de terre qui avait dévasté la province chinoise du Sichuan. Les informations ci-après ont été présentées : le bilan humain de la catastrophe était, selon les estimations, de 69 000 morts, 373 000 blessés et 18 000 personnes portées disparues. Le représentant de l'UNICEF en Chine assurait également la présidence de l'Équipe des Nations Unies pour la gestion des catastrophes et jouait un rôle essentiel d'appui au Coordonnateur résident pour la conduite de l'ensemble des opérations de secours des Nations Unies. Dans le cadre de son action, l'UNICEF avait fourni des services écologiquement rationnels de distribution d'eau et d'assainissement dans les villages. L'un des objectifs majeurs était de passer rapidement des secours immédiats au relèvement à long terme en tirant parti de programmes préexistants, notamment les programmes de préparation aux catastrophes et d'organisation des secours en cas de catastrophe.

226. Le Directeur des programmes d'urgence a noté par ailleurs que dès le début de la crise, l'UNICEF travaillait sur le terrain en très étroite collaboration avec l'OMS et le PAM, qui étaient chargés respectivement de la santé et de l'alimentation.

227. Le représentant du Myanmar a remercié l'UNICEF pour ses efforts, notant que celui-ci était le premier à aider les victimes dans son pays. Il a dit que la mise en place rapide de mécanismes de surveillance des maladies avait permis d'éviter des

épidémies. Il a noté que le Ministère de l'éducation du Myanmar, qui bénéficiait de l'aide de l'UNICEF pour la réparation des écoles et la fourniture de matériel éducatif, avait pu, dès la première semaine de juin, rouvrir les écoles dans les zones touchées.

228. Le représentant de la Chine a remercié l'UNICEF pour l'appui apporté au Gouvernement de son pays dans le cadre de son opération inédite de secours d'urgence. L'UNICEF avait fourni, par l'intermédiaire du Gouvernement, des tentes, du matériel médical et des pastilles de désinfection de l'eau. Bien que des répliques et des catastrophes secondaires aient continué de menacer les zones dévastées, la réinstallation et la reconstruction après la catastrophe étaient passées au premier plan de l'ordre du jour et le Gouvernement évaluait l'étendue des dégâts et des pertes de sorte qu'un plan de relèvement et de reconstruction puisse être élaboré dans les trois mois.

J. Clôture de la session

229. Dans sa déclaration finale, la Directrice générale a remercié les nombreux représentants qui étaient venus de leurs pays pour participer à la session. Elle a également remercié le Conseil d'administration d'avoir entériné la Stratégie de l'UNICEF pour la protection de l'enfance et a déclaré que la protection des enfants était un volet important de l'activité de l'organisation, et couvrait plusieurs domaines allant de la violence contre les enfants aux enfants soldats en passant par le travail des enfants. Sur la question des partenariats, elle a déclaré qu'il restait encore beaucoup à faire mais qu'elle était convaincue qu'il importait de déterminer quelle était la meilleure façon de collaborer avec d'autres pour trouver des solutions et obtenir des résultats durables pour le bien des enfants.

230. La Directrice générale a réaffirmé que l'UNICEF était fermement résolue à intégrer le souci d'égalité des sexes dans l'activité de l'organisation. Elle a dit que cette question était essentielle au développement, ajoutant que, pour l'essentiel, l'action de l'UNICEF dans le domaine de l'égalité des sexes, que ce soit l'éducation des filles, la protection des femmes et des filles, la recherche d'une solution aux pratiques néfastes ou la santé des mères et des enfants, était menée comme un tout intégré.

231. La Directrice générale a dit que le débat sur l'Initiative de lutte contre la faim et la dénutrition chez les enfants a montré qu'il importait d'intégrer diverses interventions pour remédier à la situation causée par la flambée des prix des produits alimentaires au niveau mondial. Elle a noté qu'il était essentiel non seulement de répondre aux besoins immédiats d'aide alimentaire mais, plus important encore, de trouver une solution à la question à long terme de la production alimentaire. L'UNICEF continuerait de participer très activement aux activités de collaboration sur le terrain pour que les enfants ne souffrent pas de dénutrition, qui était l'un des facteurs contribuant à environ un tiers de la mortalité des enfants de moins de 5 ans.

232. S'agissant des missions de visite du Conseil d'administration sur le terrain, la Directrice générale était heureuse d'apprendre que les membres du Conseil d'administration étaient encore plus engagés après leurs missions sur le terrain où ils avaient pu voir de leurs propres yeux le travail que faisait le personnel, souvent dans les conditions les plus difficiles. La visite commune en Haïti avait démontré

encore plus combien il importait de constater comment fonctionnaient les missions intégrées des Nations Unies et comment l'UNICEF opérait sur le terrain dans le cadre d'une mission intégrée dans un contexte difficile.

233. La Directrice générale a souligné qu'il ressortait du point qui avait été fait sur l'action de l'UNICEF à la suite des situations d'urgence au Myanmar et en Chine que les organismes des Nations Unies avaient pris des mesures extraordinaires pour venir en aide aux victimes.

234. Pour terminer, la Directrice générale a souligné que la direction de l'UNICEF avait très à cœur la sécurité du personnel et travaillait au sein du processus interinstitutionnel ainsi qu'avec le personnel de sécurité de l'UNICEF en vue de déterminer quelle était la meilleure façon de réduire les risques pour les fonctionnaires qui opéraient dans des conditions très difficiles et souvent dangereuses. Elle appréciait les relations de travail que l'administration de l'UNICEF entretenait avec les associations du personnel pour faire face à ce problème et à d'autres.

235. Dans sa déclaration de clôture, le Président a remercié le Conseil d'administration et le secrétariat pour leur coopération constructive qui avait permis d'adopter certaines décisions très importantes. L'accord intervenu sur la Stratégie de l'UNICEF pour la protection de l'enfance était crucial, la protection des enfants étant l'une des activités de base de l'UNICEF. Le Président a noté que la décision relative à la mise en œuvre de la politique en matière d'égalité des sexes à l'UNICEF avait montré combien il importait de travailler pour les droits des femmes et des filles en vue de faciliter le développement. Les débats avaient également mis en relief la crise mondiale des prix des produits alimentaires, un problème qui deviendrait de plus en plus important dans l'activité de l'UNICEF. Le Président a également noté que l'action menée à l'issue des catastrophes survenues au Myanmar et en Chine, dont on avait fait le point au Conseil d'administration, avait démontré une fois de plus combien le travail de l'UNICEF était important dans les situations de catastrophe. Pour terminer, il a indiqué que l'examen à mi-parcours du plan stratégique à moyen terme était un point important qui serait inscrit à l'ordre du jour de la deuxième session ordinaire et qu'au cours de cette session le Conseil d'administration réexaminerait la question d'une extension éventuelle du plan stratégique, à la suite de plusieurs consultations officieuses qui auraient lieu sur la question avant la session.

Partie III

Deuxième session ordinaire de 2008

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 15 au 18 septembre 2008**

I. Organisation de la session

A. Ouverture de la session

236. Le Président du Conseil d'administration a ouvert la session en souhaitant la bienvenue à S. E. M. Oumar Daou, Représentant permanent du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui s'était joint au Conseil d'administration en tant que Vice-Président représentant le Groupe des États d'Afrique.

237. Notant que le rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement de 2008 avait conclu qu'un grand nombre de ces objectifs ne serait pas atteint, il a déclaré que l'UNICEF avait besoin de ressources supplémentaires afin d'améliorer la vie des enfants dans le monde entier. Il était important d'améliorer l'équilibre entre les ressources du budget ordinaire et les autres ressources et de rendre le financement plus prévisible grâce à des moyens comme le financement thématique. Il a mis l'accent sur plusieurs points essentiels de l'ordre du jour qui devaient être examinés, notamment l'examen à mi-parcours du plan stratégique à moyen terme et une proposition visant à sa prorogation jusqu'en 2011. Il était important d'ajuster les principaux domaines du plan afin de pouvoir relever des défis tels que les changements climatiques. Il a conclu en se félicitant de l'excellent travail réalisé par les comités nationaux pour l'UNICEF.

238. La Directrice générale de l'UNICEF, dans ses observations liminaires, a annoncé de nouvelles nominations de fonctionnaires de rang supérieur : Richard Morgan, Directeur chargé des politiques et des pratiques; Afshan Khan, Directeur chargé des alliances avec le secteur public et de la mobilisation des ressources; et Mary Roodkowsky, Conseillère principale pour les questions d'éthique. Elle a souligné deux autres questions qui revêtaient une importance centrale pour le personnel de l'UNICEF : l'importance de la sûreté et de la sécurité du personnel et les résultats de l'enquête mondiale de 2008 auprès du personnel. La Directrice générale a mentionné l'appui fourni par l'UNICEF et ses partenaires lors de catastrophes naturelles et de conflits, qu'il s'agisse des inondations au Bihar ou des ouragans dans la région des Caraïbes ou des tensions dans la région de la Géorgie, et elle a partagé des observations faites à la suite de ses visites au Togo, à Madagascar et au Mozambique, notamment concernant les progrès réalisés dans des domaines tels que la réduction de la mortalité maternelle et infantile.

239. L'attention a été attirée sur l'importance de conférences et manifestations récentes ou prévues : la dix-septième Conférence internationale sur le sida à Mexico, qui a inscrit la question des enfants à l'ordre du jour concernant le sida d'une manière concrète; le troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, à Accra, qui a souligné l'importance de respecter les engagements pris à Paris; et la prochaine réunion de haut niveau sur le développement de l'Afrique et la manifestation de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui devraient toutes deux souligner la nécessité d'identifier les lacunes et de

renforcer la collaboration afin de parvenir aux objectifs du Millénaire pour le développement. À cette fin, elle a noté que la mortalité infantile avait été réduite de 27 % depuis 1990, mais qu'il y avait encore beaucoup à faire pour parvenir à une réduction de deux tiers de la mortalité infantile d'ici à 2015, surtout en Afrique et en Asie.

B. Adoption de l'ordre du jour

240. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour, le calendrier et l'organisation des travaux de la session (E/ICEF/2008/16 et E/ICEF/2008/16/Corr.1).

241. Conformément à l'article 50.2 et à l'annexe du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que 50 délégations dotées du statut d'observateur avaient présenté leurs pouvoirs.

II. Travaux du Conseil d'administration

A. Programme de travail proposé pour les sessions du Conseil d'administration en 2009

242. Le programme de travail proposé pour les sessions du Conseil d'administration en 2009 (E/ICEF/2008/17) a été présenté par le Secrétaire du Conseil d'administration. Une délégation a noté que la date de la réunion conjointe des Conseils d'administration de l'UNICEF, du PNUD, du FNUAP et du PAM n'avait pas encore été fixée, et a demandé si le fait que les dates des premières sessions ordinaires en 2009 des conseils d'administration n'étaient pas consécutives pourrait créer des difficultés. Le Secrétaire a répondu que des consultations se poursuivaient concernant les dates les plus appropriées pour la réunion conjointe.

243. Le programme de travail proposé a été adopté dans la décision 2008/13 (voir annexe).

B. Rapport sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique à moyen terme pour 2006-2009

244. Le Conseil d'administration a examiné trois documents concernant l'examen à mi-parcours du plan stratégique à moyen terme pour 2006-2009 : a) le rapport principal, publié sous la cote E/ICEF/2008/18; b) un ensemble d'annexes révisées au plan stratégique à moyen terme (E/ICEF/2008/19); et c) une note d'information sur la proposition visant à proroger le plan stratégique à moyen terme actuel pour une durée de deux ans, jusqu'à la fin de 2011 (E/ICEF/2008/25).

245. Dans ses remarques liminaires, la Directrice générale a remercié les États Membres ainsi que les comités nationaux pour l'UNICEF de leurs contributions utiles à l'examen à mi-parcours du plan stratégique à moyen terme. Elle a expliqué que l'examen à mi-parcours comprenait un examen de l'évolution rapide de l'environnement extérieur touchant les enfants et une analyse des points forts et des faiblesses de l'UNICEF. Il tenait également compte des résultats de l'examen global triennal des politiques. Les résultats de l'examen à mi-parcours constituaient une

base solide pour le renforcement des contributions de l'UNICEF à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et au respect des droits des enfants. Une prorogation de deux ans du plan actuel était proposée afin d'harmoniser le cycle de planification stratégique de l'UNICEF et ceux des autres organismes des Nations Unies et de rendre conforme le prochain plan stratégique à moyen terme (2002-2015) avec le délai fixé à 2015 pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

246. Les délégations ont remercié l'UNICEF pour le processus inclusif et exhaustif de l'examen à mi-parcours, et se sont félicitées du niveau de priorité élevé continu accordé aux enfants dans les pays à faible revenu. Elles ont félicité l'UNICEF pour les résultats obtenus jusqu'à présent et ont exprimé leur appui à la prorogation du plan stratégique à moyen terme actuel jusqu'en 2011.

247. De nombreuses délégations ont exprimé leur satisfaction au sujet de l'attention accordée à des domaines nouveaux et émergents, tels que les changements climatiques, la crise alimentaire et de la nutrition, l'urbanisation et les migrations. Elles ont souligné la responsabilité de l'UNICEF en vue de promouvoir les droits des enfants dans les débats nationaux et internationaux concernant les nouveaux domaines émergents. Certaines délégations ont demandé à l'UNICEF de travailler en étroite collaboration avec d'autres partenaires et le reste du système des Nations Unies au sujet de ces nouvelles questions, en particulier les changements climatiques, qui n'étaient pas au centre de la mission de l'organisation.

248. Plusieurs délégations se sont félicitées des résultats du cadre révisé du plan stratégique à moyen terme, en reconnaissant sa contribution importante à l'approche centrée sur les résultats de l'organisation. Elles ont également demandé à l'UNICEF d'améliorer les indicateurs proposés, qui devraient être définis comme des résultats et non comme des activités. Elles ont pris note des améliorations dans les efforts pour suivre l'application de l'approche fondée sur les droits de l'homme dans la programmation ainsi que l'égalité entre les sexes, y compris l'inclusion d'indicateurs plus solides et de données ventilées par sexe. Toutefois, un certain nombre de délégations ont demandé des améliorations supplémentaires dans l'utilisation des indicateurs concernant l'égalité des sexes. Elles ont également reconnu la nécessité d'établir un lien entre la liste révisée des principaux indicateurs de résultats et les propositions faites dans le prochain budget biennal d'appui. Quelques délégations ont suggéré que le rapport d'examen à mi-parcours aurait également dû fournir des informations précises sur les progrès réalisés en ce qui concerne les objectifs initiaux du plan stratégique à moyen terme ainsi qu'une évaluation de la capacité de l'UNICEF à appliquer avec succès les priorités du plan stratégique à moyen terme.

249. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF pour son rôle dans la promotion des réformes au sein du système des Nations Unies, y compris les mesures prises pour harmoniser les pratiques commerciales. L'UNICEF a été prié de continuer à jouer un rôle constructif dans l'exécution commune au niveau des pays et d'éviter l'introduction de systèmes qui pourraient entraîner des risques pour les efforts d'harmonisation. L'UNICEF devrait également poursuivre l'application du plan stratégique à moyen terme dans le contexte plus large de la réforme du système des Nations Unies et de l'examen triennal global des politiques effectué récemment.

250. De nombreuses délégations ont prié instamment l'UNICEF de continuer à centrer ses efforts sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Le plan

stratégique à moyen terme était considéré comme un outil précieux de planification stratégique pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; et l'UNICEF devrait assurer son opérationnalisation au niveau des pays et grâce aux travaux des bureaux régionaux et des divisions du siège. En outre, l'UNICEF devrait promouvoir un sentiment plus grand d'urgence parmi les gouvernements et la communauté internationale, sans quoi les objectifs du Millénaire pour le développement concernant les enfants ne pourraient pas être atteints. Plusieurs délégations ont demandé à l'UNICEF d'accorder la priorité à la formation du personnel afin de rendre l'organisation plus agile, plus souple et plus positive, et mieux à même d'entreprendre avec les gouvernements des travaux sur les politiques en amont.

251. Les délégations ont pris note des énormes défis qu'il fallait encore relever, y compris le fait d'assurer des soins continus pour les mères et les nourrissons, l'élargissement de la portée des interventions à impact élevé, l'éradication de la poliomyélite, une attention plus centrée sur la santé des personnes handicapées, des jeunes et des adolescents, la lutte contre le VIH/sida, et les difficultés que rencontrent les enfants dans les pays à revenu intermédiaire. Il fallait également d'urgence renforcer la capacité des systèmes nationaux de parvenir aux objectifs du Millénaire pour le développement. L'UNICEF devrait encourager l'acquisition de nouvelles qualifications pour le renforcement des capacités, et ne devrait plus mettre l'accent sur les projets ne faisant pas partie du programme de pays. L'UNICEF devrait également collaborer d'une manière plus systématique avec les organisations de la société civile. Les délégations attendaient avec intérêt la mise au point d'une stratégie de partenariat.

252. Un certain nombre de délégations ont demandé à l'UNICEF de mieux définir ses responsabilités regroupées comme chef de file dans les situations d'urgence. Elles ont déclaré qu'elles attendaient avec intérêt d'être consultées sur le document de définition en cours d'élaboration.

253. De nombreuses délégations ont exhorté l'UNICEF à renforcer ses activités dans les États fragiles et vulnérables. Dans le cadre du suivi du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide tenu à Accra, l'UNICEF devrait appuyer les principes établis par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques concernant un engagement international positif dans des situations de fragilité, en mettant fortement l'accent sur la transition d'une situation d'urgence à un relèvement rapide.

254. Le Directeur chargé des politiques et des pratiques a remercié les délégations pour leurs informations utiles et pour avoir appuyé les ajustements au plan stratégique à moyen terme, notamment la proposition de prorogation. Il a souligné que l'UNICEF appuyait fermement les approches intégrées afin d'assurer la continuité des soins, y compris les efforts conjoints concernant la santé maternelle et néonatale impliquant la nutrition et l'accès à l'eau salubre, à l'assainissement et aux services d'hygiène pour les mères et les jeunes enfants. L'éradication de la poliomyélite restait également un objectif du plan stratégique à moyen terme.

255. Les informations de base pour les nouveaux indicateurs du plan stratégique à moyen terme seraient pris en compte dans les nouvelles données, dans le cadre du rapport annuel de la Directrice générale pour 2009. En outre, en vue d'une analyse plus complète des progrès réalisés par rapport aux indicateurs et aux objectifs du plan stratégique à moyen terme, les délégations ont été priées d'examiner les

documents relatifs à l'examen à mi-parcours en même temps que les rapports sur les progrès réalisés dans le plan stratégique à moyen terme qui avaient été communiqués au Conseil d'administration lors de ses sessions annuelles, ainsi que les données y relatives, qui fournissaient des informations sur les progrès réalisés par rapport à des indicateurs spécifiques.

256. Sur la question de l'intégration de l'égalité des sexes dans les résultats, de nouveaux indicateurs avaient été inclus dans le plan stratégique à moyen terme. L'UNICEF continuerait à produire des données ventilées selon les sexes, chaque fois que cela est possible, grâce au système MTSPInfo et aux données y relatives.

257. Le Directeur chargé des politiques et des pratiques a souligné que l'UNICEF n'avait pas l'intention de jouer un rôle de chef de file dans les domaines techniques relatifs aux changements climatiques, mais aurait plutôt l'intention d'accorder une attention adéquate aux enfants et aux femmes dans les cadres et plans d'action nationaux et internationaux concernant l'environnement, ainsi que d'œuvrer pour promouvoir l'adaptation et renforcer la sensibilisation grâce aux principaux domaines du plan stratégique à moyen terme. Les dispositions de l'examen triennial global des politiques avaient été également intégrées explicitement dans l'examen à mi-parcours, notamment dans la matrice révisée des résultats et les indicateurs essentiels de résultats dans des domaines tels que la coopération Sud-Sud, l'appui au renforcement des capacités nationales, l'intégration des questions relatives à l'égalité des sexes et les pays en transition. Le plan d'action sur l'intégration des questions relatives à l'égalité des sexes était en cours d'élaboration et serait présenté au Conseil d'administration à sa prochaine session.

C. Rapport sur l'application du « système modifié pour l'affectation de ressources ordinaires aux programmes » approuvé par le Conseil d'administration en 1997

258. Le Directeur général adjoint, Saad Houry, a présenté le rapport sur l'application du « système modifié pour l'affectation de ressources ordinaires aux programmes » (E/ICEF/2008/20) et a fait une proposition qui permettrait à l'UNICEF de maintenir les programmes dans les pays à revenu intermédiaire supérieur, tels qu'ils sont définis par un seuil nouveau et variable de revenu national brut (RNB) par habitant sur la base de la classification des pays de la Banque mondiale. La proposition visant à adopter le seuil international « pour les pays à revenu élevé » (RNB de 11 456 dollars par habitant en 2007) comme point de transition pour l'affectation de ressources ordinaires aux programmes de pays, au lieu du plafond actuel pour les pays à revenu intermédiaire inférieur (3 705 dollars de RNB par habitant en 2007), réduirait de manière importante le point de transition et permettrait à l'UNICEF de continuer d'affecter des ressources ordinaires aux pays concernés.

259. Les délégations ont appuyé la proposition et ont souligné l'importance d'un engagement continu de l'UNICEF concernant les pays à revenu intermédiaire supérieur et l'affectation d'un minimum de ressources ordinaires pour la coopération en faveur de ces programmes. Les délégations ont noté qu'un grand nombre des facteurs les plus communs qui menaçaient les droits des enfants et créaient des vulnérabilités parmi eux, telles que la pauvreté des enfants, les questions de gouvernance et le manque de capacités institutionnelles, la violence à l'égard des enfants et des femmes, la marginalisation et l'exclusion, les revenus et

les inégalités entre les sexes ainsi que les effets des migrations, prévalaient toujours dans ces pays.

260. Les délégations sont convenues que l'UNICEF devrait continuer à centrer son attention sur les pays les moins avancés (PMA), en particulier en Afrique subsaharienne, où on pourrait tirer le maximum de résultats des objectifs du Millénaire pour le développement et des domaines principaux du plan stratégique à moyen terme. Une délégation a suggéré que les critères pour l'affectation de ressources ordinaires devraient également comprendre des indicateurs pondérés concernant la nutrition, l'éducation et les inégalités.

261. Plusieurs délégations ont demandé des éclaircissements sur l'impact à moyen et à long terme du système proposé de transition concernant l'affectation des ressources ordinaires ainsi que ses implications sur les ressources humaines et financières et la réalisation générale des objectifs du Millénaire pour le développement. Elles ont demandé à l'UNICEF de fournir des informations supplémentaires sur l'impact prévu d'un retard dans la transition, étant donné qu'il y aurait davantage de pays qui recevraient une affectation minimale de ressources. Certains membres ont suggéré que le Conseil d'administration pourrait envisager l'option consistant à examiner et à contrôler de manière étroite l'impact du nouveau système de transition.

262. Outre la modification du seuil de transition, un certain nombre de délégations des pays dans la catégorie des revenus intermédiaires supérieurs ont proposé de relever l'affectation minimale des ressources ordinaires de 600 000 à 750 000 dollars. Les délégations ont convenu que les taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans ne devraient pas être utilisés comme critère pour la transition, mais devraient continuer à être utilisés pour déterminer la part des ressources ordinaires revenant à chaque pays. Certaines délégations ont demandé à l'UNICEF de mettre au point et d'appliquer des options plus novatrices et efficaces pour les modalités de coopération dans les pays à revenu intermédiaire supérieur, y compris les efforts de mobilisation de ressources internes et l'établissement de comités nationaux pour l'UNICEF dans la période de transition.

263. Le Conseil d'administration a eu des consultations informelles approfondies visant à bien comprendre les implications des changements proposés concernant l'affectation des ressources ordinaires minimales. Un certain nombre de membres du Conseil d'administration a rappelé aux délégations les directives existantes pour l'affectation de ressources mentionnée dans la décision 1997/17. Les critères pour l'affectation de niveaux minimaux de ressources ordinaires n'étaient pas liés à l'inflation. En expliquant que la formule pour la répartition progressive des ressources ordinaires, le Directeur général adjoint a noté que les changements proposés dans les montants alloués aux pays à revenu intermédiaire supérieur n'avaient que faiblement augmenté, étant donné que ces pays recevaient déjà le montant minimal des ressources ordinaires. Il s'est déclaré contre l'utilisation d'autres facteurs pour déterminer l'affectation des parts, étant donné que les indicateurs proposés étaient instables, n'étaient pas comparables d'un pays à l'autre et que leur utilité était limitée. Il a conclu qu'en général, il y avait beaucoup plus d'avantages nets pour tous les pays, notamment les PMA et les pays d'Afrique subsaharienne, grâce à une simplification de la formule et au passage à la transition à un niveau supérieur.

264. Le Conseil d'administration a adopté le projet de décision (2008/15) sur le « système modifié pour l'affectation de ressources ordinaires aux programmes » (voir annexe).

265. Avant l'adoption de la décision 2008/15, une délégation a fait observer qu'il y avait une incohérence dans la traduction de l'expression « programmes multipays » dans la version espagnole de la décision. Après l'adoption de la décision, plusieurs délégations ont fait des observations sur les débats approfondis qui avaient eu lieu et ont remercié les membres du Conseil d'administration et du Bureau pour leur compréhension concernant les différents points de vue des délégations.

D. Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF

a) Approbation des descriptifs de programme de pays examinés à la session annuelle de 2008

266. Le Président a dit que, conformément aux décisions 2002/4 et 2006/19, le Conseil d'administration avait examiné cinq projets de descriptif de programme de pays pour les cycles complets des programmes à la session annuelle de 2008 (Bénin, Congo, Niger, Nigeria et Soudan). Les observations avaient été communiquées aux différents bureaux de pays et les projets de descriptif de programme de pays avaient été révisés, selon les besoins, et affichés sur le site web de l'UNICEF six semaines avant la session. Les descriptifs de programme de pays devraient être approuvés selon la procédure d'approbation accélérée, à moins que cinq membres n'informent par écrit le secrétariat de leur intention de saisir le Conseil d'un programme de pays. Le secrétariat n'ayant reçu aucune demande en ce sens, les programmes de pays suivants ont été approuvés : Bénin, Congo, Niger, Nigeria et Soudan.

b) et c) Projets de descriptif de programme de pays et examens à mi-parcours de programmes de pays

Afrique de l'Est et Afrique australe

267. Le Directeur régional a présenté le résumé des examens à mi-parcours des programmes de pays pour la région d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe (E/ICEF/2008/P/L.14) et les projets de descriptif de programme de pays pour l'Angola (E/ICEF/2008/P/L.18) et le Kenya (E/ICEF/2008/P/L.20) et un projet de programme de courte durée pour le Burundi (E/ICEF/2008/P/L.19).

268. Le représentant du **Kenya** a mis en évidence la collaboration de l'UNICEF avec son gouvernement, en affirmant que le Kenya approuvait pleinement le programme de pays de l'UNICEF pour 2009-2013, qui correspondait aux priorités nationales fixées dans le plan à moyen terme Vision 2030. En notant que l'UNICEF avait introduit la budgétisation sociale afin de renforcer la participation aux niveaux locaux à la planification et l'affectation des ressources et que le cadre avait obtenu l'acceptation du gouvernement afin qu'il soit intégré aux politiques nationales de budgétisation sociale, le représentant du Kenya a souligné qu'un tel engagement contribuait d'une manière significative à l'expansion continue du produit intérieur brut du pays.

269. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'alignement du programme de pays pour le Kenya avec le plan à moyen terme national Vision 2030 et avec la stratégie

d'assistance conjointe pour le Kenya mise au point par les donateurs, et ont accueilli avec satisfaction l'accent mis en particulier sur les zones géographiques les plus défavorisées et les groupes les plus vulnérables. Les délégations se sont félicitées de la réaction de l'UNICEF Kenya afin de traiter des effets de la violence postélectorale, en indiquant que l'UNICEF était l'une des rares organisations au Kenya qui avait mis en place un plan d'urgence. Elles ont demandé qu'un rang de priorité élevé soit accordé aux orphelins, aux enfants et aux familles sans abri ainsi qu'à l'éducation, qui avaient souffert de la violence. Certaines délégations ont demandé une nouvelle amélioration du système d'exécution commune au Kenya, et ont encouragé une collaboration plus étroite entre les différents organismes, tels que l'UNICEF et UNIFEM. En exhortant l'UNICEF à jouer un rôle encore plus grand et plus visible, les délégations ont également encouragé l'équipe de pays à élargir la prise de conscience des droits des enfants au Kenya.

270. Les délégations ont félicité UNICEF Angola pour sa transparence dans l'exécution d'activités conjointes avec les donateurs et se sont félicitées de l'accent mis sur des domaines prioritaires au niveau national, en particulier les réformes et les politiques. Tout en prônant le renforcement de la continuité dans le secteur de l'éducation, les délégations ont demandé que l'UNICEF en Angola exécute moins d'« opérations » et une plus grande fonction normative. Une délégation s'est félicitée de la qualité des travaux effectués en Angola, malgré les difficultés posées par des prix élevés et des difficultés pour le recrutement de personnel. Dans sa réponse, le Directeur régional a noté que la difficulté d'attirer et de retenir du personnel était un défi commun auquel devaient faire face tous les organismes des Nations Unies en Angola.

271. Les délégations se sont félicitées des efforts déployés par UNICEF Burundi afin d'aligner et d'harmoniser le programme de pays et le plan-cadre pour le développement des Nations Unies avec les plans nationaux existants. Une délégation a noté que le plan national en faveur des orphelins et des enfants vulnérables au Burundi était aligné sur les objectifs du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. D'autres délégations ont attiré particulièrement l'attention sur les priorités du pays en matière de consolidation de la paix et ont noté que l'appui fourni par les fonds et programmes des Nations Unies revêtait une grande importance pour les efforts de consolidation de la paix au Burundi. Elles ont demandé qu'une plus grande attention soit accordée aux systèmes de surveillance et d'évaluation et à la promotion de missions conjointes.

Afrique de l'Ouest et Afrique centrale.

272. Le Directeur régional a présenté le projet de descriptif de programme de pays pour la Côte d'Ivoire (E/ICEF/2008/P/L.21) et le projet de descriptif de programme de pays de courte durée pour la Mauritanie (E/ICEF/2008/P/L.22).

273. Le représentant de la **Mauritanie** a déclaré qu'en 2008, le pays avait connu des changements dans son exécutif. Notant que la situation actuelle était une phase de transition, il a dit que la Mauritanie était fermement engagée dans la consolidation de la démocratie. Le Gouvernement mauritanien restait convaincu que la démocratie, la bonne gouvernance et la protection des droits de l'homme étaient les principaux facteurs de développement. Il prévoyait de tenir un dialogue ouvert afin de parvenir à un consensus national pour améliorer la situation actuelle du pays, avec la participation de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union africaine, de la

Ligue des États arabes et de l'Union européenne. Tout en félicitant l'UNICEF pour son appui visant à réduire les taux élevés de mortalité maternelle et infantile, il a dit que son pays se félicitait du programme de deux ans, étant donné que sa mise en œuvre était centrée sur trois domaines essentiels : la mise en place d'un environnement positif pour les enfants; le renforcement des capacités humaines; et la promotion de l'accès aux services. En notant que le programme bénéficiait de l'appui de la République-Unie de Tanzanie, Président en exercice de l'Union africaine, il a réaffirmé que le Gouvernement mauritanien était disposé à poursuivre sa coopération avec l'UNICEF.

274. Le représentant de la **Côte d'Ivoire** a déclaré que son pays venait à peine de sortir d'une crise qui avait duré pendant six ans. L'amélioration du climat politique permettait au Gouvernement de prendre des mesures sur plusieurs fronts avec l'appui de l'UNICEF. Parmi les résultats obtenus, on pouvait citer l'adoption en 2007 d'une stratégie accélérée pour la survie et l'épanouissement des enfants afin de réduire les taux élevés de mortalité infantile et maternelle; la lutte contre le VIH/sida grâce à une amélioration de l'accès aux services et aux traitements afin d'empêcher la transmission de la mère à l'enfant; l'établissement d'un programme national pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des enfants soldats; et un programme de protection des enfants et adolescents vulnérables afin de réduire les violations des droits des enfants. Tout en félicitant l'UNICEF d'avoir pratiquement triplé son appui financier entre 2006 et 2008, il a dit que le Gouvernement ivoirien avait besoin de ressources supplémentaires pour satisfaire les besoins sociaux dus à l'environnement d'après-crise.

Les Amériques et les Caraïbes

275. Le Directeur régional a présenté le résumé des examens à mi-parcours des programmes de pays pour la région des Amériques et des Caraïbes (E/ICEF/2008/P/L.15 et E/ICEF/2008/P/L.15/Corr.1) et le projet des descriptifs de programme de pays pour Haïti (E/ICEF/2008/P/L.23) et la République bolivarienne du Venezuela (E/ICEF/2008/P/L.24 et E/ICEF/2008/P/L.24/Corr.1), en soulignant l'importance de l'engagement stratégique de l'UNICEF dans les pays à revenu intermédiaire et le rôle de cette organisation en vue d'influencer des politiques publiques efficaces en faveur des enfants.

276. Le représentant d'**Haïti** a remercié l'UNICEF de son appui, en particulier après la dernière série d'ouragans qui avaient dévasté le pays. Elle a demandé à l'UNICEF d'envisager d'accroître les effectifs et les ressources affectés à Haïti, d'améliorer l'appui technique, de renforcer les partenariats avec divers organismes opérant sur le terrain, et d'intensifier les programmes existants d'assistance aux efforts de relèvement.

277. Ces observations ont été reprises par une autre délégation, qui a prié instamment l'UNICEF de travailler d'une manière plus coordonnée avec les autres organismes et en particulier avec la Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti. Un autre orateur a déclaré que sa délégation attendait avec intérêt des consultations plus régulières au niveau des activités concernant la santé maternelle et infantile, le VIH/sida, l'eau, et l'assainissement et l'éducation. Il a déclaré que son pays et d'autres acteurs présents en Haïti appuieraient de plus en plus les efforts centrés sur l'éducation de base et les activités concernant les jeunes non scolarisés, et

il a exprimé l'espoir que le descriptif de programme de pays final tiendrait compte du rôle joué par les différentes parties afin d'aider Haïti dans ces domaines critiques.

278. En se référant au consensus en cours de changements économiques, sociaux et culturels en vue d'appliquer un nouveau modèle de développement dans son pays, le représentant de la **République bolivarienne du Venezuela** a exprimé son appui à la mise en œuvre du nouveau programme de pays dans le cadre des efforts conjoints visant à assurer le bien-être de la population et de parvenir aux objectifs du Millénaire pour le développement. Il s'est félicité de l'approche participative qui avait permis d'élaborer le descriptif de programme de pays, en indiquant que le processus avait permis une réflexion sur la situation des enfants et des adolescents et un débat sur les défis institutionnels et en matière de politiques qu'il fallait relever pour garantir la protection des enfants. Il a réaffirmé que les enfants et les adolescents constituaient une priorité essentielle du plan national de développement, et qu'une approche pluridimensionnelle envers la lutte contre la pauvreté avait été adoptée par son gouvernement pour traiter les causes de la vulnérabilité, y compris les inégalités.

279. Le représentant du **Guatemala**, abordant le résumé régional des examens à mi-parcours des programmes de pays, y compris concernant son pays, a dit que la présence de l'ONU, et en particulier de l'UNICEF, était tout à fait satisfaisante et nécessaire, étant donné les inégalités persistantes et les faibles indicateurs concernant des segments importants de la société. Il s'est félicité des efforts continus de plaidoyer de l'UNICEF afin d'améliorer les politiques publiques en faveur des enfants. Il a accueilli avec satisfaction la tendance récente d'un passage à une approche fondée sur les projets à une approche fondée sur les programmes, du fait que l'UNICEF adhère aux priorités établies par les gouvernements et de sa collaboration étroite avec le reste du système des Nations Unies. Finalement, il a réitéré l'engagement de son pays d'accorder un rang de priorité élevé aux enfants, en particulier grâce au programme de cohésion sociale du Guatemala.

280. Une autre délégation a exprimé son appui à l'accent qui est mis dans la région sur les droits des enfants autochtones et des descendants d'Africains.

Asie de l'Est et Pacifique

281. Le Directeur régional a présenté le résumé des examens à mi-parcours des programmes de pays (E/ICEF/2008/P/L.16) et le projet de descriptif de programme de pays du Timor-Leste (E/ICEF/2008/P/L.26).

282. Le représentant du **Timor-Leste** a confirmé que le programme de pays était aligné sur les priorités et stratégies du Gouvernement et qu'il avait été mis au point grâce à un processus intensif de consultations et d'interaction avec les principales parties prenantes, y compris le Gouvernement, les ONG, les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires de développement. Le représentant a déclaré que son pays avait signé tous les principaux instruments relatifs aux droits de l'homme, y compris la Convention relative aux droits de l'enfant et ses protocoles facultatifs, et que le Gouvernement timorais collaborait avec l'UNICEF afin de tenir compte des observations et des recommandations du Comité sur les droits de l'enfant.

283. Plusieurs délégations, faisant des observations sur le descriptif de programme de pays, ont souligné qu'il fallait mettre l'accent sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement des zones rurales, la santé, la justice pour les mineurs, l'éducation,

le renforcement des capacités, et l'utilisation des sports comme instrument pour résoudre les conflits. Elles ont encouragé l'UNICEF à se concentrer sur des activités en amont concernant la violence à l'égard des enfants, tout en soulignant la nécessité de renforcer l'harmonisation. Les délégations ont souligné l'importance de données ventilées concernant les filles et les garçons afin d'évaluer les progrès réalisés en matière d'égalité des sexes. Une délégation a dit que le programme de pays devrait tenir compte de questions telles que la diffusion d'informations aux enfants des zones éloignées, le recrutement d'agents sanitaires qualifiés, et l'attention accordée aux jeunes chômeurs qui peuvent apporter une contribution à la prévention des conflits et des crises.

Europe centrale et Europe de l'Est et Communauté d'États indépendants

284. Le Directeur régional a présenté l'examen à mi-parcours des programmes de pays (E/ICEF/2008/P/L.17), qui portait sur neuf pays, et le descriptif de programme de pays de courte durée concernant la Bosnie-Herzégovine (E/ICEF/2008/P/L.25).

285. Un certain nombre de délégations ont félicité l'UNICEF de ses travaux visant à améliorer la situation des enfants dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection. De nombreuses délégations ont noté que l'examen à mi-parcours offrait une possibilité de consolider davantage les dimensions sociales de la transition dans les pays à revenu intermédiaire et d'apporter des ajustements aux priorités concernant les nouveaux défis. Les délégations ont indiqué que leur pays était prêt à poursuivre leur coopération avec l'UNICEF en vue du respect des droits et de l'amélioration des niveaux de vie dans la région.

286. Plusieurs délégations ont fait des observations sur les examens à mi-parcours des programmes de pays, qui portaient notamment sur leur propre pays.

287. Le représentant de l'**Ouzbékistan** a donné un bref aperçu des efforts déployés par son gouvernement afin d'améliorer la santé et le bien-être des enfants, notamment grâce à une coopération avec l'UNICEF pour la planification et l'application des réformes du secteur social. Les données provenant des enquêtes à indicateurs multiples avaient montré qu'il y avait une réduction de la morbidité et de la mortalité infantiles. Le représentant a mentionné les résultats des activités menées en coopération concernant la nutrition au niveau national et les stratégies de lutte contre le VIH/sida et l'appui de l'UNICEF visant à améliorer la loi nationale de 2007 sur les garanties des droits des enfants.

288. En exprimant sa satisfaction au sujet de la coopération continue de l'UNICEF, le représentant de la **Serbie** s'est félicité de l'appui accru donné par l'UNICEF à l'appui des politiques, en particulier grâce à l'application de lois concernant l'inclusion sociale des groupes sociaux les plus vulnérables et les plus marginalisés. Il s'agit notamment des Roms, des enfants handicapés et des enfants provenant de familles pauvres. Il a souligné qu'il fallait des efforts coordonnés de la part de toutes les parties prenantes. En outre, il était important d'assurer la fourniture de services aux enfants et aux familles au niveau des collectivités.

289. Le représentant de la **Croatie** a mis l'accent sur la transformation de la présence de l'UNICEF qui obtient actuellement des ressources provenant du secteur privé. Cela a permis la poursuite des activités avec le Gouvernement, le secteur privé et les principaux experts nationaux en vue de promouvoir de nouveaux

services en faveur des enfants et des familles. Cette expérience est reproduite dans de nombreux pays à revenu intermédiaire de la région. Les enfants de la région devaient faire face à plusieurs nouvelles menaces, notamment l'utilisation criminelle des nouvelles technologies comme l'Internet et les caméras numériques, qui sont liées à une augmentation de l'exploitation sexuelle des enfants. La Croatie et l'UNICEF vont lancer une campagne pour mettre fin à cette violence « électronique » à l'égard des enfants.

290. Le représentant du **Monténégro** a mis en évidence la coopération solide entre l'UNICEF et son pays et a déclaré que des efforts étaient nécessaires pour mieux adapter le programme de coopération aux nouvelles réalités du Monténégro et à ses efforts en vue d'une intégration à l'Union européenne. Le programme de l'UNICEF devrait être centré sur l'inclusion sociale, la protection des enfants et la réforme du système de soins en faveur des enfants. Dans le domaine plurisectoriel, l'accent devrait être mis sur le renforcement de la planification sociale, l'amélioration de la surveillance des droits, la collecte de données et le plaidoyer fondé sur des preuves. Une attention particulière devrait être accordée aux enfants roms et aux enfants handicapés.

291. Le représentant de l'**Azerbaïdjan** a mis l'accent sur les efforts réalisés pour le bien-être des enfants dans plusieurs domaines, y compris la réduction de la mortalité infantile, grâce en large partie à l'affectation de ressources aux enfants provenant des recettes pétrolières de l'État. Le Gouvernement met actuellement au point de nouvelles stratégies pour un développement durable, qui seront conformes aux objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection sociale. Le représentant s'est déclaré préoccupé au sujet de la situation des enfants déplacés en raison du conflit non résolu avec l'Arménie.

292. Réagissant aux observations faites par le représentant de l'Ouzbékistan, le représentant de l'OIT a mentionné les difficultés concernant la ratification et l'application par l'Ouzbékistan des conventions de l'OIT relatives au travail des enfants et a déclaré qu'il était important d'impliquer les principaux partenaires sociaux pour combattre le travail des enfants. En réponse, le Directeur régional a dit que l'UNICEF collaborait étroitement avec le Gouvernement ouzbek pour traiter de cette question.

293. En conclusion, le Directeur régional a encouragé un échange au niveau régional des données d'expérience technique et une programmation améliorée dans les domaines prioritaires comme moyen de suivi des recommandations des examens à mi-parcours.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

294. Le Directeur régional a présenté le descriptif du programme de pays d'une durée d'une année pour le Liban (E/ICEF/2008/P/L.27 et E/ICEF/2008/P/L.27/Corr.1). Lors de l'application de ce programme de pays, l'UNICEF continuera à examiner le processus avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Gouvernement et les partenaires afin de mettre au point un plan-cadre des Nations Unies pour un développement solide et stratégique pour une durée de cinq ans.

295. Le représentant du **Liban** s'est félicité des activités de l'UNICEF visant à atténuer la souffrance des enfants libanais qui étaient victimes du conflit. Il a

souligné l'importance des enquêtes à indicateurs multiples nationales lancées récemment par le Premier Ministre et le Directeur régional de l'UNICEF. Cette enquête déterminera l'accès aux services sociaux et leur efficacité, ainsi que les progrès concernant les indicateurs de développement relatifs au bien-être des enfants. Les données, qui seront disponibles en 2009, fourniront aux décideurs nationaux et aux organismes d'assistance au développement de nouvelles informations pour appuyer l'élaboration de stratégies socioéconomiques nationales à plus long terme. Il a également souligné l'importance du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement et de son alignement avec le Cadre national pour le redressement, la reconstruction et le plan de réforme du Liban.

296. Le Conseil d'administration a approuvé les décisions 2008/16 et 2008/17 relatives au projet de descriptif de programme de pays (voir annexe).

d) Recommandation concernant l'affectation de ressources ordinaires supplémentaires pour les programmes de pays approuvés

297. Le Conseil d'administration était saisi du document E/ICEF/2008/P/L.28. La recommandation a été approuvée dans la décision 2008/18 (voir annexe).

E. Centre de recherche UNICEF Innocenti : rapport d'activité sur le programme de travail pour 2006-2008 et proposition concernant une prorogation d'une année

298. Le rapport intérimaire sur les activités du Centre de recherche Innocenti pour la période 2006-2008 a été présenté par le Directeur du Centre, en même temps qu'une proposition de prorogation d'un an du programme. L'approbation a été proposée afin d'aligner le programme du Centre avec le processus de planification stratégique de l'UNICEF et le budget biennal d'appui, dans le cadre plus large des activités de recherche de l'organisation.

299. Les délégations, en exprimant leur appui aux travaux du Centre et en approuvant la prorogation proposée d'une année, ont souligné les contributions faites par le Centre au cours de 20 ans de fonctionnement selon le mandat de l'UNICEF, notamment grâce à la production de connaissances et à son rôle d'intermédiaire, de renforcement des capacités, d'élaboration de politiques et de plaidoyers en faveur des enfants. Plusieurs délégations ont noté la contribution spéciale du Centre aux travaux en amont de l'UNICEF, notamment en ce qui concerne les droits et la protection des enfants, les politiques sociales, et les nouvelles questions. La valeur de ces activités de recherche a également été mentionnée dans des domaines spécifiques, tels que la justice transitionnelle, la protection contre le trafic, l'exploitation sexuelle et les conflits armés, la pauvreté des enfants et l'inclusion sociale, et les enfants et les migrations.

300. Les délégations ont souligné l'importance de mettre en pratique les enseignements tirés et les meilleures pratiques afin d'améliorer la conception des programmes de coopération et de servir de base pour les recommandations concernant les politiques. Les activités de recherche du Centre étaient considérées comme contribuant aux activités de plaidoyer et de politiques mondiales, ainsi qu'à la mobilisation de ressources en faveur des enfants. Plusieurs délégations ont mis en évidence le rôle d'organisation de réunions du Centre et l'amélioration stratégique

de ses partenariats avec des institutions universitaires et des réseaux de recherche dans les pays en développement.

301. Les délégations ont fait des observations concernant l'importance d'un financement régulier et prévisible des activités du Centre, notamment grâce à un nouvel appui du principal partenaire de financement du Centre, le Gouvernement italien; grâce à de nouveaux engagements par d'autres donateurs afin de maintenir et de développer la collaboration; et grâce à une augmentation de l'engagement financier de l'UNICEF. Les délégations ont appuyé la prorogation d'une année du programme du Centre et se sont félicitées du rôle qu'il continuerait à jouer dans le programme de recherche de l'UNICEF. Plusieurs délégations ont déclaré qu'elles attendaient avec intérêt de recevoir des informations en 2009 sur les progrès réalisés en vue de renforcer la fonction générale de recherche de l'UNICEF.

302. Le Directeur du Centre a remercié les délégations d'avoir appuyé les contributions du Centre aux travaux de l'UNICEF et à l'élaboration de politiques nationales. Dans ses remarques de conclusion, la Directrice générale a affirmé l'importance des activités de recherche du Centre pour les travaux de l'UNICEF, en se félicitant de l'intérêt considérable du Conseil d'administration pour les travaux du Centre et pour la fonction de recherche de l'organisation.

303. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2008/19 (voir annexe).8

F. Réunions récentes du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) : recommandations et décisions intéressant le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

304. La Conseillère principale pour la lutte contre le VIH/sida a présenté les recommandations et décisions intéressant l'UNICEF adoptées lors des dernières réunions du Conseil de coordination du programme (E/ICEF/2008/24), à savoir : état de l'application des recommandations formulées par l'Équipe spéciale mondiale pour le renforcement de la coordination entre les institutions multilatérales et les donateurs internationaux dans la lutte contre le sida et suite donnée à l'évaluation indépendante menée par celle-ci; collaboration avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme; sensibilisation aux comportements sexistes dans la lutte contre le sida; cycle du budget-plan de travail intégré d'ONUSIDA; deuxième évaluation indépendante d'ONUSIDA; et procédure de désignation du Directeur exécutif d'ONUSIDA.

305. La Conseillère principale a donné des exemples de l'intensification des mesures prises par les pays en ce qui concerne les enfants et le sida et a souligné la participation active de l'UNICEF à l'élaboration du Mémorandum d'accord entre l'ONUSIDA et le Fonds mondial. Elle a aussi donné des exemples des travaux entrepris par l'UNICEF en ce qui concerne l'égalité de traitement des hommes et des femmes dans le domaine de la prévention et de la transmission mère-enfant du sida.

306. Notant que le problème du VIH/sida relevait à la fois du développement et de la santé, les délégations ont félicité l'UNICEF de ses travaux relatifs aux enfants et au VIH/sida et lui ont exprimé leur appui. Elles ont salué les efforts que déploie l'UNICEF pour que l'accès aux services de prévention de la transmission mère-enfant soit ouvert au plus grand nombre, mais ont instamment demandé aux

partenaires de faire en sorte que les femmes des communautés rurales puissent avoir accès à ces services le plus rapidement possible. Elles ont souhaité que l'on continue à faire porter les efforts sur les normes minimales de protection sociale, et ont demandé à en savoir plus sur la participation de l'UNICEF à l'application, à titre expérimental, des directives concernant les femmes dans certains pays. Elles ont souligné qu'il fallait que les Nations Unies agissent à l'unisson dans le domaine de la lutte contre le VIH/sida et ont souhaité recevoir des informations actualisées sur l'appui de l'UNICEF aux équipes communes des Nations Unies de lutte contre le VIH/sida. Les délégations ont appuyé le cadre de planification quadriennal du budget-plan de travail intégré d'ONUSIDA et ont accueilli avec satisfaction le Mémoire d'accord entre l'ONUSIDA et le Fonds mondial. Elles ont encouragé l'UNICEF à participer activement à la deuxième évaluation indépendante d'ONUSIDA.

G. Plan stratégique à moyen terme : estimation financière pour la période 2008-2011

307. Le document E/ICEF/2008/AB/L.5 a été présenté par le Directeur adjoint des finances (Division de la gestion financière et administrative). Les estimations financières prévues constituent une base permettant de déterminer le montant des demandes de ressources ordinaires à affecter aux programmes qui seront soumises pour approbation en 2009.

308. Une délégation s'est déclarée préoccupée par le fait que les prévisions de dépenses présentées dans le plan ne concordaient pas avec les cinq principaux domaines d'activité du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF et que les dépenses prévues pour la défense des droits de l'enfant étaient insuffisantes. Des précisions ont été demandées par plusieurs délégations sur le volume des liquidités et le report des soldes des années précédentes. Des précisions ont également été demandées sur le niveau optimal des liquidités de l'UNICEF, sur la question de savoir pourquoi les prévisions de dépenses étaient supérieures aux prévisions de recettes pour la période 2008-2011 et si cette tendance persisterait.

309. Plusieurs délégations ont demandé davantage d'informations sur la proposition relative au virement annuel de 30 millions de dollars sur la réserve constituée aux fins de l'assurance maladie après la cessation de service pour la période 2010-2011, une délégation faisant observer qu'il n'était pas nécessaire que la réserve soit entièrement provisionnée – une allocation de 10 millions de dollars était suffisante. Une autre délégation a demandé des précisions sur la question de savoir pourquoi l'UNICEF proposait de n'augmenter la réserve que de 30 millions de dollars par mois alors que la charge était passée de 292 millions à 483 millions de dollars entre 2005 et 2007. Il a été demandé aussi à quels autres mécanismes de financement l'UNICEF envisageait de faire appel dans l'avenir – par exemple un pourcentage prélevé sur les traitements – pour financer la totalité des charges payées par l'UNICEF au titre de l'assurance maladie après la cessation de service.

310. Le Directeur général adjoint a répondu aux observations. En ce qui concerne la non-concordance de la présentation des prévisions de dépenses avec les cinq principaux domaines d'activité du plan stratégique à moyen terme, il dit que les informations voulues seraient fournies dans le document relatif au plan stratégique à

moyen terme. Le document relatif aux estimations financières n'avait pas pour objet d'indiquer l'affectation des fonds aux divers domaines d'activité.

311. En ce qui concerne la question du niveau élevé des liquidités, il a répondu qu'une forte proportion des liquidités – environ 76 % – concernait les autres ressources et les réserves et fonds d'affectation spéciale, et que seulement 24 % concernaient les ressources ordinaires disponibles pour le financement des programmes de l'UNICEF. En ce qui concerne le niveau optimal des liquidités de l'UNICEF, il a expliqué qu'étant donné que l'UNICEF ne pouvait pas emprunter des fonds et ne pouvait pas toujours être sûr du moment où les ressources seraient reçues, il ne serait pas prudent de maintenir le niveau des liquidités au minimum fixé par la politique de l'UNICEF en matière de liquidité. L'équivalent de trois mois de dépenses – soit environ 300 millions de dollars – était un critère plus réaliste. En ce qui concerne le report de soldes importants, il a expliqué que l'UNICEF s'efforçait de résoudre le problème en augmentant les prévisions de dépenses présentées dans le projet d'estimation financière à un taux plus rapide que celui des prévisions de recettes. Il a noté en outre que la poursuite de cette tendance dépendrait de l'évolution de l'état des recettes, des liquidités et des soldes de l'UNICEF dans les années à venir.

312. En ce qui concerne la réserve constituée aux fins de l'assurance maladie après la cessation de service, il a expliqué que le rapport actuariel complet sur la question venait juste d'être reçu au moment de l'élaboration des prévisions financières et que l'UNICEF n'avait pas eu le temps d'analyser les raisons de la forte augmentation des charges. Lorsque le rapport aurait été étudié plus à fond, l'UNICEF pourrait chercher à augmenter la réserve dans les années à venir, en demandant l'approbation du Conseil d'administration. Le Directeur général adjoint a indiqué que l'adoption, en 2010, des normes comptables internationales du secteur public obligerait l'UNICEF à faire figurer les charges au titre de l'assurance maladie après la cessation de service dans les états financiers et qu'il importerait de faire en sorte que le montant de la réserve soit aussi proche que possible du niveau des charges. En ce qui concerne les mécanismes financiers possibles, il a indiqué que l'UNICEF chercherait à s'aligner sur d'autres organismes des Nations Unies.

313. Le Conseil d'administration a approuvé le cadre de prévisions financières portant sur la période 2008-2011 et l'établissement d'un budget d'un montant maximal de 915 millions de dollars au titre des dépenses afférentes aux programmes à financer au moyen des ressources ordinaires, qui devait lui être soumis en 2009. En outre, il a approuvé le virement annuel de 30 millions de dollars sur la réserve constituée aux fins de l'assurance maladie après la cessation de service pour la période 2010-2011.

314. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2008/20 (voir annexe).

H. Application, aux fins de la protection du personnel et des locaux de l'UNICEF, des mesures de sécurité supplémentaires prescrites par l'ONU

315. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a présenté le rapport E/ICEF/2008/AB/L.8.

316. Se référant à l'accroissement des menaces dont le personnel et les locaux des Nations Unies ont fait l'objet ces dernières années, plusieurs délégations se sont déclarées en faveur du financement des dépenses supplémentaires que représente pour l'UNICEF le renforcement des mesures de sécurité, tel que présenté dans le document.

317. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2008/21 (voir annexe).

I. Le financement thématique en tant que moyen d'appuyer le plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF

318. Le Directeur par intérim du Bureau des alliances avec le secteur public et de la mobilisation des fonds publics a présenté le rapport sur la question, publié sous la cote E/ICEF/2008/22.

319. Soulignant l'importance stratégique que revêtent les fonds thématiques pour ce qui est d'accroître la souplesse et la fiabilité du financement, conformément aux recommandations issues de l'Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, il a indiqué que le montant du financement thématique reçu par l'UNICEF entre 2003 et 2007 s'était élevé à 1 milliard 378 millions de dollars. Il a souligné que le financement thématique appuyait directement les buts et objectifs du plan stratégique à moyen terme, diminuait les coûts de transactions et permettait la planification et l'exécution des programmes à plus long terme. Le financement thématique vient directement à l'appui d'une approche fondée sur les résultats en mettant l'accent non plus sur les ressources disponibles et les activités mais sur les effets et les résultats.

320. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF des résultats qu'il avait obtenus avec l'appui de fonds thématiques et ont reconnu que le financement thématique était le moyen le plus efficace et le plus souple d'obtenir des contributions pour financer des activités autres que les activités de base. Quelques délégations ont souligné que les rapports devraient être plus analytiques et rendre mieux compte des résultats et ont demandé à l'UNICEF de chercher comment tirer parti de certaines des pratiques optimales existantes.

321. Une délégation a exprimé la crainte que le financement thématique ne détourne l'attention de l'UNICEF de son mandat, ajoutant qu'il était rassurant que le financement thématique ne soit dirigé que vers les domaines de résultats essentiels du plan stratégique déjà approuvé par le Conseil d'administration.

322. Des délégations ont demandé à être informées des mesures que l'UNICEF prenait pour inciter un plus grand nombre de donateurs à verser des fonds thématiques et elles auraient aimé savoir s'il était prévu de procéder à des évaluations des fonds. Le secrétariat a répondu en appelant l'attention des délégations sur les consultations thématiques annuelles et a encouragé les donateurs à y participer, ajoutant que grâce à la souplesse des fonds, il était possible d'en consacrer une partie au financement d'activités d'évaluation. L'UNICEF mettrait à profit la possibilité offerte par les 10 mesures prises pour améliorer son fonctionnement pour mieux rendre compte du financement thématique.

323. Plusieurs délégations ont déclaré qu'elles continueraient à verser à l'UNICEF des contributions thématiques pour les domaines d'activité prioritaires; une délégation a indiqué qu'elle en étudierait la possibilité. La Directrice générale

adjointe, Hilde Frafjord Johnson, a remercié les délégations et répété que le financement thématique aidait directement l'UNICEF à atteindre les objectifs de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et du Programme d'action d'Accra.

J. Division du secteur privé : rapports financiers et comptes de l'exercice terminé le 31 décembre 2007

324. Le Directeur du Programme collecte de fonds et partenariats privés a présenté le rapport sur le sujet, publié sous la cote E/ICEF/2008/AB/L.6.

325. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF et les Comités nationaux de l'UNICEF pour les résultats financiers obtenus en 2007 par rapport au budget approuvé, et en particulier l'augmentation de 11 % des ressources ordinaires. Une délégation s'est interrogée sur la diminution de 4 % des autres ressources et une autre délégation a souligné l'importance d'un contrôle des coûts rigoureux pour assurer l'utilisation maximum des fonds collectés pour les programmes de pays.

326. Le Directeur a fait observer qu'il était difficile d'établir un budget précis pour les autres ressources, en particulier les recettes provenant de fonds versés aux programmes d'urgence, et a donné au Conseil d'administration l'assurance que la gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement garantirait que les programmes bénéficiaient au maximum des fonds collectés.

327. Une délégation a demandé que des données plus détaillées sur les ventes de cartes et autres articles soient incluses dans le rapport financier et que les résultats de l'examen stratégique relatif aux cartes et autres produits fassent l'objet d'un rapport écrit. Le Directeur a fait observer que la vente des cartes était gérée par les Comités nationaux selon la formule de la vente en consignation et que, les résultats des ventes n'étant pas immédiatement communiqués, il était difficile à la Division de donner des informations détaillées à leur sujet dans le rapport financier. La question serait examinée dans le cadre de l'examen stratégique, dont il serait rendu compte au Conseil d'administration lors de l'examen du budget du Programme « collecte de fonds et partenariats privés » à sa première session ordinaire de 2009.

328. Une délégation a noté que des éléments du budget d'appui de l'UNICEF étaient désormais incorporés dans le budget du Programme « collecte de fonds et partenariats privés » élargi et a demandé une analyse globale. Le Directeur a indiqué que des informations à ce sujet seraient données au Conseil d'administration dans les rapports se rapportant à 2008.

K. Rapport sur la fonction d'évaluation et conclusions et recommandations des principales évaluations à l'UNICEF

329. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport sur la question, publié sous la cote E/ICEF/2008/21, établi conformément à la nouvelle politique d'évaluation (E/ICEF/2008/4) et à la décision 2008/14 du Conseil d'administration. Il a reconnu que la nouvelle politique d'évaluation n'était pas facile à appliquer, en particulier considérant que la fonction d'évaluation de l'UNICEF était décentralisée. Une directive serait publiée sur l'application de cette nouvelle politique.

330. Les délégations ont accueilli favorablement le rapport et ont approuvé la détermination de l'UNICEF de renforcer l'évaluation à tous les niveaux. Elles ont souligné l'importance de l'évaluation en tant que moyen de tirer les enseignements de l'expérience. Il a été dit que l'évaluation jouait un rôle essentiel en ce qu'elle permettait de prendre des décisions stratégiques en connaissance de cause et qu'elle contribuait à promouvoir un esprit d'ouverture aux enseignements de l'expérience et un souci d'amélioration à tous les niveaux de l'organisation. Des observations ont été formulées sur l'importance de l'évaluation du point de vue du contrôle qu'elle permettait d'exercer sur le respect des obligations.

331. Les délégations ont félicité l'UNICEF de sa participation active aux travaux du Groupe d'évaluation des Nations Unies, qui avait pour objet d'harmoniser la fonction d'évaluation dans l'ensemble du système des Nations Unies. Des délégations ont approuvé la participation de l'UNICEF à plusieurs évaluations conjointes, estimant que c'était une occasion d'apprendre les uns des autres. Une délégation a fait observer qu'il n'était pas fait mention des mesures prises en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale pour renforcer la fonction d'évaluation.

332. Les délégations ont insisté sur le fait que, pour assurer la qualité de l'évaluation, l'UNICEF devrait continuer à travailler avec les partenaires à renforcer les méthodes d'évaluation, en particulier dans les évaluations conjointes. L'UNICEF a été vivement engagé à proposer des mesures concrètes pour améliorer davantage la qualité de la planification des évaluations. Il a été suggéré que le plan de travail biennal tienne compte de l'ordre de priorité et du choix des évaluations et que la nouvelle allocation des ressources humaines et financières y apparaisse.

333. L'UNICEF a été vivement encouragé à faire d'avance le nécessaire pour que le résultat des évaluations ainsi que les mesures que les hauts responsables auront prises pour y donner suite soient consultables et largement diffusés. Plusieurs délégations ont recommandé de renforcer les mesures de suivi prises par les hauts responsables en donnant davantage d'informations sur l'exploitation des résultats de l'évaluation. Il a été suggéré que l'UNICEF mette en place un système de suivi solide pour contrôler l'application des mesures prises par les hauts responsables pour donner suite aux évaluations.

334. En réponse, le Directeur du Bureau de l'évaluation a expliqué que de nombreuses mesures concrètes avaient déjà été prises pour améliorer la qualité de l'évaluation au siège et au niveau régional, à savoir : au Bureau de l'évaluation, une opération d'évaluation des compétences pour améliorer les compétences du personnel en matière d'évaluation; la notation des rapports pour inciter à soumettre des rapports de qualité; et une modernisation du site Web consacré à l'évaluation. La fonction d'évaluation dans la région de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale avait été renforcée par la nomination de personnel hautement qualifié. Soulignant l'importance de la planification stratégique pour déterminer l'ordre de priorité des évaluations, le Directeur du Bureau de l'évaluation a également insisté sur l'importance que revêtait, pour les évaluations, la suite qu'y donnaient les hauts responsables et a dit que des indications seraient données à ce sujet dans la directive.

335. Confirmant que le renforcement de la fonction d'évaluation était une priorité pour les hauts responsables, le Directeur général adjoint, Omar Abdi, a indiqué qu'il serait rendu compte, dans le rapport annuel de l'évaluation, des mesures concrètes qui auraient été prises pour la renforcer, mais que les mesures prises pour donner

suite aux évaluations seraient plus à leur place dans les documents relatifs au programme.

336. La Directrice générale a insisté sur le fait qu'il était important d'investir dans les évaluations et elle a souligné la nécessité de se concentrer sur la question de savoir comment les résultats des évaluations pouvaient être mieux utilisés à des fins stratégiques. L'évaluation devrait être intégrée à l'élaboration des programmes de l'UNICEF de façon à contribuer à la connaissance de la stratégie au sein de l'organisation et, également, à aider les pays à évaluer l'efficacité de leurs programmes et la façon dont ils allouent leurs ressources.

337. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2008/22 (voir annexe).

L. Vérification interne des comptes

338. Le Directeur du Bureau de la vérification interne des comptes a présenté le rapport sur la vérification interne des comptes en 2007 (E/ICEF/2008/AB/L.7 et Corr.1).

339. Le Conseil d'administration était également saisi, pour information, de la réponse des hauts responsables de l'UNICEF aux questions essentielles traitées dans le rapport annuel, présenté par le Directeur général adjoint, Omar Abdi.

340. Le Directeur général adjoint a félicité le Bureau de la mention élevée qui lui avait été attribuée dans l'évaluation de la qualité à laquelle avait procédé l'Institut des auditeurs internes. Les hauts responsables reconnaissaient le bien-fondé de toutes les observations formulées par le Bureau et veillerait à ce qu'il soit donné suite à ses recommandations en prenant immédiatement des mesures de suivi avec les bureaux concernés, afin de s'attaquer aux causes profondes ou structurelles qui donnaient toujours lieu aux mêmes constatations.

341. Notant que la signature tardive des plans de travail annuels élaborés par les bureaux nationaux de l'UNICEF en coopération avec les gouvernements hôtes donnait souvent lieu à de nouvelles observations d'audit, il a dit que l'UNICEF remédierait à ce qui en était la cause en adoptant un processus de programmation plus dynamique. D'autres mesures seraient prises pour remédier aux conditions donnant lieu à ces constatations – amélioration du suivi du comportement professionnel, amélioration de la gestion des risques et adoption d'un système unique de planification des ressources pour l'UNICEF.

342. Plusieurs délégations ont dit que l'examen du rapport annuel du Bureau de la vérification interne des comptes permettait au Conseil d'administration de s'acquitter de sa fonction de surveillance. Deux délégations ont noté avec satisfaction que le rapport annuel du Bureau était plus détaillé et se sont déclarées particulièrement satisfaites de la méthode révisée de la planification des audits axés sur les risques utilisée par le Bureau. Une autre délégation a accueilli avec satisfaction l'actualisation du cadre des responsabilités du Bureau. Une délégation a exprimé l'opinion que le Bureau devrait procéder à davantage d'audits. Rendant hommage au Bureau pour ce qui avait déjà été fait avec des ressources limitées, la même délégation a noté une insuffisance par rapport à ce qui avait été planifié.

343. Plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées par les carences signalées dans le rapport, qui se rapportaient en particulier à la gestion des programmes et à la

gestion de l'assistance sous forme de fournitures, et ont demandé instamment à la Direction d'y remédier sans tarder. Une autre délégation a demandé si des mesures pouvaient être prises pour harmoniser les logiciels avec ceux des organismes apparentés. Une délégation a souligné l'augmentation du nombre d'affaires de fraude, tout en reconnaissant que la politique antifraude pourrait expliquer qu'un plus grand nombre de cas aient été signalés. La même délégation s'est aussi déclarée préoccupée par le fait qu'il y avait plusieurs postes vacants au Bureau de la vérification interne des comptes.

344. Le Directeur général adjoint a dit qu'il avait été donné suite aux recommandations de l'audit avec la plus grande diligence. Le Directeur du Bureau a ajouté que les mentions attribuées en 2007 avaient été harmonisées avec celles d'autres organismes des Nations Unies et ne pouvaient donc être directement comparées à celles qui avaient été attribuées aux bureaux en 2006. En outre, procéder à des audits axés sur les risques signifiait que le Bureau n'effectuait pas ses audits au hasard, mais les faisait porter sur les domaines dans lesquels une étude préliminaire avait déjà décelé des carences. Il y avait lieu de garder ces considérations présentes à l'esprit lorsque l'on analysait les statistiques d'audit. Le Directeur du Bureau a ajouté que toutes les allégations de fraude n'aboutissaient pas forcément à la constatation d'irrégularités. Le Bureau donnerait une ventilation des résultats des enquêtes dans un prochain rapport. Le Directeur du Bureau a ajouté qu'un certain nombre d'audits avaient dû être reportés à 2008 en raison du fait que l'effectif du Bureau n'était pas complet et que certains membres de son personnel avaient été chargés d'enquêtes urgentes. Toutefois, tous les postes vacants, à l'exception d'un, avaient été pourvus depuis.

345. À propos de la question de l'harmonisation des logiciels, le Directeur général adjoint a indiqué que l'UNICEF avait choisi les logiciels SAP de préférence à Oracle, qui étaient l'un et l'autre utilisés par la moitié des organismes des Nations Unies, pour remplacer les logiciels ProMS pour les opérations sur le terrain parce que les logiciels SAP étaient déjà utilisés au Siège.

346. Le Directrice générale a conclu en indiquant que les hauts responsables collaboraient étroitement avec le Bureau de la vérification interne des comptes, auquel des postes supplémentaires avaient été attribués. Un certain nombre de mesures témoignaient des efforts que l'UNICEF déployait pour améliorer les pratiques de gestion : mesures antifraude renforcées; création d'un Bureau de la déontologie; coordination plus étroite entre audit et évaluation; mise en place d'un comité d'audit entièrement externe; et très bons résultats de l'évaluation de la qualité du Bureau de la vérification interne des comptes.

347. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2008/23 (voir annexe).

M. Questions diverses

348. Une délégation a demandé des informations sur les opérations de secours d'urgence entreprises par l'UNICEF au cours des six mois précédents, en particulier en Chine, en Haïti, en Inde, au Myanmar et au Népal. Le secrétariat a répondu qu'il organiserait une séance d'information spécialement consacrée à cette question.

349. Se référant au rapport sur l'utilisation des ressources pour couvrir les dépassements de crédits relatifs aux projets terminés financés au moyen d'autres

ressources (E/ICEF/2008/AB/L.4), soumis au Conseil d'administration pour information, une délégation a fait observer que des sommes relativement élevées prélevées sur les ressources ordinaires avaient été utilisées pour couvrir les dépassements de crédits relatifs aux projets terminés et qu'il était préférable que les donateurs qui étaient à l'origine de ces projets couvrent aussi les dépassements de crédits. Le Directeur général adjoint, Omar Abdi, a répondu que ces dépassements de crédits étaient en grande partie dus aux fluctuations monétaires qui s'étaient produites après les annonces de contribution des États Membres et que l'UNICEF devait compenser ces différences de recettes à l'aide des ressources ordinaires, qui étaient les seuls fonds dont il disposait pour couvrir ces dépassements de crédits. Telle était la pratique depuis de nombreuses années.

Session de réflexion spéciale consacrée aux politiques et aux activités de sensibilisation en faveur des droits de l'enfant

350. La session de réflexion spéciale a été organisée par l'UNICEF pour faire mieux connaître sa participation à l'analyse des politiques et aux activités de sensibilisation intersectorielles en amont. Les représentants de la Colombie, du Kazakhstan, du Malawi et de la Mongolie ont fait des exposés, qui ont été suivis d'un débat sur la question de savoir comment l'UNICEF pourrait obtenir de meilleurs résultats en faveur des enfants en entreprenant une analyse des politiques reposant sur des observations factuelles et des activités de sensibilisation de longue durée.

351. Après les observations liminaires du Président du Conseil d'administration, la Directrice générale a présenté la session de réflexion spéciale en soulignant, d'une part, l'importance qu'il y avait à procéder à des débats sur la politique à mener, et d'autre part, les effets que les travaux de fond menés en amont avaient sur les enfants et les familles. Appelant l'attention sur la contribution de l'Enquête en grappes à indicateurs multiples, elle a noté que le cinquième domaine d'intervention du plan stratégique à moyen terme appuyait les travaux de l'organisation dans d'autres secteurs et d'autres domaines d'intervention. Des initiatives tendant à définir la politique générale en amont étaient en cours dans plus d'une centaine de bureaux nationaux. Le financement thématique avait fourni un appui stratégique au cinquième domaine d'intervention.

352. L'Inspecteur général et Chef du ministère public de Colombie, M. Edgardo José Maya Villazón a fait un exposé sur le programme « Faits et droits » en Colombie, une stratégie visant à encourager les pouvoirs publics municipaux et départementaux à centrer leurs politiques sur les enfants, les adolescents et les jeunes. Le programme « Faits et droits » a examiné les plans de développement de 1 100 municipalités et de 32 départements pour vérifier ce qui était fait en faveur des enfants. Avec l'appui stratégique de l'UNICEF, le programme militait en faveur de l'adoption de lois qui défendent et protègent les enfants et encourageait les dirigeants à s'employer activement à améliorer la situation des enfants par l'action gouvernementale et la budgétisation tout en s'employant à faire mieux connaître les droits de l'enfant. Au nombre des résultats obtenus figuraient un meilleur accès aux services d'assainissement de base et à l'eau potable et un travail continu sur l'enregistrement des naissances. Toutefois, un appui durable était essentiel, le manque de données, les enfants souffrant d'incapacités, la violence dirigée contre les enfants et la malnutrition chronique persistant dans la région.

353. Dans son exposé, la Ministre malawienne des femmes et du développement de l'enfant, M^{me} Anna Andrew Namathanga Kachikho, a insisté sur l'importance qu'il y avait à élaborer des politiques de protection sociale fondées sur des observations factuelles, en particulier en ce qui concernait les transferts de fonds à des fins sociales au Malawi. Elle a fait un bref exposé des initiatives prises par le Gouvernement pour élaborer et coordonner la politique de protection sociale au Malawi en vue de faire reculer la pauvreté et de protéger les plus vulnérables. Actuellement, 29 000 enfants, dans cinq districts, bénéficiaient du plan national de transfert de fonds à des fins sociales, créé en 2006 en faveur des ménages pauvres et vulnérables. Au nombre des résultats positifs obtenus chez les ménages bénéficiaires figuraient l'amélioration de l'état de santé, un meilleur accès aux soins de santé et la réduction de la maigreur. La détermination du Gouvernement, l'étroite collaboration entre les ministères et avec l'UNICEF et d'autres organismes, l'accès aux ressources financières et à l'assistance technique, de bonnes communications et un suivi continu contribuaient à renforcer le plan de transfert de fonds à des fins sociales. L'objet de ce programme était de compléter le programme national de protection sociale et d'étendre la portée du plan de transfert de fonds à des fins sociales en vue d'atteindre 820 000 enfants dans 28 districts d'ici à 2012, au coût de 52 millions de dollars par an à financer à l'aide d'un fonds panier de protection sociale. Pour terminer, la représentante du Malawi a remercié l'UNICEF de son appui et déclaré que le Malawi tendait à promouvoir la protection sociale en tant qu'élément essentiel de la stratégie mise en place pour lutter contre la pauvreté.

354. M^{me} Gulzhana Karagussova, membre du Majilis (Chambre basse) du Parlement du Kazakhstan et Présidente du Comité des finances et du budget, a exposé les résultats obtenus par le Kazakhstan grâce à l'adoption de principes budgétaires favorables aux enfants. Elle a dit que le Gouvernement, reconnaissant que le coût de la réforme sociale était élevé, avait donné la priorité à la stabilité sociale, au développement et à l'établissement de budgets rationnels et transparents, et avait souligné l'importance d'investir dans les enfants et de mettre en place un système global de protection sociale pour les femmes et les enfants. Elle a dit aussi qu'une nouvelle approche axée sur les enfants tendait à introduire les principes d'efficacité, de transparence et de responsabilité dans les procédures budgétaires et les lois de finance et à mettre en place un système d'évaluation globale. Elle a rappelé la contribution stratégique d'une conférence sur la programmation sociale en faveur des enfants et des familles, organisée conjointement par le Parlement et l'UNICEF, au cours de laquelle les délégations des pays de la région avaient examiné des budgets du point de vue de leur efficacité pour les enfants. Pour terminer, la représentante du Kazakhstan a dit qu'il importait de poursuivre les recherches et de continuer à sensibiliser les responsables de haut niveau et à mobiliser leur appui. Elle a aussi demandé à l'UNICEF de fournir davantage d'assistance technique et de services d'experts et de continuer à apporter sa collaboration en vue d'améliorer la législation budgétaire, en particulier afin de promouvoir le développement du jeune enfant ainsi que la notion de villes amies des enfants.

355. La représentante permanente de la Mongolie auprès de l'Organisation des Nations Unies, M^{me} Enkhtsetseg Ochir, a présenté la politique sociale adoptée par la Mongolie pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a indiqué que le passage de la Mongolie d'une économie planifiée à une économie de marché avait entraîné la désorganisation des services sociaux de base dans l'ensemble du pays et une baisse de la performance des principaux indicateurs

relatifs aux enfants – augmentation des mauvais traitements, négligence, exploitation et trafic d'enfants. Elle a indiqué en outre que le plan national d'action pour la protection et le développement des enfants pour la période 2002-2010 prévoyait des réformes juridiques visant à protéger les droits de l'enfant et elle a rappelé que les ateliers organisés par l'UNICEF à l'intention des professionnels et des décideurs encourageaient l'adoption d'une politique en faveur d'écoles accueillantes pour les enfants. La représentante de la Mongolie a remercié l'UNICEF de son appui aux efforts que déploie le Gouvernement pour sensibiliser les populations des régions rurales et les encourager à utiliser du sel iodé – dont l'utilisation est passée de 0 à 80 % – et elle a indiqué que la réforme législative avait fixé l'âge de la responsabilité pénale à 16 ans. Elle a exposé la genèse des réformes en Mongolie : une notion est d'abord introduite lors d'un atelier avec l'appui de l'UNICEF; une évaluation de la situation des besoins est ensuite entreprise, puis des efforts sont déployés pour sensibiliser les responsables politiques et les dirigeants et, enfin, arrive le stade de la mise en pratique et du contrôle et du respect des dispositions prises. Soulignant que les partenariats étaient indispensables aux progrès, la représentante de la Mongolie a réaffirmé que le Gouvernement mongol était fermement résolu à défendre les droits de l'enfant et à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et elle a remercié l'UNICEF de son appui.

356. Lors du débat qui a suivi les exposés, plusieurs délégations ont reconnu l'utilité de faire connaître, par des exemples concrets, comment l'action en amont permettait de progresser vers l'objectif qu'était la reconnaissance des droits des enfants. Plusieurs délégations ont appuyé le passage de la simple prestation de services à l'action en amont amorcé par l'UNICEF et ont déclaré attendre avec intérêt de nouveaux partenariats avec l'UNICEF en vue d'influer sur l'élaboration de politiques et de budgets favorables aux enfants. Plusieurs délégations ont souligné l'importance de crédits budgétaires suffisants et de la décentralisation et ont demandé aux auteurs des exposés de donner davantage d'information sur ces points. Une délégation a répondu au représentant du Kazakhstan en mentionnant une expérience similaire en matière de budgétisation sociale dans laquelle l'appui et l'assistance technique de l'UNICEF avaient contribué à encourager la participation des populations locales et des organisations de la société civile à la planification et à la prise de décisions, notamment par la création d'observatoires chargés de cibler les besoins des enfants. Les délégations ont souligné l'importance de la prise en compte systématique de la question de l'égalité des sexes et se sont félicités de l'appui qu'apportait l'UNICEF pour évaluer les disparités en ce qui concernait l'accès aux services sociaux de base et pour suggérer les politiques à adopter pour y remédier. Des délégations ont aussi reconnu qu'il fallait remédier aux contraintes existant sur le plan de l'offre, notamment en renforçant les capacités.

357. Les personnalités invitées qui avaient fait des exposés ont répondu à certaines questions, en particulier à celles qui concernaient la prise en compte systématique de la question de l'égalité des sexes et la décentralisation, en donnant des exemples précis concernant leurs pays et en soulignant l'appui apporté par l'UNICEF au changement de politique en vue de promouvoir les droits de l'enfant et d'améliorer l'accès à des services sociaux de qualité pour les garçons et pour les filles.

358. En clôturant la session de réflexion spéciale, la Directrice générale a remercié les quatre personnalités invitées qui avaient fait des exposés pour leur précieuse contribution et a souligné qu'il importait de passer du stade des projets à celui de l'élaboration de politiques, contribuant par là à obtenir des résultats durables pour

les enfants. Elle a noté que la session avait montré comment le changement de politiques et de structures pouvait avoir des effets beaucoup plus grands et beaucoup plus durables. Elle a souligné l'importance d'une structure juridique pour appliquer les politiques, notant qu'on avait beaucoup parlé de lois adoptées par divers parlements ou organes délibérant, mais que l'application de ces lois exigeait un travail de sensibilisation au niveau de la population. Tel était le cas, par exemple, des lois relatives à la violence à l'égard des femmes. Elle a souligné l'importance de travailler avec des partenaires pour obtenir de meilleurs résultats en faveur des enfants et a mentionné que l'UNICEF procédait actuellement à une étude mondiale sur la pauvreté et les disparités chez les enfants dans plus de 40 pays. Cette étude examinerait les disparités entre les sexes en ce qui concerne les objectifs du Millénaire pour le développement et les politiques visant à faire respecter les droits de l'enfant.

N. Décisions concernant les projets de décision en suspens

359. Le Conseil d'administration a adopté 11 projets de décision (voir annexe).

O. Déclarations finales

360. La Directrice générale a noté que plusieurs thèmes communs abordés pendant les débats à la session du Conseil d'administration avaient mis en lumière certains des principaux domaines visés par la stratégie de l'UNICEF. L'un de ces domaines stratégiques était le passage du stade des projets à celui de l'action en amont, qui avait été mentionné dans les débats consacrés aux programmes de pays, à l'examen à mi-parcours de l'exécution du plan stratégique à moyen terme et à la session de réflexion spéciale.

361. Le deuxième thème commun était la collaboration de l'UNICEF avec les pays à revenu intermédiaire, qui était stratégiquement liée à l'action en amont et aux activités de sensibilisation. Les débats approfondis qui avaient eu lieu démontraient qu'il importait de continuer à examiner l'action engagée par l'UNICEF auprès des pays à revenu intermédiaire.

362. Le troisième domaine clef était l'importance de la fonction de recherche, comprenant la collecte de données, l'exploitation des enseignements tirés de l'expérience et la gestion des connaissances. Les débats consacrés à l'examen à mi-parcours de l'exécution du plan d'action à moyen terme, à la fonction d'évaluation, au rôle du Centre Innocenti en matière de recherche, et ceux qui avaient eu lieu au cours de la session spéciale, avaient montré que des travaux de recherche solides aidaient l'UNICEF non seulement à déterminer les investissements stratégiques, mais aussi à conseiller les pays sur la façon de combler les lacunes, ce qui permettait d'utiliser plus efficacement des ressources limitées.

363. Le quatrième thème d'intérêt général était l'importance de la transparence, de la responsabilité et de l'efficacité. L'intérêt suscité par ce sujet avait été évident lors des débats consacrés au système d'allocation des ressources ordinaires, en particulier à la fonction d'audit, et il avait porté essentiellement sur la question de savoir comment les hauts responsables pourraient continuer à améliorer les mécanismes de mise en jeu de la responsabilité et le fonctionnement de l'organisation et encourager un souci d'amélioration permanente dans toutes les composantes de l'UNICEF.

364. Le cinquième thème a été l'importance de l'action coordonnée et de l'exécution des travaux en collaboration. La Directrice générale a souligné l'importance qu'il y avait à agir en collaboration dans le domaine du VIH/sida, avec ONUSIDA comme principal organe de coordination, appelant l'attention sur les progrès réalisés grâce à la campagne Unis pour les enfants, Unis contre le sida. Elle a fait observer aussi que l'élargissement du plan d'action à moyen terme permettait à l'UNICEF d'harmoniser ses activités avec celles d'autres organismes et de mieux se concerter avec d'autres partenaires pour planifier les activités au niveau national. Tous les partenaires avaient des objectifs communs dans le domaine humanitaire et en matière de développement et plus ils travailleraient ensemble, plus efficacement ils obtiendraient les résultats voulus.

365. La Directrice générale a également appelé l'attention sur les débats qui avaient été consacrés au financement, notamment à l'allocation des ressources ordinaires, aux avantages du financement thématique, à l'estimation financière relative au plan stratégique à moyen terme, à un examen de la collecte de fonds et de la Division du secteur privé, ainsi que du rôle fondamental que joue les comités nationaux. Elle a souligné qu'il était essentiel pour les travaux de l'UNICEF d'investir davantage dans la sécurité du personnel.

366. Enfin, la Directrice générale a formulé des observations sur les conséquences qu'avait l'augmentation du prix des produits alimentaires et du pétrole pour les pays en développement. Elle a dit que l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire constituée par le Secrétaire générale, dont elle faisait partie, craignait que la communauté internationale ne perde de vue l'urgence qu'il y avait à s'attaquer à ce problème, alors même que le nombre de personnes vivant dans l'insécurité alimentaire avait augmenté de façon alarmante, atteignant près d'un milliard. L'UNICEF continuait ses travaux sur la question, y compris au niveau des pays, en coordination avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales. L'UNICEF continuait à faire porter toute son attention sur les enfants les plus vulnérables, en particulier en ce qui concerne la malnutrition.

367. La Directrice générale a rendu hommage à Esther Guluma, Directrice régionale pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, qui prenait sa retraite, et a présenté son successeur, Gianfranco Rotigliano, qui était le représentant de l'UNICEF en Indonésie.

368. Le Président a clos la session en remerciant tous les participants. Soulignant l'esprit de coopération dans lequel s'était déroulé les débats, il a dit que l'élargissement du plan stratégique à moyen terme aiderait l'UNICEF à harmoniser ses activités avec d'autres fonds et programmes. Il a dit que le débat approfondi auquel avait donné lieu le système modifié d'allocation des ressources ordinaires avait fait apparaître les divers intérêts qui avaient convergé pour adopter une décision qui serait très utile à l'UNICEF dans l'avenir.

369. Le Président s'est également félicité de la tenue de la session de réflexion spéciale consacrée aux politiques et aux activités de sensibilisation en faveur des droits de l'enfant, disant qu'il était intéressant d'entendre les représentants des différents pays parler avec autant d'animation de la façon dont ils comptaient coopérer avec l'UNICEF à cet égard. Il importait aussi de prendre note de l'accroissement du financement thématique dans ce domaine.

Annexe

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2008

2008/1

Stratégie de l'UNICEF pour la protection de l'enfance

Le Conseil d'administration

1. *Salue* l'action cruciale de l'UNICEF dans le domaine de la protection de l'enfance et prend note du projet de « Stratégie de l'UNICEF pour la protection de l'enfance » (E/ICEF/2008/5);

2. *Convient* de la nécessité de poursuivre les consultations et de tenir compte des vues des États Membres en vue d'apporter la dernière main au projet de stratégie et de lui permettre de l'examiner au plus tard à sa deuxième session ordinaire de 2008.

*Première session ordinaire
1^{er} février 2008*

2008/2

Budget d'appui biennal pour l'exercice 2008-2009

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des fonctions, résultats de gestion, indicateurs et ressources nécessaires indiqués dans le budget d'appui biennal figurant dans le document E/ICEF/2008/AB/L.1;

2. *Approuve* un crédit d'un montant brut de 912,8 millions de dollars couvrant la totalité du budget d'appui biennal pour 2008-2009 et note que les recettes prévues, d'un montant de 223 millions de dollars, viendront en déduction du montant brut du crédit ouvert, le montant estimatif net du crédit à ouvrir s'élevant ainsi à 689,8 millions de dollars;

3. *Décide* que le crédit ouvert sera utilisé pour obtenir les résultats énoncés au regard des fonctions présentées dans le document E/ICEF/2008/AB/L.1;

4. *Demande* à l'UNICEF de faire preuve de la plus grande retenue dans l'application de sa proposition de reclassement de postes et de donner des justifications probantes conformes aux normes de la Commission de la fonction publique internationale;

5. *Prie* la Directrice générale de joindre en annexe aux prochains projets de budget qu'elle présentera des prévisions budgétaires par catégorie de dépenses pour les principaux objets de dépenses et des renseignements sur les économies réalisées par rapport aux objectifs et aux indicateurs établis et de rendre compte, dans le rapport financier annuel, des prévisions de dépenses et des objectifs en matière d'efficacité;

6. *Note* la diminution progressive du budget d'appui biennal par rapport aux ressources, et encourage l'UNICEF à continuer de surveiller les frais de gestion afin

d'accroître la part des crédits alloués aux programmes et à poursuivre ses efforts pour prêter une plus grande efficacité à ses activités;

7. *Prie* la Directrice générale, compte tenu des vues des États Membres et en étroite coopération avec les autres fonds et programmes des Nations Unies, de continuer à harmoniser et à améliorer les méthodes de budgétisation axée sur les résultats, et demande à être informé, à sa deuxième session ordinaire de 2008, des mesures prises et des résultats obtenus pour ce qui est des questions relatives au budget, notamment celles touchant les indicateurs, les objectifs et la classification des coûts dans les budgets axés sur les résultats;

8. *Réaffirme* sa décision 2006/7 sur le principe de recouvrement de l'UNICEF et prie la Directrice générale de prendre toutes les mesures voulues pour veiller à ce que les ressources ordinaires ne servent pas à subventionner des projets financés au moyen d'autres ressources;

9. *Autorise* l'ouverture d'un crédit d'un montant de 26,2 millions de dollars au titre des ressources ordinaires afin de financer la participation aux dépenses communes de sécurité de l'ONU;

10. *Prie* la Directrice générale de lui présenter le budget d'appui biennal pour l'exercice 2010-2011 à sa deuxième session ordinaire de 2009 pour approbation.

*Première session ordinaire
1^{er} février 2008*

2008/3

Collecte de fonds et partenariats privés : plan de travail et projet de budget pour 2008 concernant la collecte de fonds privés

Le Conseil d'administration

1. *Approuve*, pour l'exercice budgétaire allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008, un budget de dépenses d'un montant de 124,3 millions de dollars, réparti comme suit (voir aussi la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2008/AB/L.3) :

	<i>Millions de dollars É.-U.</i>
Commissions versées aux bureaux extérieurs	1,7
Coût de revient des produits livrés	33,4
Collecte de fonds privés, relations avec les comités nationaux et communication	42,2
Dépenses d'appui	25,6
Fonds d'investissement	21,4
Montant consolidé des dépenses	124,3

2. *Autorise* l'UNICEF :

À engager des dépenses à concurrence des totaux indiqués dans la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2008/AB/L.3, à porter les dépenses au niveau des montants indiqués dans la colonne III de ce tableau s'il apparaît que le produit net des collectes de fonds et des ventes de cartes et autres articles atteint les niveaux indiqués dans cette colonne; inversement, à ramener les dépenses, dans la mesure nécessaire, en deçà du montant indiqué dans la colonne II si le produit net diminue;

À effectuer des virements entre les diverses rubriques visées au paragraphe 1 ci-dessus, à concurrence de 10 % des montants approuvés;

À engager, entre les sessions du Conseil d'administration, les dépenses qui pourraient être nécessaires pour appliquer le plan de travail approuvé pour 2008, à concurrence du montant imputable aux fluctuations monétaires.

A. Prévisions de recettes pour la campagne 2008

Le Conseil d'administration

Note que, pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008, le produit net prévu du programme « Collecte de fonds et partenariats privés » s'élève à 519,6 millions de dollars au titre des ressources ordinaires, ainsi que l'indique la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2008/AB/L.3.

B. Politique générale

Le Conseil d'administration

1. *Proroge* les fonds d'investissement, avec une dotation de 21,4 millions de dollars pour 2008;

2. *Autorise* l'UNICEF à engager, pendant l'exercice 2008, des dépenses liées au coût de revient des marchandises livrées (production/achat de matières premières, cartes et autres produits) en prévision de l'exercice 2009, à concurrence de 34,1 millions de dollars, comme indiqué dans le plan à moyen terme du programme « Collecte de fonds et partenariats privés » (voir tableau 6 du document E/ICEF/2008/AB/L.3);

3. *Approuve* une allocation de crédit par anticipation d'un mois, pour janvier 2009, d'un montant de 11 millions de dollars, qui sera intégrée dans le projet de budget annuel du programme « Collecte de fonds et partenariats privés » pour 2009.

C. Plan à moyen terme

Le Conseil d'administration

Approuve le plan à moyen terme de collecte de fonds du programme « Collecte de fonds et partenariats privés » présenté dans le tableau 6 du document E/ICEF/2008/AB/L.3.

*Première session ordinaire
1^{er} février 2008*

2008/4 Politique de l'UNICEF en matière d'évaluation

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec satisfaction* la politique en matière d'évaluation exposée dans le document E/ICEF/2008/4 en tant qu'étape importante sur la voie de la création d'un cadre institutionnel commun permettant d'améliorer encore la responsabilisation, la transparence et l'efficacité des programmes;

2. *Engage* l'UNICEF à continuer d'évaluer ses activités au niveau des pays, en étroite concertation avec les autorités nationales, et à aider ces dernières à renforcer leurs capacités d'évaluation;

3. *Approuve* la politique d'évaluation de l'UNICEF présentée dans le document E/ICEF/2008/4 et *note* que la fonction d'évaluation a pour but d'évaluer l'efficacité, l'utilité et les résultats des activités du Fonds;

4. *Décide* qu'il supervisera la fonction d'évaluation;

5. *Prie* le Bureau de l'évaluation de :

a) Lui présenter un plan de travail biennal à titre d'information, étant entendu que des corrélations claires doivent être établies entre son programme de travail et les cadres stratégiques de l'UNICEF;

b) Lui rendre compte chaque année de ses activités d'évaluation et des conclusions et recommandations qui en sont issues;

6. *Prie* la Directrice générale de :

a) Préserver l'intégrité et l'indépendance de la fonction d'évaluation;

b) Veiller à ce que la procédure de nomination du Directeur du Bureau de l'évaluation soit entièrement transparente;

c) Doter la fonction d'évaluation de ressources suffisantes aux échelons mondial, régional et national;

d) Veiller à ce que l'administration formule des réponses à tous les rapports d'évaluation et en assure la diffusion;

e) Veiller à ce que les conclusions et recommandations issues des évaluations soient systématiquement incorporées dans tous les documents d'orientation et documents stratégiques, notamment les descriptifs de programme de pays;

7. *Prie* la Directrice générale de lui présenter un examen de la politique d'évaluation contenue dans le document E/ICEF/2008/4 à sa deuxième session ordinaire de 2009.

*Première session ordinaire
1^{er} février 2008*

2008/5
Recommandation concernant l'affectation
aux programmes de pays approuvés de fonds
supplémentaires au titre des ressources ordinaires

Le Conseil d'administration

Approuve pour 2008 un montant total de 42,7 millions de dollars au titre des ressources ordinaires pour financer les programmes approuvés de 14 pays, comme il ressort du tableau qui figure dans le document E/ICEF/2008/P/L.2, dont les niveaux de planification, calculés sur la base du système révisé de répartition et des estimations des niveaux globaux des ressources ordinaires prévues au titre des programmes de pays, sont supérieurs au solde des fonds approuvés pour ces pays.

Fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires (RO) 2008

(En dollars des États-Unis)

Région/pays	Document E/ICEF/	Durée du programme approuvé	Niveau de planification 2008 (A)	Solde RO 2008 (B)	Fonds supplémentaires (RO) à approuver (A - B)
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale					
Bénin	2003/P/L. 5/Rev.1	2004-2008	5 135 000	4 234 000	901 000
Congo	2003/P/L. 6/Rev.1	2004-2008	1 252 000	1 183 000	69 001
Côte d'Ivoire	2007/P/L.10	2008	6 920 000	4 903 000	2 017 000
Niger	2007/P/L.11	2008	18 816 000	14 354 000	4 462 000
Nigéria	2007/P/L.12	2008	42 489 000	29 303 000	13 186 000
Tchad	2005/P/L.32/Rev.1	2006-2010	9 587 000	7 007 799	2 579 202
Afrique de l'Est et Afrique australe					
Burundi	2007/P/L.4/Rev.1	2008	8 675 000	6 973 000	1 702 000
Kenya	2003/P/L.2/Rev.1	2004-2008	9 171 000	6 324 999	2 846 001
Mozambique	2006/P/L.4/Rev.1	2007-2009	13 341 000	11 413 000	1 928 000
Ouganda	2005/P/L.2/Rev.1	2006-2010	18 965 000	16 498 348	2 466 653
Moyen-Orient et Afrique du Nord					
Soudan	2007/P/L.27	2008	8 452 000	7 649 000	803 000
Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants					
Ouzbékistan	2004/P/L.20/Rev.1	2005-2009	2 990 000	2 600 000	390 001
Asie du Sud					
Afghanistan	2005/P/L.36/Rev.1	2006-2008	33 521 000	26 257 000	7 264 001
Pakistan	2003/P/L.12/Rev.1	2004-2008	15 935 000	13 857 000	2 078 001
Total				42 691 860	

Première session ordinaire
1^{er} février 2008

2008/6

Recommandations relatives au relèvement du plafond des autres ressources affectées à des programmes de pays approuvés

Le Conseil d'administration

Approuve une augmentation totale de 246,1 millions de dollars du plafond des autres ressources affectées aux programmes approuvés des 13 pays répertoriés dans le document E/ICEF/2008/P/L.3 pour la durée des programmes restant à courir, sous réserve que des contributions au titre des autres ressources soient disponibles.

Relèvement du plafond des autres ressources pour les programmes de pays approuvés

(En dollars des États-Unis)

Région/pays	Document E/ICEF/	Durée du programme approuvé	Plafond approuvé pour les autres ressources (A)	Montant supplémentaire proposé (B)	Montant total du plafond des autres ressources (A + B)
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale					
Congo	2003/P/L.6/Rev.1	2004-2008	12 000 000	8 000 000	20 000 000
Mauritanie	2002/P/L.7/Add.1	2003-2008	15 000 000	3 000 000	18 000 000
République centrafricaine	2006/P/L.39/Rev.1	2007-2011	15 000 000	15 000 000	30 000 000
Total partiel				26 000 000	
Afrique de l'Est et Afrique australe					
Angola	2003/P/L.1/Rev.1	2005-2008	95 000 000	45 000 000	140 000 000
Mozambique	2006/P/L.4/Rev.1	2007-2009	66 000 000	20 000 000	86 000 000
Ouganda	2005/P/L.2/Rev.1	2006-2010	40 000 000	10 000 000	50 000 000
Total partiel				75 000 000	
Moyen-Orient et Afrique du Nord					
Iran (République islamique d')	2004/P/L.21/Rev.1	2005-2009	6 500 000	2 500 000	9 000 000
Total partiel				2 500 000	
Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants					
Kirghizistan	2004/P/L.14/Rev.1	2005-2010	3 000 000	3 000 000	6 000 000
Total partiel				3 000 000	
Amériques et Caraïbes					
Argentine	2004/P/L.6/Rev.1	2005-2009	12 700 000	3 300 000	16 000 000
Équateur	2003/P/L.9/Rev.1	2004-2008	10 000 000	3 000 000	13 000 000
Uruguay	2004/P/L.6/Rev.1	2005-2009	2 800 000	1 300 000	4 100 000
Total partiel				7 600 000	

Région/pays	Document E/ICEF/	Durée du programme approuvé	Plafond approuvé pour les autres ressources (A)	Montant supplémentaire proposé (B)	Montant total du plafond des autres ressources (A + B)
Asie du Sud					
Afghanistan	2005/P/L.36/Rev.1	2006-2008	126 000 000	42 000 000	168 000 000
Pakistan	2003/P/L.12/Rev.1	2004-2008	65 000 000	90 000 000	155 000 000
Total partiel				132 000 000	
Total				246 100 000	

Première session ordinaire
1^{er} février 2008

2008/7 Programmes multinationaux

Décision 1

Projet de budget des programmes financés à partir des ressources ordinaires pour l'exercice biennal 2008-2009

Le Conseil d'administration

Décide :

a) D'approuver pour l'exercice biennal 2008-2009 un budget-programme d'un montant de 28 750 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires (autres que le Fonds pour les programmes d'urgence). Ce montant sera réparti comme suit, comme indiqué dans le document E/ICEF/2008/P/L.1 et Corr.1 :

	Milliers de dollars É.-U.
Siège	
Division des ressources humaines	—
Division de la communication	5 700
Politiques et pratiques	3 650
Bureau des programmes d'urgence	1 050
Bureau de l'évaluation	1 900
Collecte de fonds et partenariats privés (Genève et New York)	600
Alliances avec le public et mobilisation de ressources (New York, Bruxelles, Tokyo)	100
Bureau du Directeur général	600
Division des programmes	4 100
Bureau de la recherche	1 200
Division des approvisionnements	1 000
Total partiel	19 900

	<i>Milliers de dollars É.-U.</i>
Bureaux régionaux	
Afrique de l'Est et Afrique australe	1 500
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	1 500
Amériques et Caraïbes	950
Asie de l'Est et Pacifique	1 500
Asie du Sud	950
Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants	1 500
Moyen-Orient et Afrique du Nord	950
Total partiel	8 850
Total	28 750

b) D'autoriser l'UNICEF à gérer le plus efficacement possible les crédits ouverts au titre de chacun des fonds. L'UNICEF pourra, sans autre autorisation du Conseil d'administration, approuver, s'il y a lieu, le virement de crédits entre les fonds, jusqu'à concurrence d'un montant ne dépassant pas 10 % du budget approuvé pour le fonds bénéficiaire.

Décision 2

Prévisions budgétaires pour les activités financées par d'autres ressources pour l'exercice biennal 2008-2009

1. Il est recommandé que le Conseil d'administration adopte le projet de décision ci-après concernant les prévisions budgétaires pour les activités financées par d'autres ressources pour l'exercice biennal 2008-2009 au titre des activités du siège, des bureaux régionaux et des programmes multinationaux :

Le Conseil d'administration

Décide :

a) D'approuver un plafond de 456 826 000 dollars pour le budget-programme à financer au moyen des autres ressources pour l'exercice biennal 2008-2009, sous réserve de la disponibilité de contributions à des fins particulières. Ce montant sera réparti comme suit :

	<i>Milliers de dollars É.-U.</i>
Siège	134 200
Bureaux régionaux	162 626
Programmes multinationaux	160 000
Total	456 826

b) D'approuver, pour l'exercice biennal 2008-2009, un montant total de 456 826 000 dollars à financer au moyen des autres ressources. Si nécessaire, des fonds dépassant les montants indiqués pour chaque domaine d'activité et région

pourront être reçus à condition que le montant total des fonds reçus ne dépasse pas les limites approuvées.

*Première session ordinaire
1^{er} février 2008*

2008/8

Projets de descriptif de programme de pays

(documents E/ICEF/2008/P/L.4 – E/ICEF/2008/12/Corr.1)

Le Conseil d'administration

Approuve le budget indicatif global des programmes de coopération des pays suivants :

<i>Région/pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2008/___</i>
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale				
Bénin	2009-2013	23 107 500	36 900 000	P/L.4 et Corr.1
République du Congo	2009-2013	5 634 000	25 000 000	P/L.5
Niger	2009-2013	84 672 000	80 000 000	P/L.6
Nigéria	2009-2012	152 960 400	302 690 000	P/L.7 et Corr.1
Amériques et Caraïbes				
Équateur	2009	690 300	5 000 000	P/L.8
Guatemala	2009	801 900	4 619 500	P/L.9 et Corr.1
Asie du Sud				
Afghanistan	2009	30 168 900	60 884 000	P/L.10 et Corr.1
Pakistan	2009-2010	28 683 000	86 700 000	P/L.11
Asie du Sud				
Soudan	2009-2012	30 427 000	240 000 000	P/L.12 et Corr.1

*Session annuelle
5 juin 2008*

2008/9

Recommandations relatives au relèvement du plafond des autres ressources affectées à des programmes de pays approuvés

Le Conseil d'administration

Approuve une augmentation totale de 251 230 000 dollars du plafond des autres ressources affectées aux programmes approuvés des 27 pays répertoriés dans le tableau ci-dessous (document E/ICEF/2008/P/L.13) pour la durée des programmes restant à courir, sous réserve que des contributions au titre des autres ressources soient disponibles.

Relèvement du plafond des autres ressources affectées à des programmes de pays approuvés pour 2008

(En dollars des États-Unis)

Région/pays	Document E/ICEF/	Durée du programme	Plafond approuvé pour les autres ressources (A)	Ou montants reçus à ce jour	Montant supplémentaire proposé (B)	Montant total du plafond des autres ressources (A + B)	
Afrique de l'Est et Afrique australe							
Botswana	2007/P/L.40	2008-2009	4 000 000	3 188 870	2 000 000	6 000 000	
Burundi	2007/P/L.4	2008-2008	7 930 000	8 975 500	6 570 000	14 500 000	
Namibie	2005/P/L.1 et Corr.1	2006-2010	21 665 000	7 241 000	6 000 000	27 665 000	
Somalie	2007/P/L.39	2008-2009	48 000 000	29 035 760	12 000 000	60 000 000	
Swaziland	2005/P/L.30 et Corr.1	2006-2010	21 250 000	17 908 730	15 000 000	36 250 000	
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale							
Burkina Faso	2005/P/L.3	2006-2010	40 500 000	17 915 240	20 000 000	60 500 000	
Côte d'Ivoire	2007/P/L.10	2008	15 000 000	17 260 500	14 000 000	29 000 000	
Gabon	2006/P/L.8	2007-2011	4 160 000	1 826 750	5 050 000	9 210 000	
Mauritanie	2002/P/L.7	2003-2008	18 000 000	15 145 450	3 000 000	21 000 000	
Nigéria	2007/P/L.12	2008-2008	49 000 000	53 385 430	17 500 000	66 500 000	
Amériques et Caraïbes							
Haïti	2007/P/L.50	2008	12 200 000	10 077 000	4 950 000	17 150 000	
Honduras	2006/P/L.47	2007-2011	9 745 000	4 949 660	14 000 000	23 745 000	
Venezuela (République bolivarienne du)	2007/P/L.48	2008	1 890 000	2 411 320	1 900 000	3 790 000	
Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants							
Albanie	2005/P/L.13	2006-2010	12 000 000	10 181 580	4 500 000	16 500 000	
Arménie	2004/P/L.10	2005-2009	5 069 000	4 190 385	1 000 000	6 069 000	
Bosnie-Herzégovine	2004/P/L.12/Rev.1	2005-2008	13 000 000	10 312 170	2 000 000	15 000 000	
Géorgie	2005/P/L.16	2006-2010	6 000 000	5 788 774	4 000 000	10 000 000	
Monténégro	2006/P/L.60	2007-2009	2 000 000	1 176 400	1 000 000	3 000 000	
Roumanie	2004/P/L.15	2005-2009	11 615 000	8 634 700	3 385 000	15 000 000	
Turquie	2005/P/L.18	2006-2010	25 000 000	15 891 170	15 000 000	40 000 000	
Asie de l'Est et Pacifique							
Cambodge	2005/P/L.7	2006-2010	68 970 000	60 406 340	4 940 000	73 910 000	
Chine	2005 P/L.8	2006-2010	40 000 000	31 294 590	42 000 000	82 000 000	
Myanmar	2005/P/L.9	2006-2010	65 000 000	58 162 500	28 000 000	93 000 000	
Timor-Leste	2007/P/L.18	2008	10 000 000	9 856 650	11 000 000	21 000 000	
Asie du Sud							
Maldives	2007/P/L.21	2008-2010	3 000 000	785 853	1 784 000	4 784 000	
Moyen-Orient et Afrique du Nord							
Iran (République islamique d')	2004/P/L.21	2005-2009	9 000 000	9 158 000	4 780 000	13 780 000	
Maroc	2006/P/L.21	2007-2011	11 000 000	9 415 623	5 871 000	16 871 000	
Relèvements (montant total)					251 230 000		

Session annuelle
5 juin 2008

2008/10

Évaluation de la mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes à l'UNICEF : mesures de suivi prévues

Le Conseil d'administration

1. *Réaffirme* que l'égalité des sexes constitue l'une des stratégies intersectorielles du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF;
2. *Estime* qu'il importe d'évaluer périodiquement la mise en œuvre des politiques relatives à l'égalité des sexes, qui est l'une des stratégies intersectorielles du plan stratégique à moyen terme, en vue d'améliorer les résultats obtenus dans ce domaine;
3. *Se déclare préoccupé* par les lacunes mentionnées dans le rapport d'évaluation;
4. *Prie* l'UNICEF de lui présenter, à sa première session ordinaire de 2009, la réponse de l'administration à toutes les recommandations issues de l'évaluation de la mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes à l'UNICEF, notamment les mesures prévues et leur calendrier de mise en œuvre;
5. *Prie également* l'UNICEF de veiller à l'application en temps voulu des recommandations issues de l'évaluation et d'en assurer le suivi, conformément à la réponse apportée par l'administration, et d'élaborer un cadre de suivi et de contrôle permettant de mesurer les progrès accomplis en la matière;
6. *Prie en outre* l'UNICEF de suivre et de contrôler l'affectation de ressources et leur utilisation aux fins de l'égalité des sexes, dans le cadre de sa méthode de gestion axée sur les résultats;
7. *Demande* que les progrès réalisés dans le domaine de l'égalité des sexes, en particulier en termes de résultats et d'incidences, soient présentés en tant qu'élément à part entière du rapport annuel de la Directrice générale.

*Session annuelle
5 juin 2008*

2008/11

Rapport annuel de la Directrice générale

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du « Rapport annuel de la Directrice générale : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du Plan stratégique à moyen terme » (E/ICEF/2008/10);
2. *Se félicite* des progrès réalisés par l'UNICEF qui a renforcé son orientation stratégique et ses partenariats pour appuyer l'action menée aux niveaux national et international en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs convenus sur les plans national et international en faveur du bien-être des enfants;
3. *Constate* que beaucoup de pays ont encore d'énormes difficultés dans les cinq domaines d'intervention du plan stratégique à moyen terme et engage à cet égard l'UNICEF à continuer à intensifier le soutien qu'il leur apporte, en particulier

pour ce qui est du renforcement des capacités nationales, dans le but de venir à bout des problèmes qui subsistent;

4. *Se félicite* de trouver dans le rapport annuel une vue d'ensemble des résultats des activités menées par l'UNICEF et ses partenaires dans les cinq domaines d'intervention du plan stratégique à moyen terme et prend note du compendium de données détaillées et actualisées sur les grandes tendances et principaux indicateurs qui l'accompagne; et demande que ce rapport soit joint aux rapports annuels ultérieurs de la Directrice exécutive;

5. *Souligne* que le rapport annuel tient une place essentielle dans le dispositif de présentation de comptes rendus de l'application du plan stratégique à moyen terme au Conseil d'administration, et attend avec intérêt le rapport qui doit être présenté à la deuxième session ordinaire de 2008 sur l'examen à mi-parcours;

6. *Demande* à l'UNICEF, lorsqu'il établit le rapport annuel, de s'attacher tout particulièrement à fournir des informations et des analyses sur les principales difficultés rencontrées dans chacun des domaines d'intervention, le but étant d'aider les pays à progresser plus vite dans la réalisation des principaux objectifs en faveur des enfants, en particulier les pays qui rencontrent le plus de difficultés en la matière;

7. *Engage* l'UNICEF à continuer à améliorer ses prestations au regard de tous les indicateurs de la qualité de la gestion, et lui demande instamment d'accroître le pourcentage des recrutements à des postes inscrits au budget ordinaire et à des postes au titre des financements d'urgence assurés dans les 90 jours;

8. *Se félicite* des 10 initiatives entreprises par l'UNICEF pour améliorer son efficacité et lui demande de présenter, à la première session ordinaire de 2009, un document décrivant les incidences de ces 10 initiatives sur la qualité de ses prestations.

Session annuelle
5 juin 2008

2008/12

Stratégie de l'UNICEF pour la protection de l'enfance à l'appui du plan stratégique à moyen terme

Le Conseil d'administration

1. *Réaffirme* que le plan stratégique à moyen terme constitue le cadre d'orientation pour tous les domaines de programmation de l'UNICEF;

2. *Approuve* la « Stratégie de l'UNICEF pour la protection de l'enfance » (E/ICEF/2008/5/Rev.1) en tant que document de stratégie de l'UNICEF pour ses programmes et initiatives dans ce domaine, élaboré en vue de l'application du plan stratégique à moyen terme;

3. *Demande* à la Directrice générale de faire en sorte que l'UNICEF redouble d'efforts pour développer encore les capacités nationales afin d'améliorer les résultats en matière de protection de l'enfance, comme décrit dans cette stratégie d'appui au plan stratégique à moyen terme.

Session annuelle
5 juin 2008

2008/13

Projet de programme de travail pour les sessions de 2009 du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration

Décide d'adopter le programme de travail pour ses sessions de 2009, sous réserve des révisions appropriées en cours d'année.

*Deuxième session ordinaire
18 septembre 2008*

2008/14

Examen à mi-parcours de l'exécution du plan stratégique à moyen terme 2006-2009

Le Conseil d'administration

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport sur l'examen à mi-parcours de l'exécution du plan stratégique à moyen terme (2006-2009) (E/ICEF/2008/18), du document connexe relatif aux annexes révisées audit plan (E/ICEF/2008/19) et de la note d'information sur la prorogation du plan jusqu'à la fin de 2011 (E/ICEF/2008/25) et apprécie les abondantes consultations, l'analyse des résultats et le travail d'évaluation sur lesquels cet examen s'est appuyé;

2. *Approuve* les conclusions générales de l'examen, y compris les ajustements envisagés pour la période restant à couvrir du plan en cours et les conséquences à prendre en compte lors de l'établissement du prochain;

3. *Saisit bien* les avantages que présente la prorogation du plan en cours pour :

a) Synchroniser le cycle de planification stratégique de l'UNICEF avec ceux du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, permettant ainsi l'application du paragraphe 97 de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale;

b) Permettre au secrétariat d'entretenir l'idée que le temps presse en ce qui concerne la coopération et les partenariats visant à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, la Déclaration du Millénaire et les autres objectifs adoptés à l'échelon international, plutôt que d'avoir à se lancer, immédiatement après l'examen à mi-parcours du plan de 2008, dans une nouvelle et lourde opération de planification pour l'établissement du plan suivant;

c) Veiller à ce que le cycle de planification stratégique suivant de l'UNICEF, qui couvrira la période de 2012 à 2015, coïncide avec l'échéance fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

4. *Se félicite* que l'UNICEF soit déterminé à améliorer continuellement le cadre de suivi intégré du plan et l'*invite* à mettre au point, pour évaluer aussi bien les domaines prioritaires que les stratégies intersectorielles, des indicateurs quantifiables, réalistes, axés sur les résultats, assortis d'échéances et fondés sur des données vérifiables, et à les intégrer au cadre de suivi;

5. *Décide* de proroger le plan en cours de deux ans, jusqu'à la fin de 2011;
6. *Demande* à l'UNICEF de veiller à ce que tout ce qui sera fait sur le terrain du fait de la prorogation du plan et des ajustements y apportés soit coordonné avec les autorités compétentes de chaque pays et conforme aux descriptifs de programmes de pays et aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement adoptés dans ces pays;
7. *Demande* à la Directrice générale de faire figurer dans le rapport annuel de la session de 2010 une évaluation des derniers résultats du plan stratégique, et *attend avec intérêt* de tenir à sa première session ordinaire de 2011 un débat sur l'examen de fin de cycle du plan prorogé.

*Deuxième session ordinaire
18 septembre 2008*

2008/15

Rapport sur l'application du « système révisé d'allocation des ressources ordinaires aux programmes » approuvé par le Conseil d'administration en 1997

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur l'application du « système révisé d'allocation des ressources ordinaires aux programmes », publié sous la cote E/ICEF/2008/20, et l'approuve;
2. *Réaffirme* sa volonté de continuer à accorder le degré le plus élevé de priorité aux besoins des enfants des pays à faible revenu, notamment les pays les moins avancés et les pays d'Afrique au sud du Sahara, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale;
3. *Rappelle* sa décision 1997/18 et *décide* de maintenir le système d'allocation des ressources ordinaires aux programmes de coopération qu'il a approuvé dans cette décision, en lui apportant les modifications ci-après :
 - a) Des ressources ordinaires continueront d'être allouées aux pays bénéficiaires de programmes de coopération, à l'exception de ceux bénéficiant de programmes multinationaux, tant qu'ils n'auront pas accédé au statut de pays à revenu élevé (conformément aux données et aux définitions actuelles de la Banque mondiale) et qu'ils ne conserveront pas ce statut pendant deux années consécutives après y avoir accédé;
 - b) L'UNICEF fera passer de 600 000 dollars – montant fixé par sa décision 1997/18 – à 750 000 dollars le montant annuel minimum alloué, au titre de la coopération dans le cadre des programmes, aux pays appartenant à la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (conformément aux données et aux définitions actuelles de la Banque mondiale), à l'exception des pays bénéficiant de programmes multinationaux;
4. *Demande* qu'un calcul succinct des niveaux de ressources ordinaires prévus lui soit communiqué à partir de 2009;

5. *Rappelle* le rôle normatif qui est celui de l'UNICEF dans la promotion et la programmation des droits et du bien-être de l'enfant et *souligne* que la présente révision des critères d'allocation des ressources ordinaires vise notamment à faciliter, compte tenu du document publié sous la cote E/ICEF/2008/20, un dialogue plus stratégique avec les pays de programme sur la nature de l'engagement de l'UNICEF auprès de ces pays afin de renforcer les cadres de coopération qui sous-tendent les descriptifs de programme de pays soumis à l'approbation du Conseil d'administration;

6. *Demande* que l'on continue de suivre et analyser les progrès et l'évolution de la mise en œuvre du système d'allocation des ressources ordinaires et leurs conséquences pour la coopération de l'UNICEF avec les pays de programme, et attend avec intérêt le rapport sur cette mise en œuvre qui lui sera soumis à sa seconde session ordinaire de 2012.

*Deuxième session ordinaire
18 septembre 2008*

2008/16 Projet de descriptifs de programme de pays

Le Conseil d'administration

Approuve le budget indicatif global des programmes de coopération des pays suivants :

<i>Région/pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2008/...</i>
Afrique de l'Est et Afrique australe				
Angola	2009-2013	34 500 500	122 000 000	P/L.18
Burundi	2009	7 807 500	12 532 000	P/L.19
Kenya	2009-2013	41 269 500	163 750 000	P/L.20 et Corr.1
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale				
Côte d'Ivoire	2009-2013	31 140 000	110 000 000	P/L.21
Mauritanie	2009-2010	3 247 200	14 500 000	P/L.22
Amériques et Caraïbes				
Haïti	2009-2011	8 164 800	51 450 000	P/L.23
Venezuela (République bolivarienne du)	2009-2013	2 700 000	8 190 000	P/L.24 et Corr.1
CEE et CEI				
Bosnie-Herzégovine	2009	600 000	3 500 000	P/L.25
Asie de l'Est et Pacifique				
Timor-Leste	2009-2013	5 063 000	55 000 000	P/L.26
Moyen-Orient et Afrique du Nord				
Liban	2009	600 000	2 000 000	P/L.27 et Corr.1

*Deuxième session ordinaire
18 septembre 2008*

2008//17
Projets de descriptif de programme de pays
de l'UNICEF

Le Conseil d'administration,

1. *Ayant examiné* les projets de descriptif de programme de pays qui lui ont été présentés à sa deuxième session ordinaire de 2008,
2. *Constate* que des systèmes sont en place au sein de l'UNICEF pour recueillir des données relatives aux programmes, notamment des données concernant les activités menées, les dépenses engagées et les résultats obtenus;
3. *Prie* la Directrice générale de faire en sorte que les données concernant les résultats et l'exécution des programmes recueillies pendant la durée des programmes concernés soient affichées sur le site Web de l'UNICEF à la fin du cycle de programmation;
4. *Rappelant* ses décisions de 2002/4 et 2006/19 sur l'examen du processus d'approbation des programmes de pays, *engage* l'UNICEF à redoubler d'efforts pour lui présenter les descriptifs de programme de pays pour examen à sa session annuelle et *prie* l'UNICEF de lui soumettre à sa session annuelle un exposé concis des raisons pour lesquelles la présentation des descriptifs de programme de pays a été reportée à la deuxième session ordinaire.

Deuxième session ordinaire
18 septembre 2008

2008/18
Recommandation concernant l'approbation
de l'allocation de fonds additionnels, au titre
des ressources ordinaires, à des programmes
de pays approuvés

Le Conseil d'administration

Approuve l'allocation d'un montant total de 98 064 270 dollars au titre des ressources ordinaires aux fins du financement, en 2009, de 24 programmes de pays (qui figurent dans le tableau du document E/ICEF/2008/P/L.28) pour lesquels les dépenses qu'il est prévu de financer au moyen des ressources ordinaires sont supérieures, compte tenu du système modifié d'allocation et du montant global estimatif des ressources ordinaires disponibles, aux montants initialement approuvés par le Conseil.

Ressources ordinaires additionnelles pour 2009

(En dollars des États-Unis)

<i>Région ou pays</i>	<i>Document E/ICEF/...</i>	<i>Durée approuvée du programme</i>	<i>Dépenses prévues pour 2009 (A)</i>	<i>Solde des ressources ordinaires de 2009 (B)</i>	<i>Ressources ordinaires additionnelles à approuver (A - B)</i>
Afrique centrale et de l'Ouest					
Burkina Faso	2005/P/L.3/Rev.1	2006-2010	13 022 000	3 247 291	9 774 710
Ghana	2005/P/L.4/Rev.1	2006-2010	7 176 000	1 885 095	5 290 906
Guinée	2005/P/L.9/Rev.1	2007-2011	6 426 000	5 359 000	1 067 000
Tchad	2005/P/L.32/Rev.1	2006-2010	9 587 000	0	9 587 000
Total partiel					25 719 616
Afrique australe et de l'Est					
Éthiopie	2006/P/L.2/Rev.1	2007-2011	40 053	39 644 000	409 000
Mozambique	2006/P/L.4/Rev.1	2007-2009	13 341 000	0	13 341 000
Ouganda	2005/P/L.2/Rev.1	2006-2010	18 965 000	0	18 965 000
République-Unie de Tanzanie	2006/P/L.37/Rev.1	2007-2010	18 267 000	13 693 000	4 574 000
Zambie	2006/P/L.38/Rev.1	2007-2010	8 204 000	4 250 000	3 954 000
Total partiel					7 999
Asie de l'Est et Pacifique					
Cambodge	2005/P/L.7/Rev.1	2006-2010	6 506 000	5 373 000	1 133 000
Myanmar	2005/P/L.9/Rev.1	2006-2010	14 795 000	3 541 754	11 253 246
Philippines	2004/P/L.9/Rev.1	2005-2009	2 775 000	1 099 000	1 676 000
République populaire démocratique de Corée	2006/P/L.56/Rev.1	2007-2009	1 692 000	511 073	1 180 927
Total partiel					15 243 173
Europe centrale et de l'Est et Communauté d'États indépendants					
Arménie	2004/P/L.10/Rev.1	2005-2009	644 000	538 000	106 000
Azerbaïdjan	2004/P/L.11/Rev.1	2005-2009	995 000	473 000	522 000
Bulgarie	2004/P/L.15/Rev.1	2006-2009	600 000	571 000	29 000
Kazakhstan	2004/P/L.13/Rev.1	2005-2009	934 000	797 000	137 000
Ouzbékistan	2004/P/L.20/Rev.1	2005-2009	2 990 000	0	2 990 000
Roumanie	2004/P/L.15/Rev.1	2005-2009	623 000	611 000	12 000
Tadjikistan	2004/P/L.17/Rev.1	2005-2009	2 107 000	111 000	1 996 000
Turkménistan	2004/P/L.19/Rev.1	2005-2009	887 000	764 318	122 683
Total partiel					5 914 683

Région ou pays	Document E/ICEF/...	Durée approuvée du programme	Dépenses prévues pour 2009 (A)	Solde des ressources ordinaires de 2009 (B)	Ressources ordinaires additionnelles à approuver (A - B)
Amériques et Caraïbes					
Uruguay ¹	2004//P/L.6/Rev.1	2005-2009	500 000	0	500 000
Total partiel					500 000
Moyen-Orient et Afrique du Nord					
Iran (République islamique d')	2004/P/L.21/Rev.1	2005-2009	1 557 000	1 406 986	150 014
Total partiel					150 014
Asie du Sud					
Bangladesh	2005/P/L.12/Rev.1	2006-2010	20 824 000	11 530 216	9 293 784
Total partiel					9 293 784
Total général					98 064 270

¹ Dans le cadre du projet pour les pays de MERCOSUR (Argentine, Chili et Uruguay).

Deuxième session ordinaire
18 septembre 2008

2008/19 Centre de recherche Innocenti : rapport intérimaire sur le programme de travail pour 2006-2008 et proposition d'une prolongation d'un an

Le Conseil d'administration,

Rappelant sa décision 2005/14, dans laquelle il a autorisé que le programme du Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF soit prorogé pendant trois ans (2006-2008),

Rappelant aussi sa décision 2008/2, dans laquelle il a approuvé le budget d'appui biennal de l'UNICEF pour 2008-2009 et renforcé l'appui offert aux activités de recherche du Fonds,

Ayant examiné le rapport intérimaire du Centre de recherche Innocenti et l'orientation que ses activités devraient prendre en 2009 (voir E/ICEF/2008/23),

1. *Réaffirme* que le Centre de recherche Innocenti accomplit une part essentielle des activités de recherche du Fonds et *se félicite* du cadre prévu pour les travaux devant être menés en 2009 (voir E/ICEF/2008/23);

2. *Autorise* la prorogation du programme du Centre jusqu'à la fin de l'année 2009, afin que son application coïncide avec la planification stratégique de l'UNICEF, le programme de travail du Bureau de la recherche pour 2010-2011, qui comprendra les activités du Centre, et le budget d'appui biennal de l'UNICEF pour 2010-2011;

3. *Autorise* aussi le relèvement de 7 millions de dollars du plafond des autres ressources, ce qui le portera à 24 millions de dollars pour la période 2006-2009;

4. *Invite* tous les donateurs à verser des contributions pour permettre au Centre de faire face à toutes les dépenses qu'il devra engager pour exécuter son programme en 2009;

5. *Prie* la Directrice générale de l'UNICEF de fournir au Conseil d'administration, pendant les consultations officieuses du premier semestre de 2009, des informations sur l'orientation future des activités de recherche du Fonds, leurs domaines prioritaires et les dispositions concernant leur organisation, afin qu'il en soit tenu compte dans l'établissement du budget d'appui biennal pour 2010-2011.

*Deuxième session ordinaire
18 septembre 2008*

2008/20

Plan stratégique à moyen terme : estimation financière pour la période 2008-2011

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des prévisions financières (E/ICEF/2008/AB/L.5) en tant que cadre souple pour l'appui aux programmes de l'UNICEF;

2. *Approuve* le cadre de prévisions financières portant sur la période 2008-2011 et l'établissement d'un budget d'un montant maximal de 915 millions de dollars au titre des dépenses afférentes aux programmes à financer au moyen des ressources ordinaires, qui doit lui être soumis en 2009, sous réserve que les ressources requises soient disponibles et que les présentes révisions financières demeurent valables;

3. *Approuve* le virement annuel de 30 millions de dollars sur la réserve constituée aux fins de l'assurance maladie après la cessation de service pour la période 2010-2011.

*Deuxième session ordinaire
18 septembre 2008*

2008/21

Application, aux fins de la protection du personnel et des locaux de l'UNICEF, des mesures de sécurité supplémentaires prescrites par l'ONU

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des besoins de financement supplémentaires du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, compte tenu des dépenses de sécurité présentées dans le présent document et dans son annexe, soit 21,4 millions de dollars;

2. *Approuve* l'inscription au budget d'un crédit additionnel d'un montant net de 21,4 millions de dollars, à financer au moyen des ressources ordinaires et destiné à financer les mesures de sécurité prescrites par l'Organisation des Nations Unies;

3. *Autorise* la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, à titre exceptionnel, à utiliser jusqu'à 20 % (4,3 millions de dollars) en sus des 21,4 millions de dollars prévus au titre des ressources ordinaires nettes pour financer les mesures de sécurité prescrites par l'Organisation des Nations Unies. Ces fonds seront affectés exclusivement au financement de nouvelles activités de sécurité prescrites par le Département de la sûreté et de la sécurité de l'Organisation des Nations Unies et la Directrice générale rendra compte de leur utilisation au Conseil d'administration dans son rapport annuel sur les progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme.

*Deuxième session ordinaire
18 septembre 2008*

2008/22

Rapport sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations à l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* que la fonction d'évaluation a pour objet d'évaluer l'efficacité et l'efficience des programmes du Fonds, ainsi que leurs résultats;

2. *Prend* note du rapport sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations à l'UNICEF (E/ICEF/2008/21);

3. *Souligne* l'importance dans le système des Nations Unies de l'indépendance et de l'impartialité de la fonction d'évaluation;

4. *Prend note* des mesures que l'UNICEF a prises ou prévoit de prendre pour renforcer l'évaluation à tous les niveaux de l'organisation;

5. *Note* avec préoccupation qu'une constatation importante qui revient plusieurs fois dans le rapport d'audit interne est que le Fonds ne sait pas bien hiérarchiser les activités d'évaluation et de recherche sur le terrain et, à cet égard, le *prie* de lui rendre compte, lorsqu'il examinera la « politique d'évaluation » du Fonds à sa deuxième session ordinaire de 2009, des mesures qu'il aura prises en réponse à cette constatation, ainsi que des autres mesures destinées à améliorer encore la fonction d'évaluation;

6. *Rappelant* sa décision 2008/4, *prie instamment* le Bureau de l'évaluation du Fonds de lui soumettre pour information, à sa deuxième session ordinaire de 2009, un plan de travail biennal tenant compte qu'il faut qu'il y ait un parallèle clair entre le programme de travail du Bureau et les cadres stratégiques du Fonds;

7. *Demande* à nouveau à la Directrice générale, comme elle l'avait fait dans sa décision, de veiller à ce que la Direction du Fonds établisse et soit prête à fournir des réponses concernant tous les rapports d'évaluation;

8. *Souligne* que les pays de programme devraient davantage prendre en main l'évaluation de toutes les formes d'assistance, *souligne également* qu'il importe d'accroître la participation des partenaires nationaux et de renforcer les capacités nationales d'évaluation et de suivi des programmes de pays du Fonds, et *engage* le Fonds à utiliser les systèmes nationaux d'évaluation, lorsqu'ils existent, pour continuer de faire intervenir des mécanismes de renforcement des capacités

dans la conception et la mise en œuvre des programmes, de sorte que les évaluations soient adaptées à la demande du pays;

9. *Note* que le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation a adopté en 2005 les normes et règles d'évaluation à l'intention du système des Nations Unies, ce qui a contribué au renforcement de l'évaluation en tant que fonction au sein du système des Nations Unies.

*Deuxième session ordinaire
18 septembre 2008*

2008/23

Vérification interne des comptes à l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport de l'UNICEF sur les activités de vérification interne des comptes en 2007 (E/ICEF/2008/AB/L.7);

2. *Félicite* l'UNICEF pour le résultat de l'évaluation indépendante de l'assurance qualité, qui a confirmé que le Bureau de la vérification interne des comptes de l'UNICEF se conformait aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne;

3. *Se félicite* du perfectionnement de la méthode de planification des audits axés sur les risques suivie par l'UNICEF dans les rapports d'audit interne, *note avec satisfaction* que l'UNICEF se propose d'adopter un cadre de gestion des risques applicable à l'ensemble du Fonds et *prie* l'UNICEF de rendre compte de son élaboration dans le rapport annuel d'audit interne de 2009;

4. *Se félicite également* des efforts entrepris pour harmoniser et normaliser la notation des rapports d'audit et de gestion avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Programme alimentaire mondial et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, conformément à la décision de 2006/18 du Conseil d'administration;

5. *Prie* l'UNICEF de le consulter étroitement pour l'élaboration du cadre de responsabilisation prévu pour la première session ordinaire de 2009, notamment en présentant un projet de rapport avant la session;

6. *Se déclare préoccupé* par la forte proportion d'appréciations insatisfaisantes données aux bureaux extérieurs audités, en particulier dans les domaines de la gestion des programmes, de l'assistance en espèces et de l'assistance en fournitures, qui dénote des faiblesses structurelles, *engage* l'administration de l'UNICEF à remédier immédiatement à ces problèmes en restant étroitement en rapport avec les bureaux de pays concernés et en mettant en œuvre des mesures pour améliorer les résultats de tous les bureaux de pays dans ces domaines, et *prie* l'UNICEF de lui rendre compte, à sa deuxième session ordinaire de 2009, des mesures prises à cet effet et des progrès réalisés, dans le cadre du rapport annuel sur les activités d'audit interne;

7. *Note* que l'UNICEF dispose de mécanismes pour surveiller l'état de l'application des recommandations issues des audits et *félicite* l'UNICEF pour le taux d'application élevé des recommandations issues des audits;

8. *Félicite* l'UNICEF d'avoir récemment pris des mesures pour lutter contre la fraude et *note* que ces mesures ont permis d'accroître le nombre de cas présumés d'inconduite et d'abus de pouvoir signalés par les fonctionnaires, et *prie* l'UNICEF de lui rendre compte, à sa deuxième session ordinaire de 2009, des conclusions des enquêtes, dans le cadre du rapport annuel sur les activités d'audit interne;

9. *Prie* l'administration de l'UNICEF de lui rendre compte, à sa deuxième session ordinaire de 2009, des progrès réalisés et des enseignements tirés s'agissant de la mise en œuvre des directives harmonisées en matière de virement, notamment en ce qui concerne la mise en place de procédures et de mécanismes de communication de l'information, dans le cadre du rapport annuel sur les activités d'audit interne;

10. *Demande* à l'UNICEF de lui présenter pour examen, en tant que document officiel, la suite que l'administration entend donner au rapport annuel d'audit interne.

*Deuxième session ordinaire
18 septembre 2008*

